



LE B.O.C. - 98 bis, rue Brûle Maison
59000 LILLE



ecaron@scop-ecologic.fr



07 60 21 77 73

SACLAY (91)

« Expertise écologique - Inventaires ponctuels (3 saisons) »

Construction de locaux d'activités –
le park de Villeras



HEXA
ingénierie

Demandeur	Interlocuteurs
HEXA INGENIERIE 670 Rue Jean Perrin - ZI Douai Dorignies - 59502 Douai www.hexa-ingenierie.com	Bertrand ANDRE Directeur Général Adjoint 06 26 05 56 49 bandre@hexa-ingenierie.com

Bureau d'études SCOP ECO'LogiC	
Auteurs de l'étude	Qualifications
Emmanuel CARON	Directeur d'étude
Aline LEGAT	Chargée de mission biodiversité
Marianne MILLIET-TREBOUX	Chargée de mission biodiversité
Elisa SAUTY	Ecologue naturaliste
Elisa CORBALAN	Ecologue naturaliste
Ester LEBRUN	Technicienne naturaliste

Rédactrice	N° version	Date	Description
Marianne MILLIET-TREBOUX	1.0	07/07/2025	Expertise écologique - Inventaires ponctuels printemps
Marianne MILLIET-TREBOUX	2.0	20/08/2025	Expertise écologique - Inventaires été
Marianne MILLIET-TREBOUX	3.0	27/02/2026	Expertise écologique - Inventaires hivernaux - Rapport 3 saisons

Table des matières

01.	INTRODUCTION	6
I.	DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET	7
II.	DEFINITION DES AIRES D'ETUDE.....	8
02.	METHODES UTILISEES	9
I.	DIAGNOSTIC « MILIEU NATUREL »	10
a)	<i>Diagnostic habitat</i>	10
1.	Pré-cartographie	10
2.	Typologie des habitats	10
3.	Cartographie des habitats	10
b)	<i>Diagnostic floristique</i>	11
c)	<i>Diagnostic faunistique</i>	12
1.	L'avifaune.....	12
2.	La mammalofaune terrestre	14
3.	Les chiroptères.....	14
4.	Les amphibiens.....	15
5.	Les reptiles	16
6.	L'entomofaune (les « insectes »)	16
II.	TABLEAU DE PASSAGE	18
III.	DIFFICULTES RENCONTREES.....	18
IV.	LES ENJEUX.....	19
a)	<i>Enjeux des habitats naturels</i>	19
b)	<i>Enjeux des espèces indigènes</i>	20
c)	<i>Enjeux des espèces exotiques envahissantes (EEE)</i>	21
d)	<i>Bibliographie des enjeux</i>	21
03.	DIAGNOSTIC HABITATS / FAUNE / FLORE	22
I.	CONTEXTE DU SECTEUR D'ETUDE	23
a)	<i>Les périmètres réglementaires</i>	23
b)	<i>Les périmètres d'inventaires</i>	30
II.	HABITATS NATURELS ET ANTHROPIQUES	36
a)	<i>Typologie des habitats</i>	37
b)	<i>Description des habitats</i>	38
c)	<i>Cartographie des habitats</i>	47
III.	LA FLORE.....	48
1.	Données bibliographiques.....	48
2.	Inventaire printemps.....	50
3.	Inventaire été	55
4.	Inventaire en période hivernale	59
a)	<i>Espèces protégées et/ou patrimoniales</i>	60
b)	<i>Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)</i>	60
IV.	LA FAUNE	68
a)	<i>Avifaune</i>	68
1.	Données bibliographiques.....	68
2.	Inventaires printemps	73
3.	Inventaire été	77
4.	Inventaire période hivernale	81
b)	<i>Mammifères terrestres</i>	84
1.	Données bibliographiques.....	84
2.	Inventaire printemps.....	85
3.	Inventaire été	85
4.	Inventaire période hivernale.....	85
c)	<i>Chiroptères</i>	88
1.	Rappel du cycle de vie des chiroptères	88
2.	Données bibliographiques.....	89
3.	Inventaire printemps.....	90
4.	Inventaire été	90
d)	<i>Herpétofaune : reptiles et amphibiens</i>	95
1.	Données bibliographiques.....	95
2.	Inventaire printemps.....	96

3.	Inventaire été.....	98
4.	Inventaire en période hivernale.....	100
e)	<i>Entomofaune</i>	103
1.	Données bibliographiques.....	103
2.	Inventaire printemps.....	106
3.	Inventaire été.....	109
4.	Inventaire en période hivernale.....	116
04.	CONCLUSIONS ET ENJEUX	117
I.	LES SENSIBILITES ECOLOGIQUES – POTENTIALITES ET CONTRAINTES.....	118
II.	CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS.....	120
a)	<i>Zones humides</i>	120
b)	<i>Les espèces protégées</i>	122

Liste des figures

Figure 1 : Avant-projet sommaire (version provisoire en cours d'études du 28/02/2025)	7
Figure 2 : Définition des aires d'étude	8
Figure 3 : Schéma et explication des différents statuts d'indigénat (CBN)	11
Figure 4 : Présentation des catégories de l'UICN utilisées dans les Listes rouges	20
Figure 5 : Arrêtés de Protection de Biotope présents dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)	24
Figure 6 : Sites du réseau NATURA 2000 présents dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)	26
Figure 7 : Réserves naturelles présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)	28
Figure 8 : Parc naturel régional présent dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)	29
Figure 9 : ZNIEFF de type I et II présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)	34
Figure 10 : Photographie du site d'étude -février 2026	36
Figure 11 : Cartographie des habitats présents sur le site	47
Figure 12 : Photographies d'une végétation de fourrés denses de chardons (à gauche) et de Typha - Typhaie (à droite)	53
Figure 13 : Délimitation des zones humides par le critère floristique et surfaces (approximatives en m²)	54
Figure 14 : Galanthus nivalis (février 2026)	59
Figure 15 : Rappel des espèces patrimoniales et protégées issues de la bibliographie sur la commune de Saclay	60
Figure 16 : Localisation des EVEC sur le site d'étude	61
Figure 17 : Localisation des contacts avec l'avifaune lors des inventaires printemps	76
Figure 18 : : Localisation des contacts avec l'avifaune lors des inventaires estivaux	79
Figure 19 : Localisation des contacts avec l'avifaune durant les inventaires estivaux.....	80
Figure 20 : Photographies de nids sous les murs observés pendant les inventaires en période hivernale (février 2026)	82
Figure 21 : Localisation des contacts avec l'avifaune et observation des nids durant les inventaires en période hivernale (février 2026).....	83
Figure 22 : Photographies des passages préférentiels des grands mammifères (février 2026)	85
Figure 23 : Mammifères inventoriés sur le site d'étude (inventaire hiver 2026).....	86
Figure 24 : Cycle de vie des chiroptères (LPO)	88
Figure 25 : Localisation de l'enregistreur à ultrasons	90
Figure 26 : Nombre de contacts par espèces (IC>= 0,9) d'après le logiciel Tadarida (Graphique ChiroSurf3.2) ..	91
Figure 27 : Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus). ©Maren Winter	93
Figure 28 : Sérotine commune (©L. Arthur)	94
Figure 29 : Pipistrelle de Kuhl (©L. Arthur).....	94
Figure 30 : Léopard des murailles © M. MILLIET	96
Figure 31 : Localisation des reptiles inventoriés sur le site d'étude au printemps	97
Figure 32 : Photographie de femelle L. des murailles avant mise-bas	97
Figure 33 : Cartographie des contacts avec les Léopards des murailles par date	98
Figure 34 : Photographies sur sites de différents individus de Léopards des murailles observés (du 01/08 et 05/08)	99
Figure 35 : Photographies des secteurs à intérêt pour les amphibiens (février-2026).....	100
Figure 36 : Photographies de la diversité d'habitat favorable au léopard des murailles (février-2026)	101
Figure 37 : Photographie de reproduction d'Agrion mignon © nature22	107
Figure 38 : Localisation et photographie de l'entomofaune réglementé à savoir : contact avec l'Agrion mignon	108
Figure 39 : Cédipode turquoise © Blickwinkel / F. Perseke.....	112
Figure 40 : Flambé (Iphiclides podalirius) © Nadine Perdu	113
Figure 41 : Localisation de contacts avec les insectes à protection réglementaire	114
Figure 42 : Cartographie des sensibilités écologiques du site d'étude	119
Figure 43 : Délimitation des zones humides (en bleu) sur le site après association des deux critères	121

Liste des tableaux

Tableau 1 : Statuts de nidification et critères associés	12
Tableau 2: Tableau du calendrier des passages	18
Tableau 3: Liste des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20km autour du site d'étude	25
Tableau 4 : Liste des ZNIEFF présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet	30
Tableau 5: Liste des habitats du site d'étude.....	37
Tableau 6 : Données bibliographiques de Flore réglementée sur la commune de Saclay.....	48
Tableau 7 : Flore inventoriée sur le site d'étude au printemps	50
Tableau 8 : Liste d'espèces végétales inventoriées printemps-été.....	55
Tableau 9 : Liste d'espèces végétales inventoriées en hiver 2026.....	59
Tableau 9 : Liste de données ornithologiques bibliographiques à l'échelle de la commune	68
Tableau 10 : Liste de l'avifaune inventoriée le 26 mai 2025	73
Tableau 11 : Liste des oiseaux, effectifs et enjeux écologiques inventoriés sur le site	77
Tableau 13 : Liste de l'avifaune inventoriée en février 2026	81
Tableau 12 : Liste des données bibliographiques de mammifères terrestres sur la commune.....	84
Tableau 13 : Liste des mammifères (hors chiroptères) observés sur le site	85
Tableau 14 : Liste des espèces de chiroptères inventoriées sur la commune d'après les sources bibliographiques	89
Tableau 15 : Liste des espèces contactés sur le site (sans vérification manuelle)	91
Tableau 16 : Ecologie et statut des espèces de chiroptères inventoriées (Source : Guide DREAL, 2017)	92
Tableau 17 : Liste de données herpétologiques bibliographiques à l'échelle de la commune	95
Tableau 18 : Herpétofaune identifié sur le site d'étude	96
Tableau 19 : Liste des insectes inventoriés sur la commune et protégés régionalement	103
Tableau 20 : Liste de l'entomofaune déterminante de ZNIEFF sur la commune d'après les données bibliographiques.....	104
Tableau 21 : Liste de l'entomofaune inventoriée sur le site au printemps.....	106
Tableau 22 : Liste des insectes inventoriés durant les inventaires printemps-été et hiver	109
Tableau 23 : Liste et activité des espèces d'orthoptères enregistrées sur le site d'étude.....	111
Tableau 24 : Enjeux écologiques sur le site d'étude	118

01. INTRODUCTION

I. Description et localisation du projet

Le site d'étude est localisé à Saclay en Essonne (91), à la frontière avec le département des Yvelines (78), au croisement entre la rue de Villeras et la rue Jean Rostand.

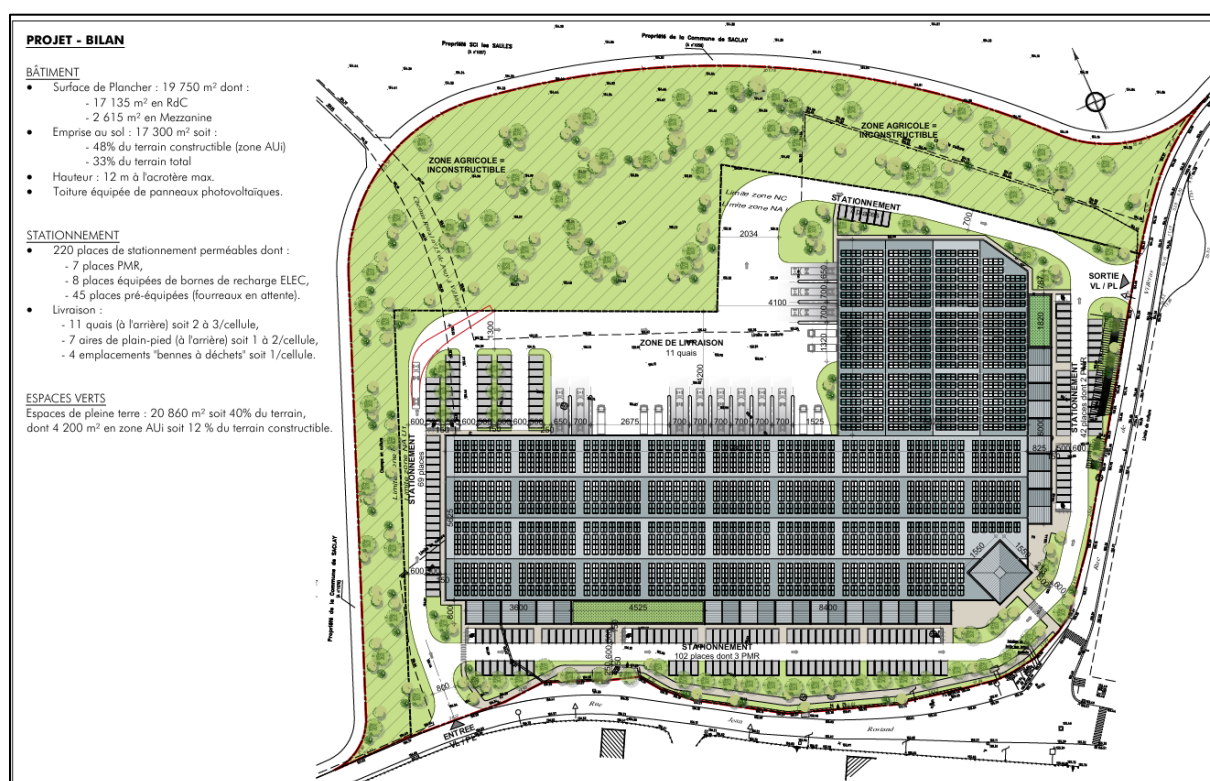
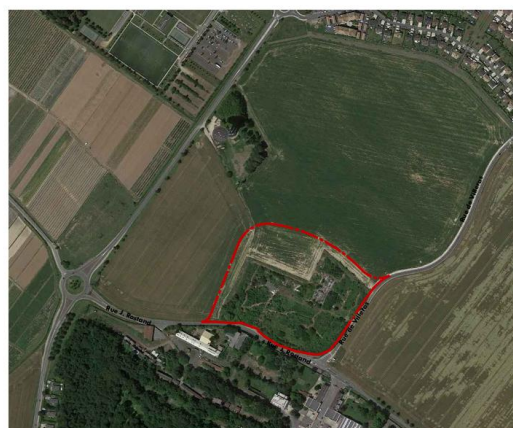
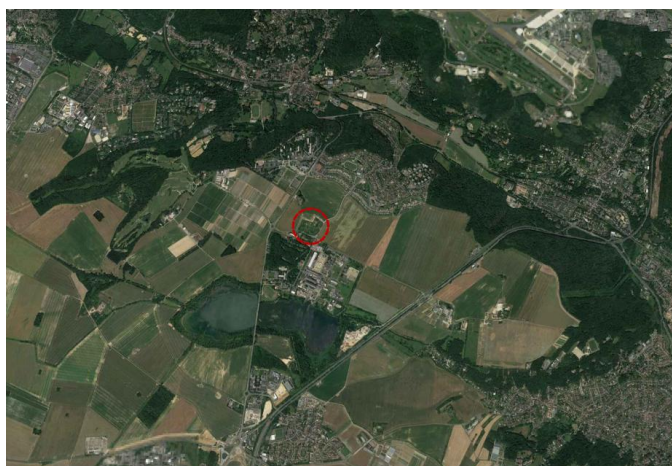


Figure 1 : Avant-projet sommaire (version provisoire en cours d'études du 28/02/2025)

Le projet consiste à réaliser une zone d'activité et stationnements associés.

II. Définition des aires d'étude

L'étude est multiscalaire dans la mesure où le site concerné s'intègre dans la structure et le fonctionnement d'un paysage local qu'il convient d'analyser, de façon proportionnée, pour :

- Comprendre la mosaïque d'habitats ;
- Comprendre les interrelations entre espèces et populations d'espèces ;

Pour la réalisation de ce diagnostic écologique trois types d'aires d'étude sont alors définis (*MEEM déc. 2016*) afin d'assurer la pertinence des prospections de terrain et des analyses bibliographiques. Il s'agit de :

- Une **aire d'étude immédiate (AEI) (ou site d'étude)** : il s'agit du périmètre incluant la zone d'implantation potentielle (ZIP), c'est-à-dire, qui sera occupée directement par l'installation d'éoliennes, ses abords et également l'emprise des travaux (base vie, voies de circulation, poste de livraison...). C'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales. Cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet.
- Une **aire d'étude rapprochée (AER)** : correspond à une zone tampon de 20 m autour de l'aire d'étude immédiate qui permet de prendre en compte les environs du projet qui pourraient être impactés indirectement par le projet. Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune sauvage.
- Une **aire d'étude éloignée (AEE)** : cette dernière correspond à un périmètre de 20 km autour de l'aire d'étude immédiate. Elle permet d'apprécier les différents espaces naturels autour du site d'étude.

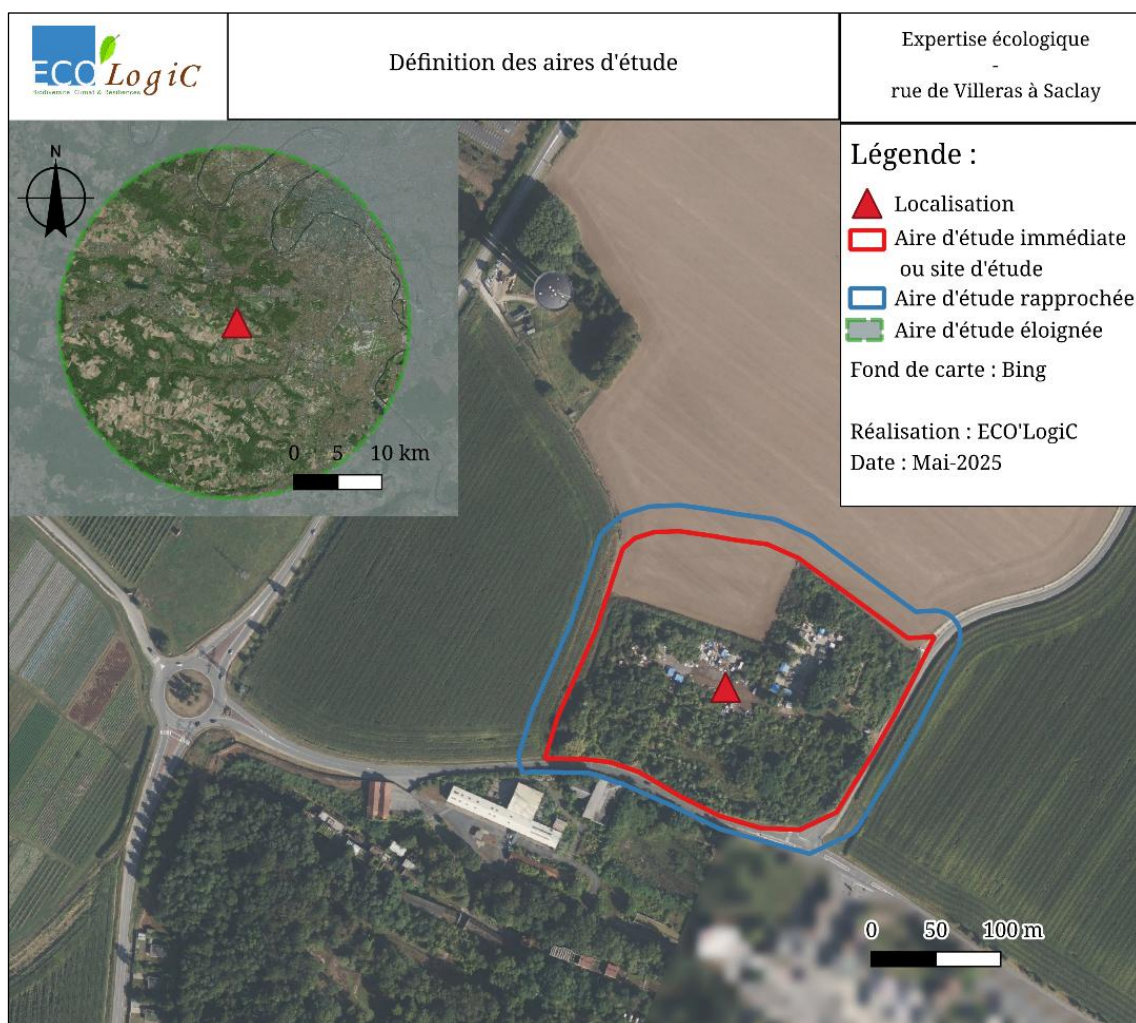


Figure 2 : Définition des aires d'étude

02. METHODES UTILISEES

I. Diagnostic « Milieu naturel »

L'objectif est de caractériser le site du projet d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et sa richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influencer cette évolution.

L'étude a été effectuée à partir d'investigations de terrain et également par l'analyse des données bibliographiques disponibles.

En écologie, le terme de « biotope » correspond à ensemble caractérisé par des conditions climatiques et physico-chimiques particulières et uniformes qui héberge une flore et une faune spécifiques (la biocénose), différent du terme « Habitat » qui est concept utilisé pour décrire les caractéristiques du « milieu » dans lequel une population d'individus d'une espèce donnée peut normalement vivre et s'épanouir (habitat de reproduction, de nourrissage, de repos, ...).

Le terme « biotope » devrait donc être utilisé pour décrire des milieux particuliers (comme la hêtraie à luzule, les pelouses calcaires ou les tourbières hautes). Le terme « habitat » devrait être utilisé lorsqu'il s'agit des différents milieux occupés par des espèces.

a) Diagnostic habitat

Période de prospection : La caractérisation des habitats est possible toute l'année. La période la plus propice est néanmoins la période de floraison des espèces floristiques afin de déterminer une typologie précise et fine des habitats présents.

1. Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, à partir des photos aériennes du site, une pré-cartographie a été réalisée afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques.

2. Typologie des habitats

Les végétaux sont les meilleurs intégrateurs des conditions de milieu. Ils constituent des ensembles structurés de telle manière que chaque fois que l'on retrouve les mêmes conditions de milieu, cohabitent dans ces milieux un certain nombre d'espèces végétales vivant toujours associées, y trouvant les conditions favorables à leur développement. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles structurés est né le concept d'association végétale, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les différents habitats (au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000.

3. Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les habitats ont été reportés sur un fond de carte topographique à l'aide du logiciel QGIS Desktop 3.34. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

b) Diagnostic floristique

L'évaluation de la sensibilité de la flore s'est appuyée sur les statuts de protection et sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur des publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région. L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes.

Les inventaires sont ciblés sur les plantes vasculaires, selon les méthodes suivantes :

- La liste des espèces végétales est établie de la façon la plus exhaustive possible le long de transects « virtuels » et par la méthode des quadrats de 1 m² en fonction du type de milieu.
- L'identification des espèces se réalise sur le terrain à l'aide de guides et d'une loupe botanique de poche (x10), et ultérieurement au bureau avec l'utilisation d'une loupe binoculaire.
- La liste des statuts d'indigénats et de menaces sont répertoriées. En effet, selon le type d'origine et d'introduction des espèces, volontaire ou non, un statut d'indigénat est indiqué pour chaque espèce. Les espèces indigènes ayant plus d'intérêt sur un diagnostic flore d'une région donnée.
- Les espèces végétales présentant un intérêt patrimonial (les espèces patrimoniales sont l'ensemble des espèces protégées, des espèces menacées et des espèces rares, ainsi que certaines espèces ayant un intérêt scientifique ou symbolique) ont été recherchées et les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ont été notées.

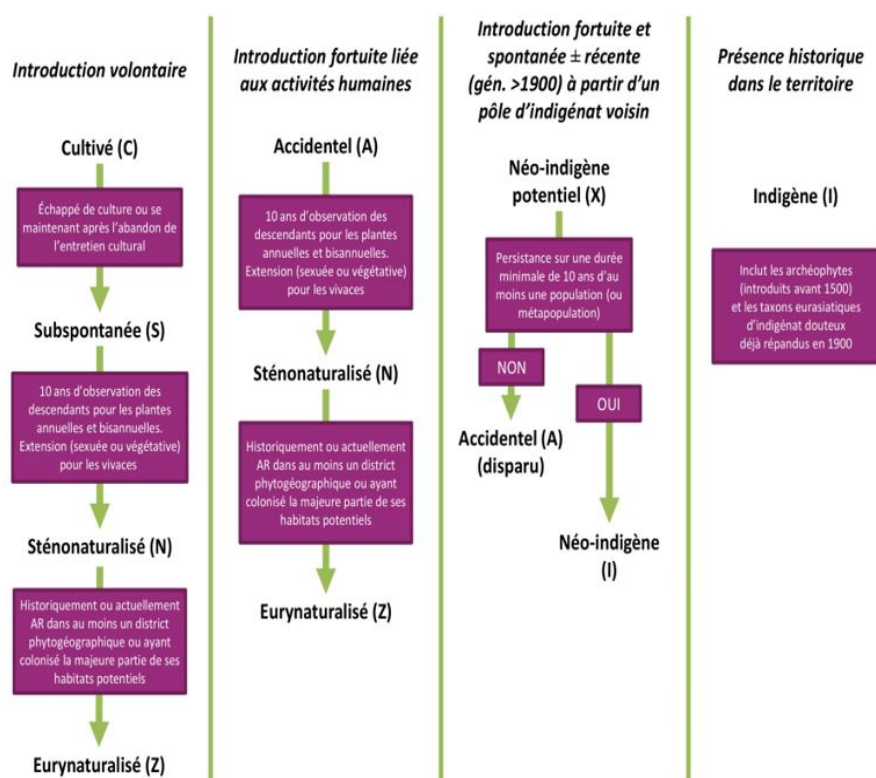


Figure 3 : Schéma et explication des différents statuts d'indigénat (CBN)

c) Diagnostic faunistique

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection et sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur des publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Nous avons orienté nos observations sur l'avifaune, la mammalofaune, l'herpétofaune et l'entomofaune.

1. L'avifaune

❖ Les oiseaux nicheurs en région

L'étude des **oiseaux nicheurs** est effectuée selon la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) à partir de points d'écoute de 20 minutes répartis dans l'aire d'étude et réalisés dans les 5 heures suivant le lever du soleil. Les points sont répartis de manière à visiter les différents habitats présents doivent être suffisamment espacés (au moins 300 mètres lorsque cela est possible) afin d'éviter de double comptage d'espèces. Les espèces sont inventoriées essentiellement par reconnaissance des cris, chants et observations directes.

La détermination du statut « nicheur » d'une espèce est possible en période de nidification (mars-juin). Un statut de nidification est alors attribué à chaque espèce en fonction des observations :

Tableau 1 : Statuts de nidification et critères associés

Comportements des individus et observations	Statut de nidification
Habitat ne correspondant pas à l'habitat de nidification de l'espèce observée	Non nicheur
Espèce observée en survol / en train de chasser ou de se nourrir	
Espèce en saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification	Nicheur possible
Mâle chantant en période de reproduction	
Couple dans un habitat favorable en saison de reproduction	Nicheur probable
Comportements territoriaux / nuptiaux / défensifs	
Observation à 8 jours d'intervalle au moins d'individu au même endroit	
Fréquentation d'un site de nidification potentiel	
Transport de matériel de construction du nid ou création de cavité	Nicheur certain
Observation d'un nid, d'une cavité ou de traces de nidification : coquilles	
Nid avec jeunes et/ou œufs	
Observation de juvéniles non volants, de jeunes fraîchement envolé	
Comportement de retour au nid / d'occupation du nid / d'alimentation des juvéniles	

Des inventaires sont réalisés en dehors des périodes de nidification afin d'identifier les espèces **sédentaires**, qui passent toute l'année sur le site d'étude. Pendant ces périodes, les espèces sont inventoriées essentiellement par reconnaissance des cris et observations directes.

NB : hors période de reproduction, les espèces migratrices ne sont pas visibles dans la région considérée.

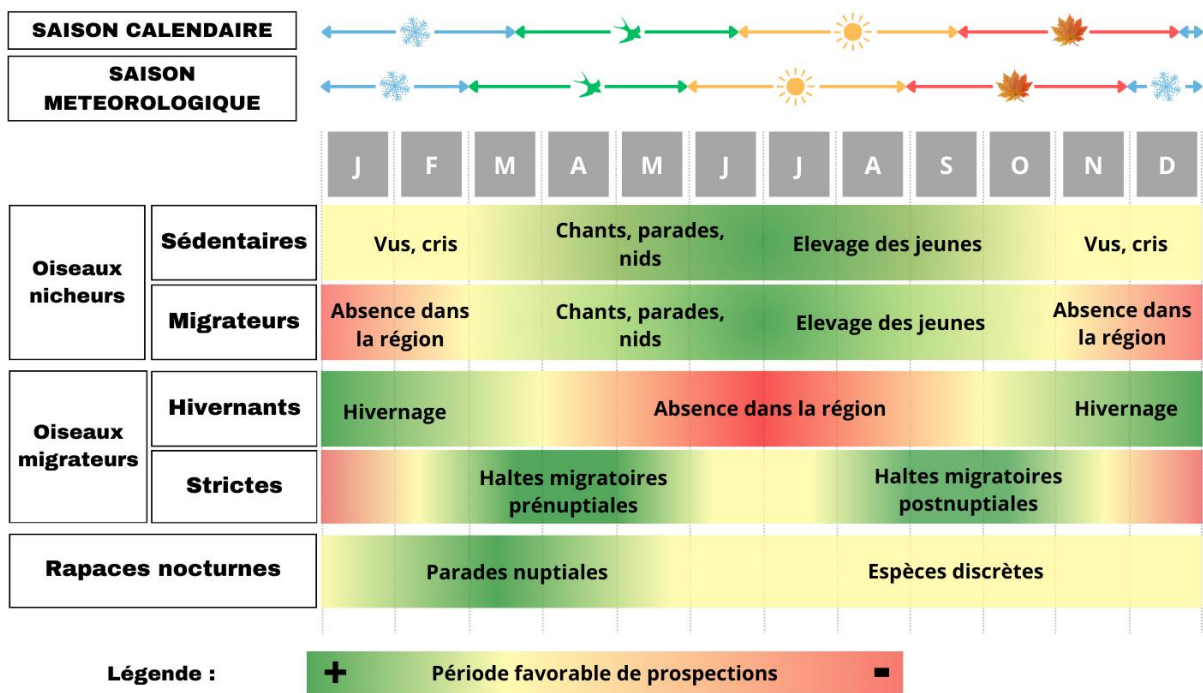
Cas des rapaces nocturnes : L'étude des rapaces nocturnes a été réalisée par points d'écoute passive, combiné avec la méthode de repasses (émissions de pistes de sons des chants des espèces ciblées). L'utilisation de la repasse a été utilisée en dernier recours pour accroître les chances de détection, mais n'est pas privilégiée pour éviter les perturbations, car elle est basée sur le comportement territorial des espèces d'oiseaux chanteurs.
 Les inventaires sont réalisés au crépuscule et au début de la nuit.

❖ **Les oiseaux non nicheurs en région**

Les espèces appartenant aux 2 groupes suivants peuvent être inventoriés dans la région hors période de nidification :

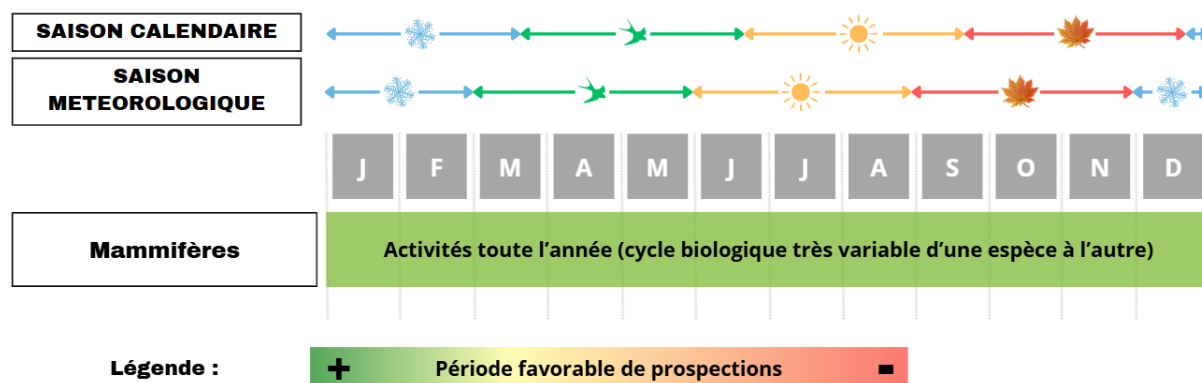
- Espèces **hivernantes migratrices** : ces espèces viennent hiverner dans la zone considérée et repartent vers leur région de nidification dès la fin de l'hiver.
- Espèces **migratrices strictes** : ces espèces ne font que passer dans la région considérée et peuvent réaliser des haltes migratoires plus ou moins longues sur le site d'étude.

Le recensement de ces deux groupes d'espèces se fait par reconnaissance des cris et observations directes en prospectant l'ensemble du site à pied, suivant des transects « virtuels ». Des points d'écoute de 20 minutes sont effectués dans les 5 heures suivant le lever du soleil.



2. La mammalofaune terrestre

Contacts visuels, recherche d'indices de présence (fèces, empreintes, reliefs de repas, coulés et recherche de gîtes, pelotes de rejection). L'ensemble du site est parcouru à pied et les indices de présence sont relevés, en accordant plus d'attention aux endroits spécifique de marquage de territoire tels que les troncs d'arbres couchés ou endroits surélevés. Les coulées sont également observées de près afin d'y détecter la présence d'empreintes caractéristiques.

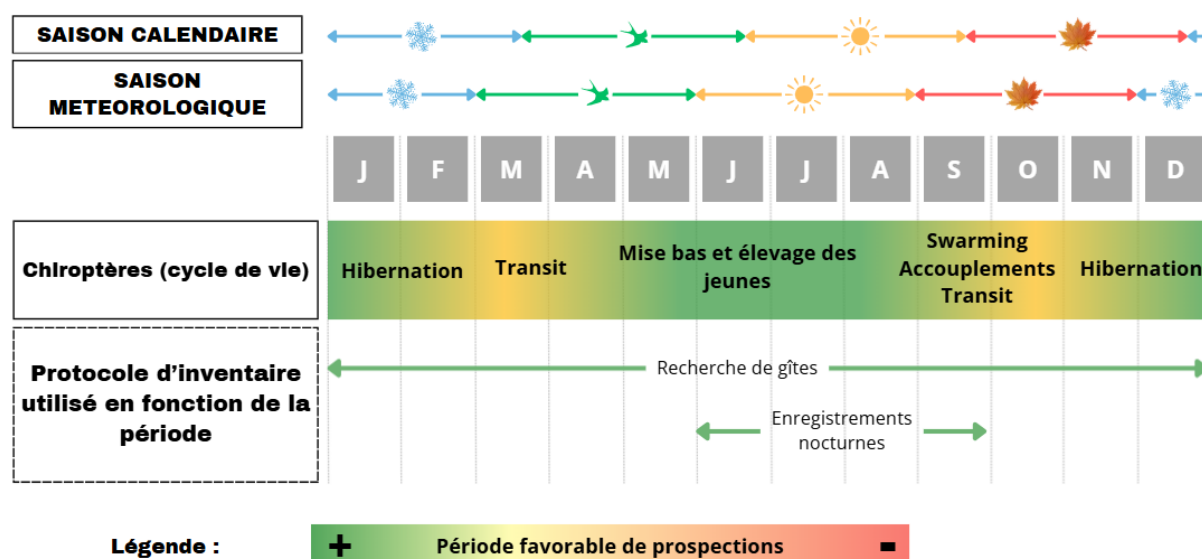


3. Les chiroptères

Le jour : L'ensemble de la zone d'étude est prospecté afin de localiser les sites favorables aux chiroptères et rechercher les indices et gîtes éventuels (traces de guanos). Repérage des habitats potentiels : bâtiments, arbres creux et autres habitats favorables aux chauves-souris.

La nuit : Enregistrement des ultrasons à l'aide d'enregistreur spécifique (Song Meter SM4 et micro externe SMU2). Les sonogrammes ainsi obtenus sont identifiés sous le logiciel BatSound.

Les enregistrements sont envoyés sur la plateforme VigieChiro du Museum national d'histoire naturel pour traitement via le logiciel Tadarida. Une probabilité de contact est associée aux espèces identifiées sur les enregistrements. Une vérification manuelle peut être réalisée afin de conforter les résultats.



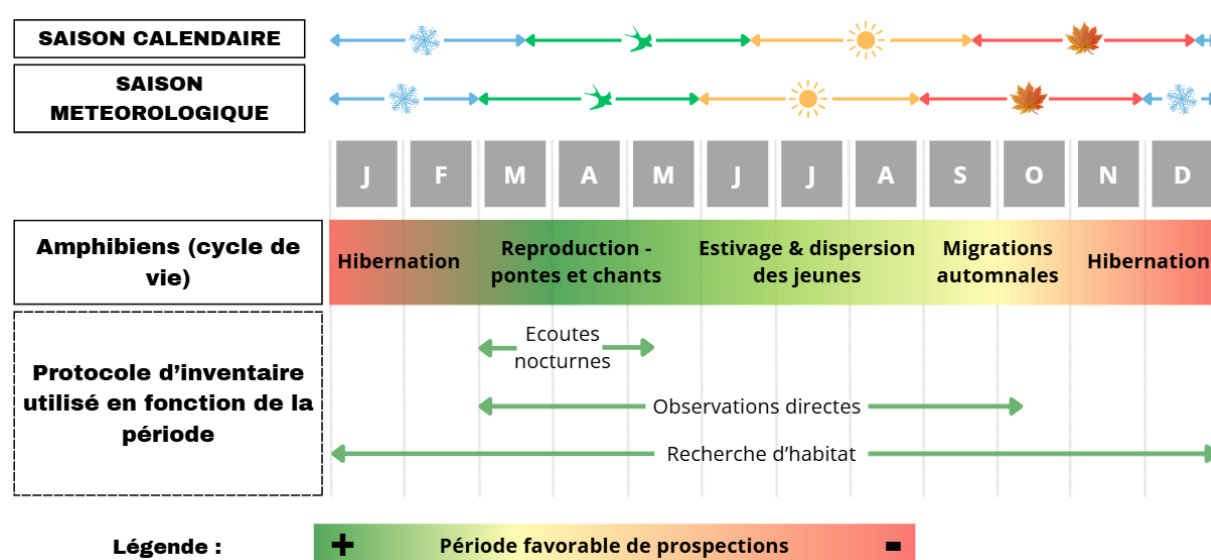
4. Les amphibiens

Au cours de leur cycle de vie, les Amphibiens utilisent trois types de milieux différents : une zone de reproduction, une zone d'estivage et une zone d'hivernage. Tous les ans, durant les mois de février et mars, ces espèces quittent les forêts où ils ont passé l'hiver à l'abri du froid, terrés au fond d'un trou ou d'une mare. Quelques millions d'amphibiens rejoignent les zones humides pour s'y reproduire à : c'est la période de la migration.

Cette migration n'est pas sans risque. Ils sont nombreux à périr sous les roues des voitures en tentant de traverser les voies de circulation pour rejoindre les mares et les étangs.

C'est lors de la période de reproduction (mars à mai) qu'ils sont les plus visibles.

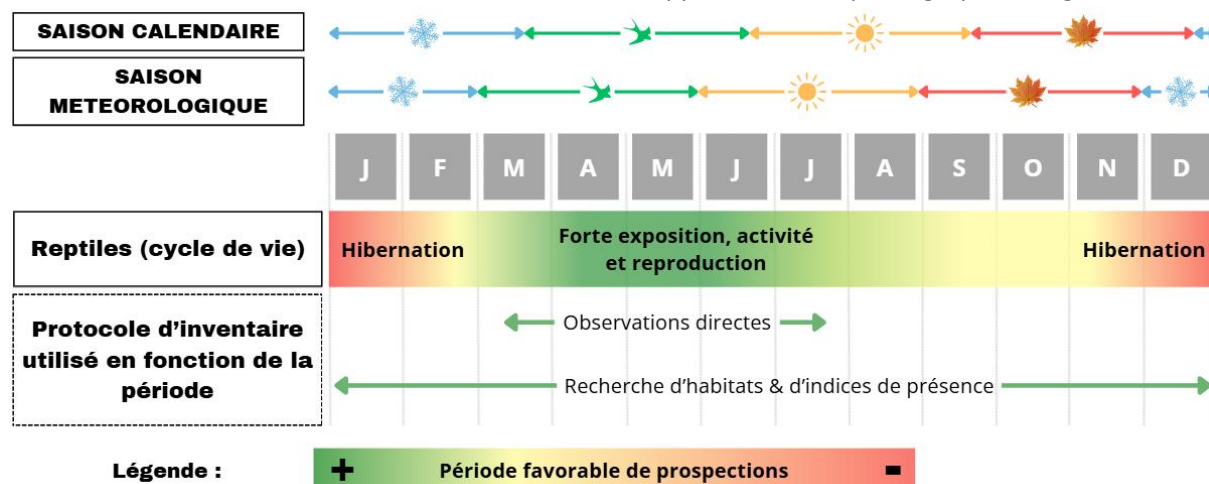
La prospection par la recherche de micro-habitats favorables aux espèces (refuge terrestre, pièce d'eau), observation directe, inspection des routes à la recherche d'individus écrasés et écoutes des anoues.



5. Les reptiles

L'inventaire des reptiles est réalisé grâce à des observations directes des animaux, lors des prospections générales du site, diurnes et nocturnes, et à la recherche d'indices de présence (mues notamment). Une attention plus particulière est accordée aux endroits les plus exposés au soleil et aux lieux permettant aux reptiles de garder la chaleur tels que les planches de bois au sol, les tas de pierres etc.

Les individus identifiés sont sexés, leur stade de développement noté, photographiés et géolocalisés.



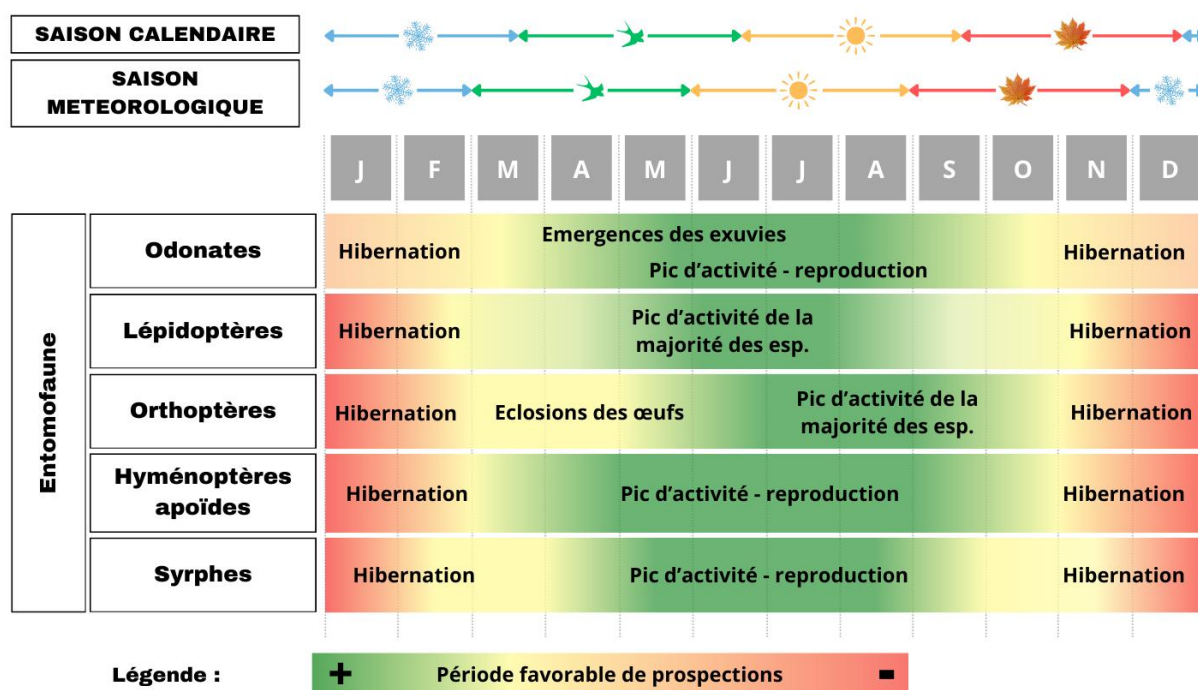
6. L'entomofaune (les « insectes »)

Les inventaires se sont concentrés sur les taxons suivants, les plus aisément identifiables afin de prioriser le « no-kill » et complétés par les données opportunistes fortuites lors des prospections de terrain.

- **Rhopalocères** (papillons de jour) : Réalisé par collecte des adultes et des larves. Leur capture est nécessaire grâce à un filet à papillons puis l'identification se fait à vue ou sur la base de photographies en cas de doute sur l'identification. Les individus sont par la suite tous relâchés. Chaque habitat du site est prospecté, en accordant plus d'importance aux habitats les plus favorables. Les larves (chenilles) sont également étudiées bien que leur découverte reste cependant assez difficile et aléatoire. Leur recherche peut être utile pour inventorier des lépidoptères qui se trouvent en faibles effectifs à l'état adulte, mais en nombre important au stade larvaire.
- **Odonates** (libellules et demoiselles) : L'inventaire des odonates (libellules et demoiselles) repose sur la collecte d'exuvies (mues) par prospection de la végétation rivulaire et par la capture des adultes avec un filet à papillons. Les individus sont par la suite soit identifiés sur place, soit pris en photo pour identification ultérieure à l'aide de clés de détermination. Les captures s'effectuent au fur et à mesure des prospections, en privilégiant les habitats les plus favorables (prairies humides, berges boisées, grandes herbes, eau courante et stagnante).
- **Orthoptères** (criquets et sauterelles) : L'inventaire se fait par capture d'adulte au filet fauchoir. Les individus sont par la suite soit identifiés sur place, soit pris en photo pour identification ultérieure à l'aide de clés de détermination. Les captures s'effectuent au fur et à mesure des prospections, en privilégiant les habitats les plus favorables (milieu ouvert et sous-bois avec strate herbacée bien développée).

Certaines espèces d'Orthoptères strident hors du spectre audible par l'oreille humaine. Un équipement particulier est alors nécessaire pour détecter leur chant. Le détecteur à ultrasons permet de transcrire les ultrasons afin de les rendre audibles par l'oreille humaine. Cet instrument permet de compléter le matériel du naturaliste qui pourra alors déceler l'ensemble des espèces stridentes d'Île-de-France (Griboval, 2005). Certaines espèces peu accessibles par les techniques de prospection à vue (fauchage et battage de la végétation) ont également un chant peu audible, voire inaudible pour l'oreille humaine. Ces sauterelles (Phanéroptères, Bartitistes...) vivent dans la canopée des arbres et arbustes et se détectent efficacement au détecteur à ultrasons. Les Méconèmes et la Leptophye ponctuée, espèces tambourineuses, sont également identifiables par cette méthode d'écoute.

- **Hyménoptères** (abeilles, bourbons etc.) **et diptères** (syrphes, mouches pollinisatrices) : L'inventaire se fait par capture d'adulte au filet fauchoir sur transect « virtuel » et parfois accompagné de pose de piège de couleur. Les individus sont par la suite soit identifiés sur place, soit mis en tube et collectés pour identification ultérieure à l'aide de clés de détermination. Chaque habitat du site est prospecté, en accordant plus d'importance aux habitats les plus favorables (milieu ouvert avec une strate herbacée riche en plante à fleur).



NB : Ces périodes sont données à titre indicatif, mais restent très variables, en fonction de l'altitude, de la latitude, des variations météorologiques et selon les cycles de vie propres à chaque espèce.

II. Tableau de passage

Tableau 2: Tableau du calendrier des passages

Saison	Date	Conditions	Habitat /Flore	Avifaune	Mammalo-faune	Chiro-ptère	Herpéto-faune	Entomo-faune
P	26/05/2025	15°C - légère couverture nuageuse le matin et ensoleillée l'après-midi	x	x	x	Recherche de gîtes	x	x
P	01/08/2025	21 à 24°C l'après-midi ; nuageux et ensoleillé	x	x	x	Pose SM4	x	x
E	05/08/2025	23°C à 15h ; soleil	x	x	x	Récupérat° SM4	x	x
E	08/08/2025	26°C en soirée ; 19h30-23h	x	x	x	x	x	x
H	20/02/2026	8°C en soirée ; ciel couvert	x	Rapaces nocturnes	x			
H	23/02/2026	10°C ; Matinée nuageuse ; 10h	x	x	x		Identification des habitats	x

III. Difficultés rencontrées

Les inventaires n'ont été réalisés que ponctuellement au fil des saisons. Aucun inventaire n'a été commandé à l'automne. Le diagnostic écologique ne révèle que la biodiversité présente à un instant « t » durant la période de nidification des espèces.

La période hivernale a été prospectée un peu tardivement (commande effectuée le 30/01) et les fenêtres de conditions météorologiques favorables étaient rares dues aux fortes précipitations du mois de février suivies par une hausse des températures assez exceptionnelle.

La végétation haute (> à 1m50) et épineuse (roncier, églantier et chardons) limite le déplacement sur le site et la faisabilité de certaines méthodes d'inventaires. L'inventaire entomologique par transect au filet à papillon et filet fauchoir n'ont pas pu être réalisables. Les inventaires ont été réalisés majoritairement à l'affût et par prise de photographie.

La délimitation des habitats est également peu précise avec la présence de végétation très dense impénétrable, de sol imperméable par secteurs et de nombreuses zones de déchets.

La bibliographie et nos connaissances naturalistes nous aideront à compléter ces informations et ainsi, être le plus proche de la réalité de terrain.

IV. Les enjeux

a) Enjeux des habitats naturels

L'état actuel de conservation ou de dégradation des habitats du site a été évalué par référence au stade optimal d'habitats similaires existant à proximité ou dans la proche région.

L'état de conservation des habitats naturels et les statuts réglementaires qui leurs sont associés (habitat inscrit en annexe 1 de la Directive Habitats, habitat communautaire prioritaire ou non prioritaire) ont permis de hiérarchiser les enjeux.

Ainsi, les enjeux des habitats naturels ont été hiérarchisés selon :

- Leur statut de protection (habitat d'intérêt communautaire) ;
- Leur appartenance à l'annexe I de la directive habitats-faune-flore
- Leur état de conservation ;
- Leur rôle fonctionnel ;
- Leur rareté relative nationale selon 5 catégories : CC : habitat très commun, C : habitat commun, AR : habitat assez rare, R : habitat rare, RR : habitat très rare ;
- Leur vulnérabilité.

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les habitats naturels se définit selon 4 classes :

Critères	Enjeux
Habitat prioritaire de l'annexe I de la directive Habitat, habitat rare à très rare ou menacé en France ou dans la région, habitat d'intérêt fonctionnel fort	Fort
Habitat peu commun au niveau national ou régional, habitat à bonne diversité structurale et spécifique au jouant un ou plusieurs rôles significatifs dans la fonctionnalité écologique (corridor écologique, zone humide...)	Moyen
Habitat naturel assez commun à commun ayant une diversité végétale structurale et spécifique faible à moyenne, avec éventuellement un rôle dans le fonctionnement écologique	Faible
Habitat très commun, d'origine exclusivement anthropique et/ou ayant une fonctionnalité faible voire nul	Très faible

Ce niveau d'enjeu peut être augmenté ou diminué suivant l'état de conservation de l'habitat (état exceptionnel ou au contraire dégradé) et suivant l'importance de leur répartition au niveau régional. Les habitats naturels communs et peu diversifiés sont considérés comme sans enjeu écologique particulier, bien qu'ils puissent jouer un rôle dans l'accueil et la diversité ordinaire.

b) Enjeux des espèces indigènes

La bio-évaluation permet d'estimer le niveau d'intérêt que présentent les espèces suivant des critères réglementaires mais également non réglementaires, afin de les hiérarchiser selon leur importance en termes d'enjeu écologique.

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'appuie sur les critères suivants :

- Espèces classées en Annexe II ou IV de la Directive Habitats Faune Flore et en annexe 1 de la Directive Oiseaux ;
- Espèces protégées au niveau national, régional ou départemental ;
- Espèces inscrites à la Liste Rouge nationale et/ou régionale qui présente les différentes catégories pour classer les espèces qui risquent de s'éteindre ;
- Leur niveau de rareté à l'échelle locale, régionale et nationale ;
- Le classement en espèce déterminante ZNIEFF au niveau régional.

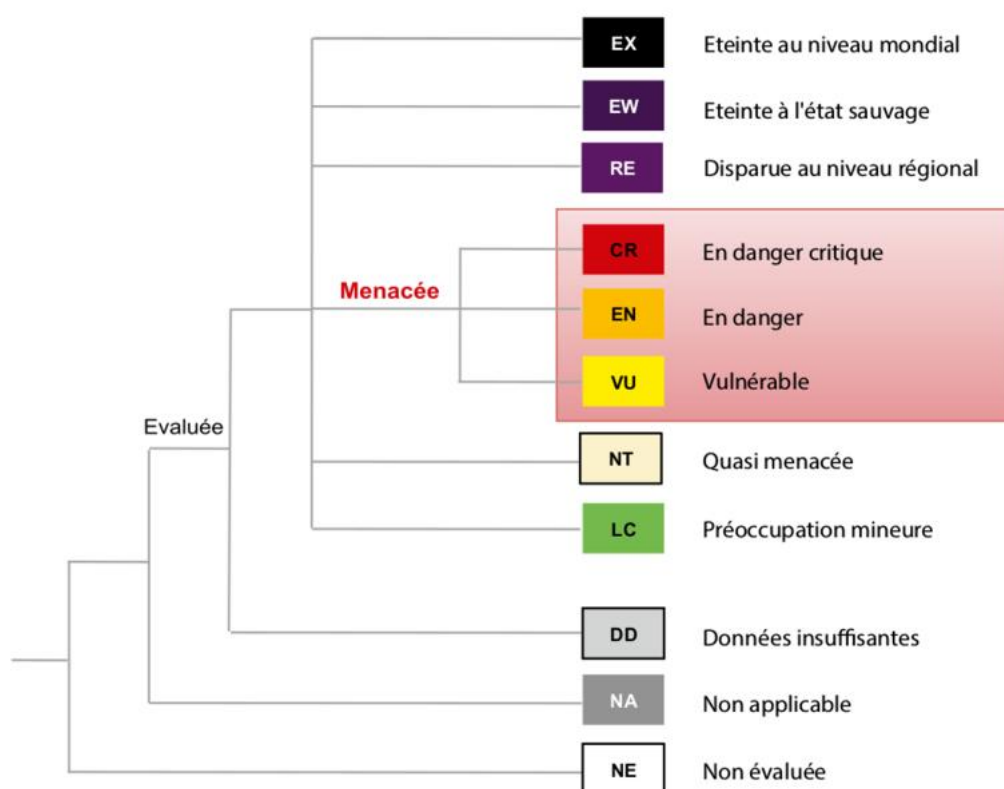


Figure 4 : Présentation des catégories de l'UICN utilisées dans les Listes rouges

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les espèces animales s'appuie également sur l'intérêt biogéographique et le niveau de responsabilité de la zone d'étude ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis de chaque espèce.

Des scores sont attribués en fonction de ces différents critères et cumulés. Les statuts de reproduction et comportements identifiés sur le site d'étude sont également pris en compte. Le score final détermine le niveau d'enjeux de l'espèce considérée sur le site selon les taxons.

Voici les catégories pour l'avifaune :

Score relatif à l'avifaune	Enjeux finaux
12 et +	Très fort
11 à 12	Fort
9 à 10	Moyens à forts
7 à 8	Moyen
5 à 6	Faible à moyens
3 à 4	Faibles
1 à 2	Négligeables

Le niveau peut cependant être réévalué suite à l'avis d'expert, en fonction de l'importance des effectifs observés, des comportements sur le site d'étude, et sensibilité au projet, ou cas particulier. Le niveau est par exemple abaissé dans le cas où le statut de l'espèce au niveau local est considéré comme assez commun à commun.

La localisation des données est mentionnée pour toutes les espèces patrimoniales. De plus, une description des espèces est réalisée pour celles possédant au minimum un enjeu moyen ou fort.

c) Enjeux des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Critères	Enjeux
Espèces exotiques envahissantes avérées (à l'échelle régionale), l'enjeu est considéré comme fort systématiquement car, même si un seul individu est présent, le caractère invasif et nocif de ces espèces représente une menace majeure pour les autres espèces du même milieu.	Fort
Espèces exotiques envahissantes potentielles (à l'échelle régionale), l'enjeu est considéré comme moyen car il s'agit principalement d'espèces à caractère envahissant mais n'impactant pour l'heure que des milieux rudéralisés mais dont le comportement pourrait changer à l'avenir (colonisation de milieux naturels). On retrouve à un même niveau d'enjeu les espèces figurants sur la liste d'alerte. Elle regroupe les espèces émergentes ou absentes du territoire ayant été identifiées comme présentant un risque d'invasion fort.	Moyen

d) Bibliographie des enjeux

Les enjeux sont basés sur des listes rouges ainsi que des statuts de protection et compilés grâce à un outil développé par ECO'LogiC basé sur les bases de données suivantes : Conservatoire botanique du Bassin Parisien, GeoNature, ARB, Bioviv'IdF et l'INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel.

03. DIAGNOSTIC HABITATS / FAUNE / FLORE

I. Contexte du secteur d'étude

a) Les périmètres réglementaires

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Les Arrêtés de protection de biotope (APB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux.

Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes, qui peuvent être par exemple des haies, marécages, marais, bosquets, landes, dunes, pelouses, récifs coralliens, mangroves, ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme ; mais aussi des bâtiments, ouvrages, mines et carrières (sous certaines conditions), ou tous autres sites bâtis ou artificiels, à l'exception des habitations et des bâtiments à usage professionnel.

Les mesures ainsi prises par arrêté peuvent entre autres interdire certaines actions pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux. Suivant leur contenu, ces arrêtés peuvent donc avoir pour effet d'interdire, le cas échéant, certaines actions préalables à des constructions ou aménagements ou certains des types de constructions (en tant qu'activités pouvant porter atteinte aux équilibres biologiques).

Le site d'étude n'est pas concerné par un arrêté de protection de Biotope. 3 sites présents dans l'aire d'étude éloignée sont concernés par un APB. Il s'agit du site « Orobanche pourprée » située à 6,1 km à l'Est, de la Fosse aux Carpes située à 17,4 au Sud-Est et des Étangs de Baleine et Brûle-Doux situés à 17,8 km au Sud du site.

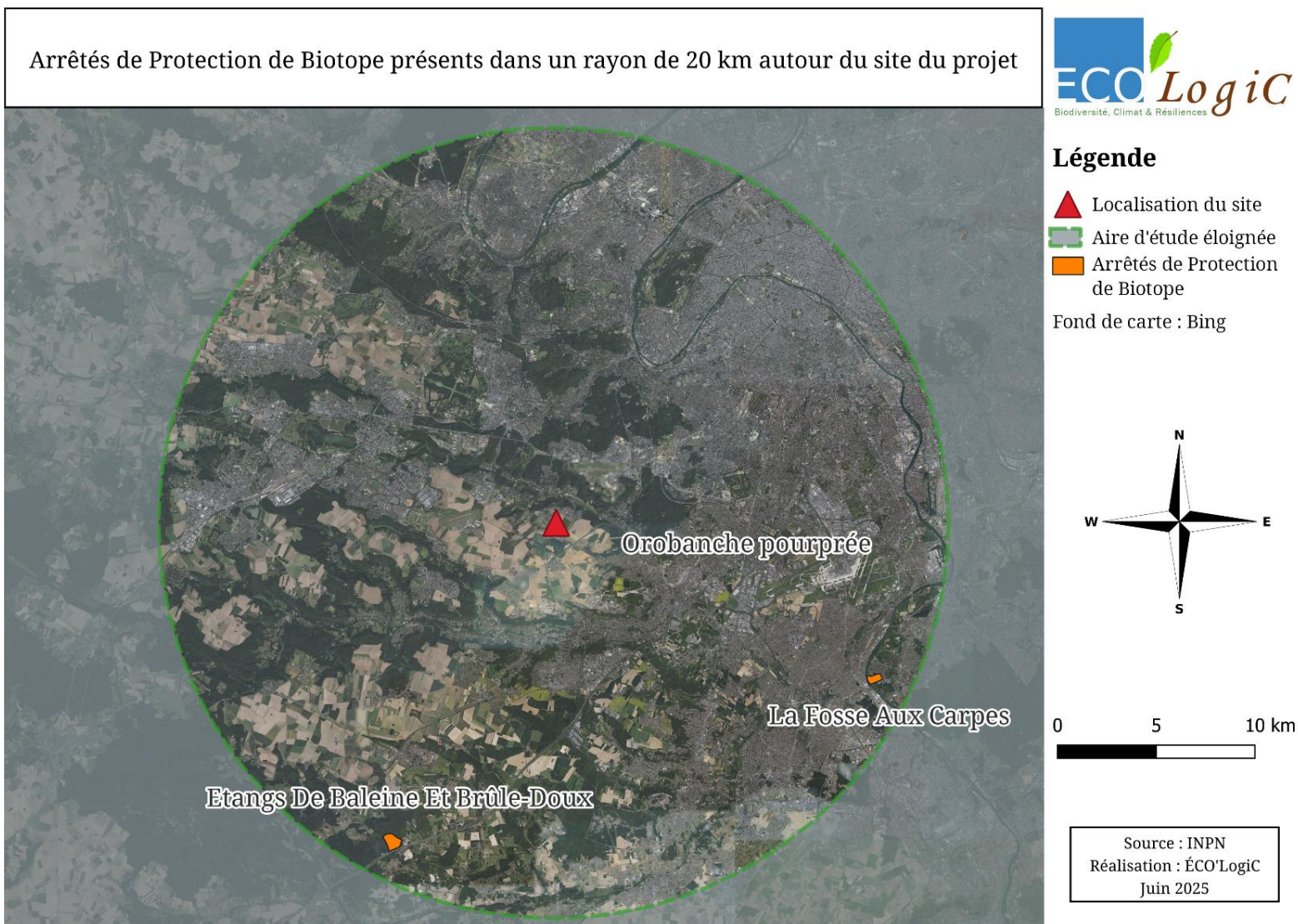


Figure 5 : Arrêtés de Protection de Biotope présents dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)

Les directives européennes

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.



Le réseau des sites NATURA 2000 s'appuie sur deux directives européennes :

- La "Directive Oiseaux" n° 2009/147/CE qui a motivé la désignation des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.)
- La "Directive Habitats, Faune, Flore" n° 92/43/CEE qui, elle, a motivé la désignation des Sites d'Importance Communautaire (S.I.C.), ces derniers devenant par arrêté ministériel, des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.).

Les deux directives comprennent des annexes qui listent les espèces animales et végétales ainsi que les habitats à préserver. Elles concernent des sites terrestres et des sites marins.

Le site d'étude ne se situe pas au sein de site NATURA 2000. Trois sites sont présents dans l'aire d'étude éloignée.

Tableau 3: Liste des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20km autour du site d'étude

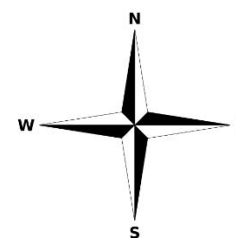
Directive	Référence	Nom du site Natura 2000	Distance (km)
Oiseaux	FR1112011	Massif de Rambouillet et zones humides proches	5,3
Oiseaux	FR1110025	Etang de Saint-Quentin	12,4
Habitats	FR1100803	Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline	14,6

Sites du réseau NATURA 2000 présents dans un rayon de 20 km autour du site du projet

Légende

- ▲ Localisation du site
- Aire d'étude éloignée
- Directive HABITATS
- Directive OISEAUX

Fond de carte : Bing



0 5 10 km



Source : INPN
Réalisation : ÉCO'LogiC
Juin 2025

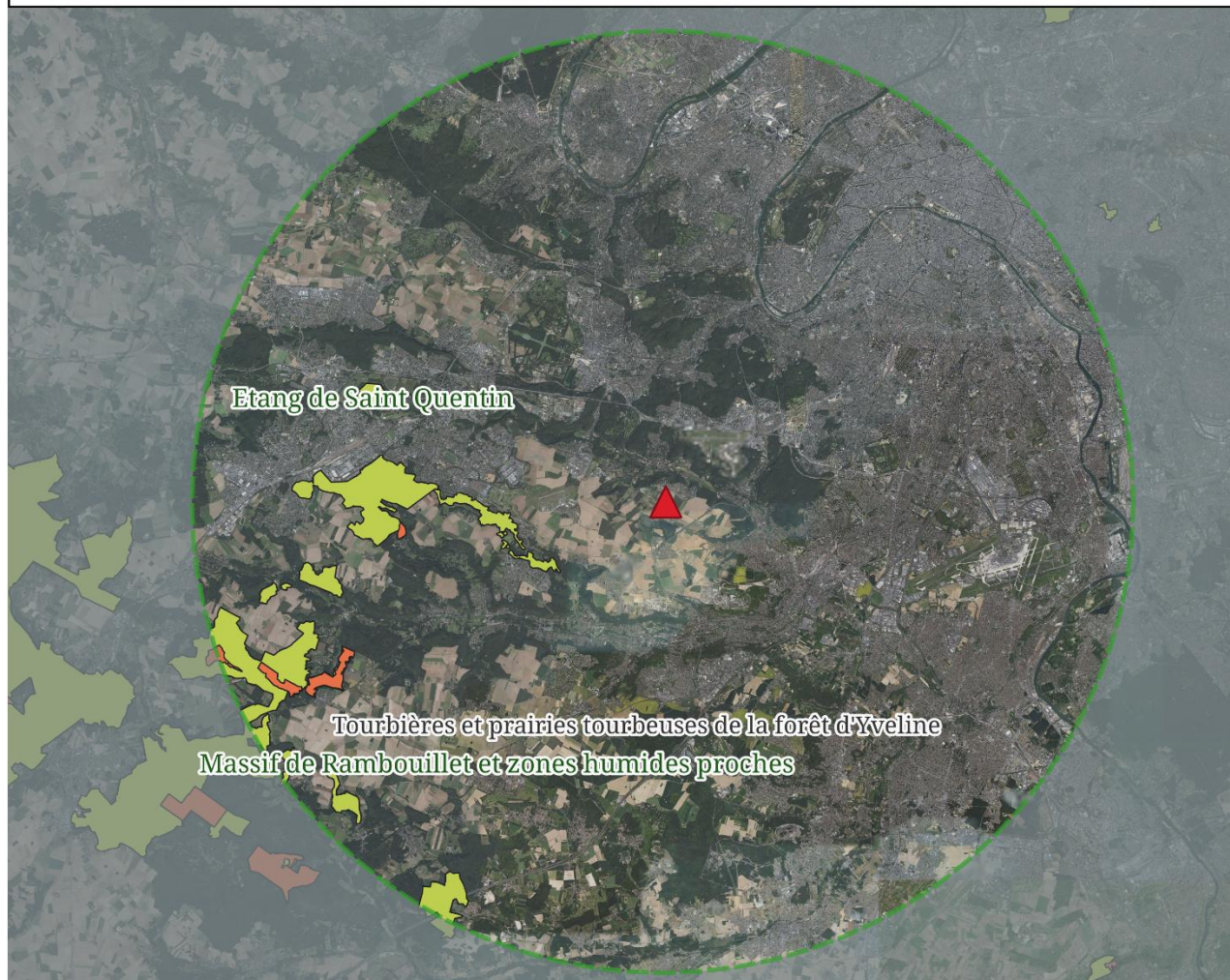


Figure 6 : Sites du réseau NATURA 2000 présents dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)

Les réserves naturelles

Les réserves correspondent à des zones de superficie limitée créées en vue de la préservation d'une espèce animale ou végétale en voie de disparition ou présentant des qualités remarquables. Leur faible étendue rend leur création plus aisée que celle des parcs naturels.

Les réserves naturelles sont des outils réglementaires de plus en plus utilisés en complément d'autres mesures de protection du patrimoine naturel. Elles concernent aussi bien la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou un milieu naturel, en général qui présente une importance particulière par sa fragilité et sa rareté.

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France.

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont classées par le Conseil régional pour une durée limitée (renouvelable) et que certaines activités ne peuvent pas être réglementées (la chasse, la pêche, l'extraction de matériaux).

Le site ne se trouve pas dans le périmètre d'une réserve naturelle. 3 réserves naturelles régionales et 2 réserves naturelles nationales sont présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet.

Échelle	Nom de la réserve	Distance (km)
Régionale	Val et Coteau de Saint-Rémy	7,8
Régionale	Bassin de la Bièvre	8
Nationale	Sites géologiques du département de l'Essonne	9,7
Nationale	Étangs et rigoles d'Yveline	12,3
Régionale	Étangs de Bonnelles	18,4

Les Parc Naturels

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le site d'étude ne se trouve pas dans le périmètre d'un Parc Naturel Régional. Le PNR Haute-Vallée de Chevreuse se situe dans un rayon de 20 km autour du site du projet, à 4,9 km à l'Ouest.

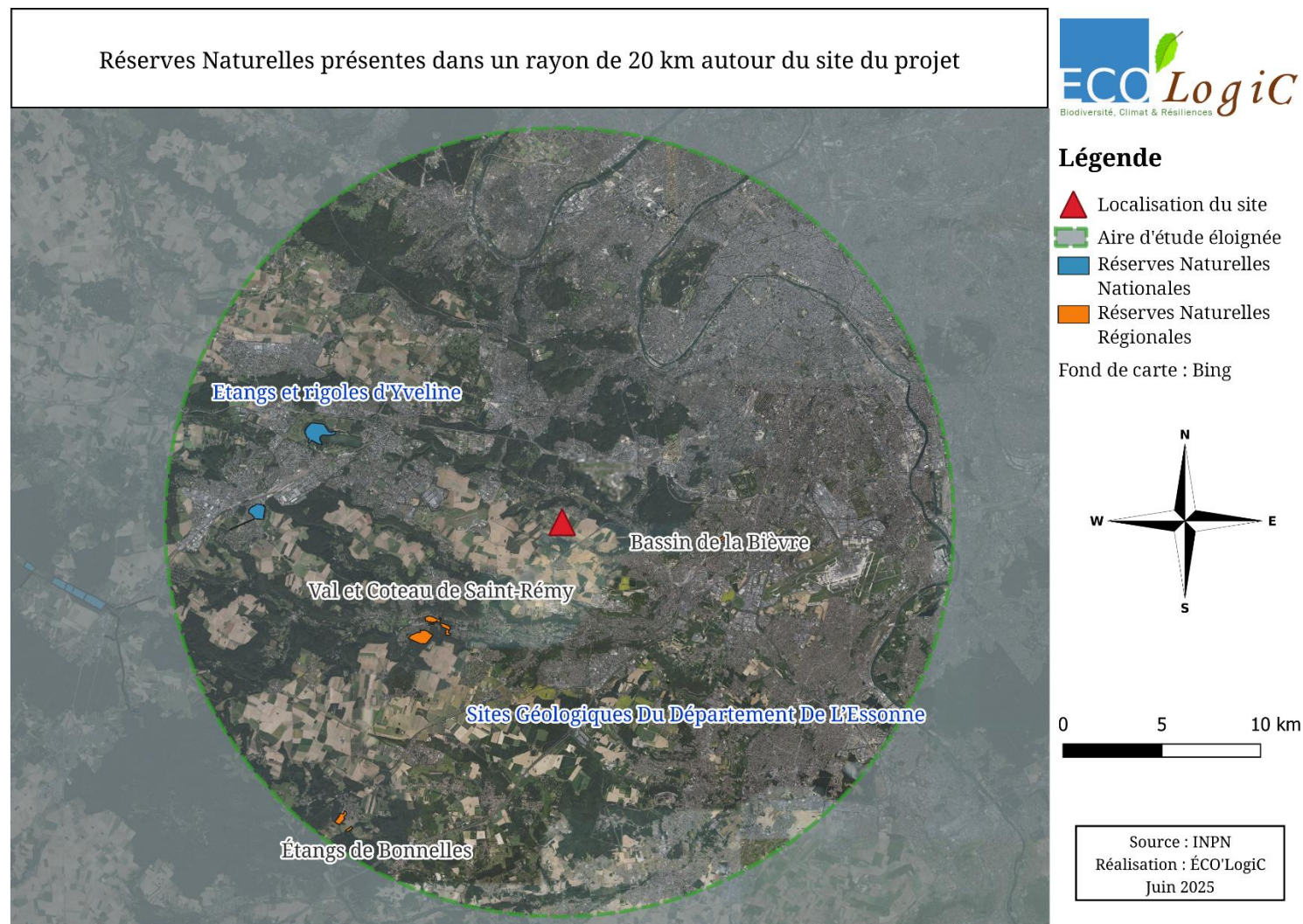


Figure 7 : Réserves naturelles présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)

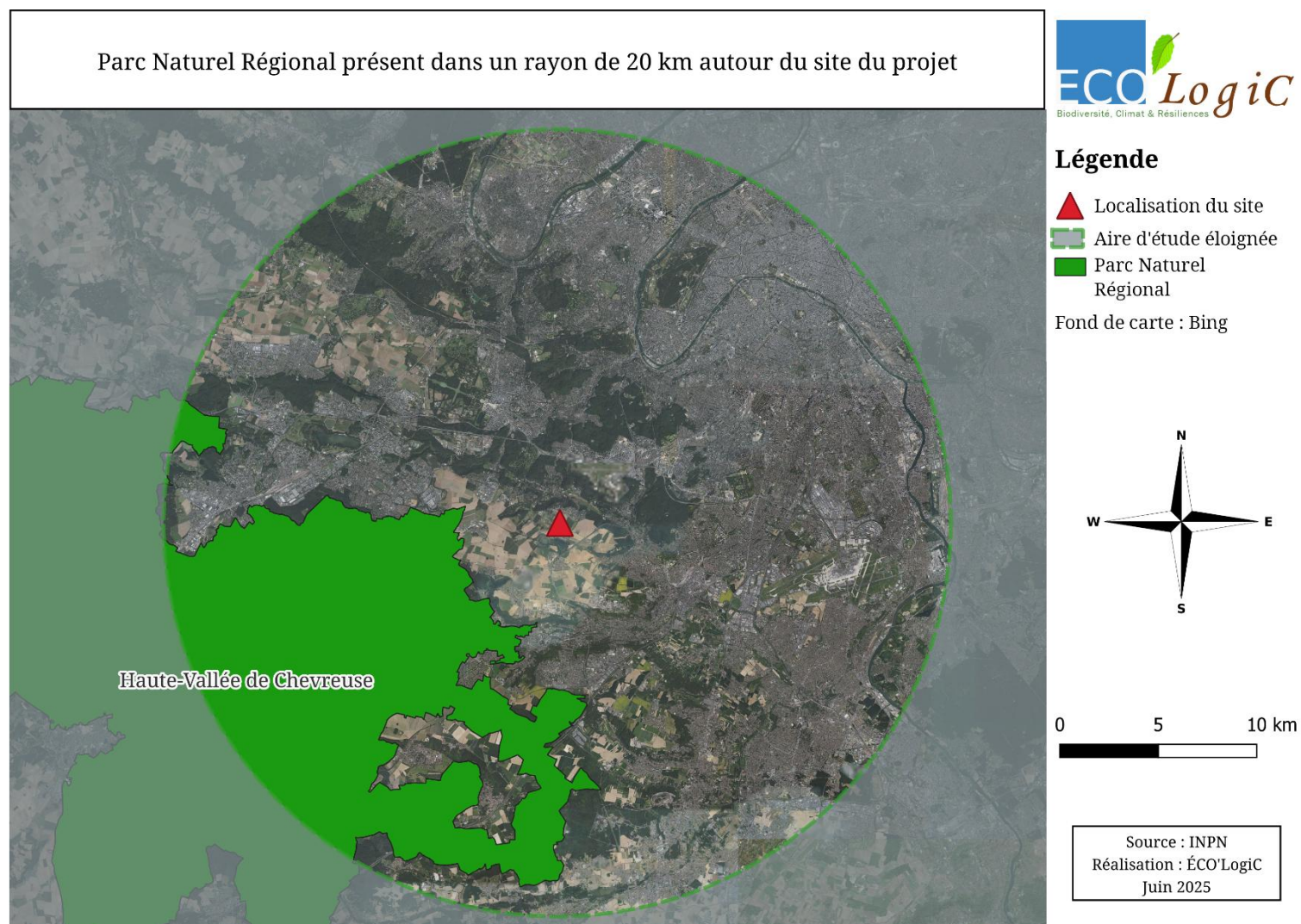


Figure 8 : Parc naturel régional présent dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)

b) Les périmètres d'inventaires

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le site d'étude ne se trouve pas au cœur d'une ZNIEFF. 96 ZNIEFF de type I et 19 ZNIEFF de type II sont présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet. La ZNIEFF de type I, les Étangs de Saclay, se situe à moins d'1 km (0,7 km) du site du projet.

Tableau 4 : Liste des ZNIEFF présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet

Référence	Type de ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Distance (en km)
110001644	I	ETANGS DE SACLAY	0,7
110001642	I	PRAIRIES DE LA VALLEE DU PETIT JOUY A L'AQUEDUC DE BUC	2,4
110020336	I	AQUEDUC SOUTERRAIN DU TROU SALE	3,6
110001693	I	FORET DE MEUDON ET BOIS DE CLAMART	4
110320046	I	ZONE HUMIDE DE LA MARE DES PINS	5,1
110020402	I	VALLON DE LA BIEVRE EN AMONT DE L'ETANG DE LA GENESTE	5,4
110320042	I	PARC DU CNRS DE GIF	5,4
110020246	I	VALLÉE DE LA MÉRANTAISE À CHÂTEAUFORT	5,5
110001685	I	ZONES INONDABLES A GIF-BURES	5,9
110001691	I	FORET DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES	6,2
110020273	I	MARES DE LA PLAINE DE CHEVINCOURT	6,4
110020242	I	RAVINS FORESTIERS À MAGNY-LES-HAMEAUX ET ROSELIÈRE DE MÉRANCY	6,6
110030014	I	BOISEMENTS ET PRAIRIES DE L'OBSERVATOIRE DE MEUDON	6,7

110020274	I	PRAIRIES ET ZONE HUMIDE DE VAUGIEN	7,6
110030057	I	RAVIN FORESTIER DE VAUGONDRAN	7,8
110020285	I	RAVIN FORESTIER DE CHAMPAILLY	7,8
110001631	I	BASSIN DE RETENUE DE LA BIEVRE A ANTONY	7,9
110020281	I	PELOUSE MAIGRE ET BOIS CALCICOLE DE CHAMPAILLY	8,2
110020282	I	PENDANTS HUMIDES DU RHODON ET ETANG DU MOULIN DE LA MACHINE	8,5
110020275	I	GÎTES À CHIROPTÈRES DE SAINT-RÉMY-LES-CHEVREUSE	8,7
110020469	I	PRAIRIES ET BOISEMENTS DU PARC DEPARTEMENTAL DE SCEAUX	8,8
110320001	I	BASSIN DE RETENUE DE SAULX	9
110001683	I	PRAIRIES INONDABLES DE COUBERTIN	9,1
110030016	I	PRAIRIES ET PLAN DEAU DU PARC DE VILLENEUVE-L'ETANG ET ETANG DE VILLENEUVE	9,4
110020283	I	PRAIRIE HUMIDE ET BOISEMENT MARÉCAGEUX DE LA POUFILE	10
110020384	I	BOIS DE GAZE	10,1
110020278	I	RU ET AULNAIE TOURBEUSE DE MONTABÉ	10,4
110020476	I	MARAIS ET BOIS DE MONTABE	10,6
110030013	I	BOIS DE SAINT-CUCUFA ET COTEAUX DE GALLICOURTS	10,7
110001469	I	ETANG DE SAINT-QUENTIN	10,9
110020267	I	ANCIENNES CARRIERES DU VOSSERY	10,9
110001498	I	PRAIRIE HUMIDE DE LA GRAVELLE ET SES ABORDS	11
110030036	I	ZONE HUMIDE DE LA QUEUE DE L'ETANG A CHEVREUSE	11,2
110020245	I	GÎTES A CHIROPTERES DE PORT-ROYAL-DES-CHAMPS	11,3
110001499	I	FONDS TOURBEUX DE PORT-ROYAL-DES-CHAMPS	11,5
110020284	I	MARE DE VAUMURIER	11,6
110020268	I	RAVIN FORESTIER DE TALOU-MERIDON	11,7
110020270	I	PRAIRIES INONDABLES, BOIS MARECAGEUX ET ETANG DU BREUIL	11,7
110020422	I	VIEUX BOISEMENTS ET ÎLOTS DE VIEILLESSEMENT DU BOIS DE BOULOGNE	12,2
110020297	I	RÉSEAU DES MARES ET MOUILLÈRES DE PLATEAU ENTRE CERNAY-LA-VILLE ET BONNELLES	12,3
110030056	I	RAVIN FORESTIER D'HERBOUVILLIERS	12,9
110020302	I	MARES DE LA GRAND-MAISON	13,1
110020271	I	GITES A CHIROPTERES DES EGLISES DE CHOISEL ET DE DAMPIERRE	13,2
110030020	I	BASSIN OUEST DE LA CROIX BONNET	13,6
110020297	I	RÉSEAU DES MARES ET MOUILLÈRES DE PLATEAU ENTRE CERNAY-LA-VILLE ET BONNELLES	13,6
110020421	I	BERGES DE SEINE AU BOIS DE BOULOGNE	14
110320047	I	LES PRES D'ARDILLIERES	14,3
110020269	I	MARES ET FRICHES HUMIDES DU BOIS D'HOULBRAN	14,4
110020291	I	PRAIRIE ET SOURCES FORESTIERES DU PARC DE DAMPIERRE	14,5

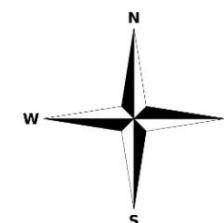
110020265	I	MARE DES GRANDS AMBESIS	14,6
110001492	I	PRAIRIES HUMIDES DES BOUILLONS ET BOIS BOISSEAU	14,6
110001473	I	USINE DES EAUX DU PECQ	14,7
110020264	I	PRAIRIE DES GRANDS AMBESIS	14,9
110001601	I	BASSINS ET PRAIRIES DE LORMOY	15
110001393	I	ETANG DES NOES	15
110020289	I	ZONE HUMIDE DE MAINCOURT ET RAVIN FORESTIER DE L'ANGOUMOIS	15
110001496	I	COTEAU CALCAIRE DE CHAMP BRETON ET RAVIN FORESTIER DE ROUILLON	15
110001601	I	BASSINS ET PRAIRIES DE LORMOY	15
110001363	I	PETIT MARAIS PRES DE LA GARE DE L'ETANG-LA-VILLE	15,4
110020262	I	MARE DE LA TERRE DE LA ROCHE	15,5
110030006	I	PRAIRIES ET FRICHES AU PARC DES LILAS	15,7
110001495	I	FONDS DE BELLEPANNE ET RU DU POMMERET	16,1
110320023	I	LE COTEAU DES VIGNES	16,1
110020292	I	MARES DE LA PLAINE DE VALENCE	16,5
110020259	I	GÎTES À CHIROPTÈRES DU MESNIL-SAINT-DENIS	16,8
110030058	I	CHAOS GRÉSEUX DES VAUX DE CERNAY	16,8
110001390	I	AULNAIE DU MOULIN NEUF A FRECAMBEAU	16,9
110020261	I	FONDS D'YVETTE A LEVIS SAINT-NOM	17,4
110001608	I	LA FOSSE AUX CARPES	17,5
110001490	I	PRAIRIES HUMIDES ET AULNAIES TOURBEUSES DES VAUX DE CERNAY	17,5
110020310	I	SOUTERRAIN DES ORANTES	17,6
110030012	I	BERGES DE LA SEINE A NANTERRE	17,7
110030034	I	ANCIENNE SABLIÈRE DU BOIS BIQUET	17,8
110001635	I	ETANGS DE BALEINE ET DE BRULE-DOUX	17,8
110020293	I	BOIS DE LA VIEILLE BONDE	18
110001467	I	ZONE HUMIDE DE LA VALLEE RENAULT	18,1
110020312	I	CAVEAUX ET ANCIENNE GLACIÈRE DU DOMAINE DE FOUCAULD	18,2
110320044	I	MARE DES TROIS RUISSEAUX	18,2
110020391	I	MOILLERE DES LAYES	18,3
110001468	I	ZONE HUMIDE DES ETANGS DE BONNELLES	18,3
110001352	I	ZONE HUMIDE ENTRE LA CELLE-LES-BORDES ET BULLION	18,4
110020305	I	GÎTES A CHIROPTÈRES DU CHÂTEAU DES BORDES	18,5
110020288	I	MARES AUTOUR DE SAINT BENOIT	18,6
110320038	I	BASSIN DE TREVOIX ET PRAIRIE DE GUISSERAY	18,6
110001633	I	ETANGS DE BOTTEAUX	18,7

110001487	I	ETANG DE L'EPINOCHÉ A MONTESSON	18,9
110030021	I	LES RUINES DU CHATEAU DE RETZ	19
110020416	I	LES PRES DU MARAIS ET LE CLOS DE LA SALLE	19,1
110320039	I	LANDE A CALLUNE D'ANGERVILLIERS	19,1
110020299	I	ZONE HUMIDE DE LA VALMONDERIE ET DU VALLON DES ENCLAVES	19,5
110001643	I	BOIS DE SAINT-EUTROPE	19,6
110020392	I	RAVIN DE MALASSIS	19,6
110001461	I	FRICHE DES TOULIFEAUX ET SES ABORDS	19,6
110001489	I	MARAIS FORESTIER DE GRANDVAL ET ETANG DES VALLEES	19,7
110001643	I	BOIS DE SAINT-EUTROPE	19,7
110020387	I	BOIS TOURBEUX DU MOULIN BLANC	19,9
110020353	II	FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES	2,1
110001762	II	FORÊT DE VERRIERES	3,7
110030022	II	FORETS DOMANIALES DE MEUDON ET DE FAUSSES-REPOSES ET PARC DE SAINT-CLOUD	4
110030037	II	VALLEE DE LA MÉRANTAISE	5,1
110001497	II	VALLEE DU RHODON	8,3
110020349	II	FORÊT DE BOIS-D'ARCY	9,9
110001493	II	VALLEE DE L'YVETTE AMONT ET SES AFFLUENTS	11,1
110001361	II	FORÊT DE MARLY	11,4
110001696	II	BOIS DE BOULOGNE	11,7
110001488	II	VALLEE DES VAUX DE CERNAY	14,7
110001634	II	BOIS D'ANGERVILLIERS	15
110030001	II	PARC DES LILAS	15,4
110001605	II	VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARGEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	17,2
110001359	II	FORÊT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	17,7
110001599	II	VALLEE DE L'ORGE DE DOURDAN A ARPAJON ET SES AFFLUENTS	18,2
110001445	II	MASSIF DE RAMBOUILLET SUD-EST	18,3
110001701	II	BOIS DE VINCENNES	19,2
110001394	II	BOIS DES HAUTES BRUYERES	19,4
110001509	II	PARC DE GRIGNON	19,7

ZNIEFF de type I et II présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet

Légende

-  Localisation du site
 -  Aire d'étude éloignée
 -  ZNIEFF de type I
 -  ZNIEFF de type II
- Fond de carte : Bing



0 5 10 km

Source : INPN
Réalisation : ECO'LogiC
Juin 2025

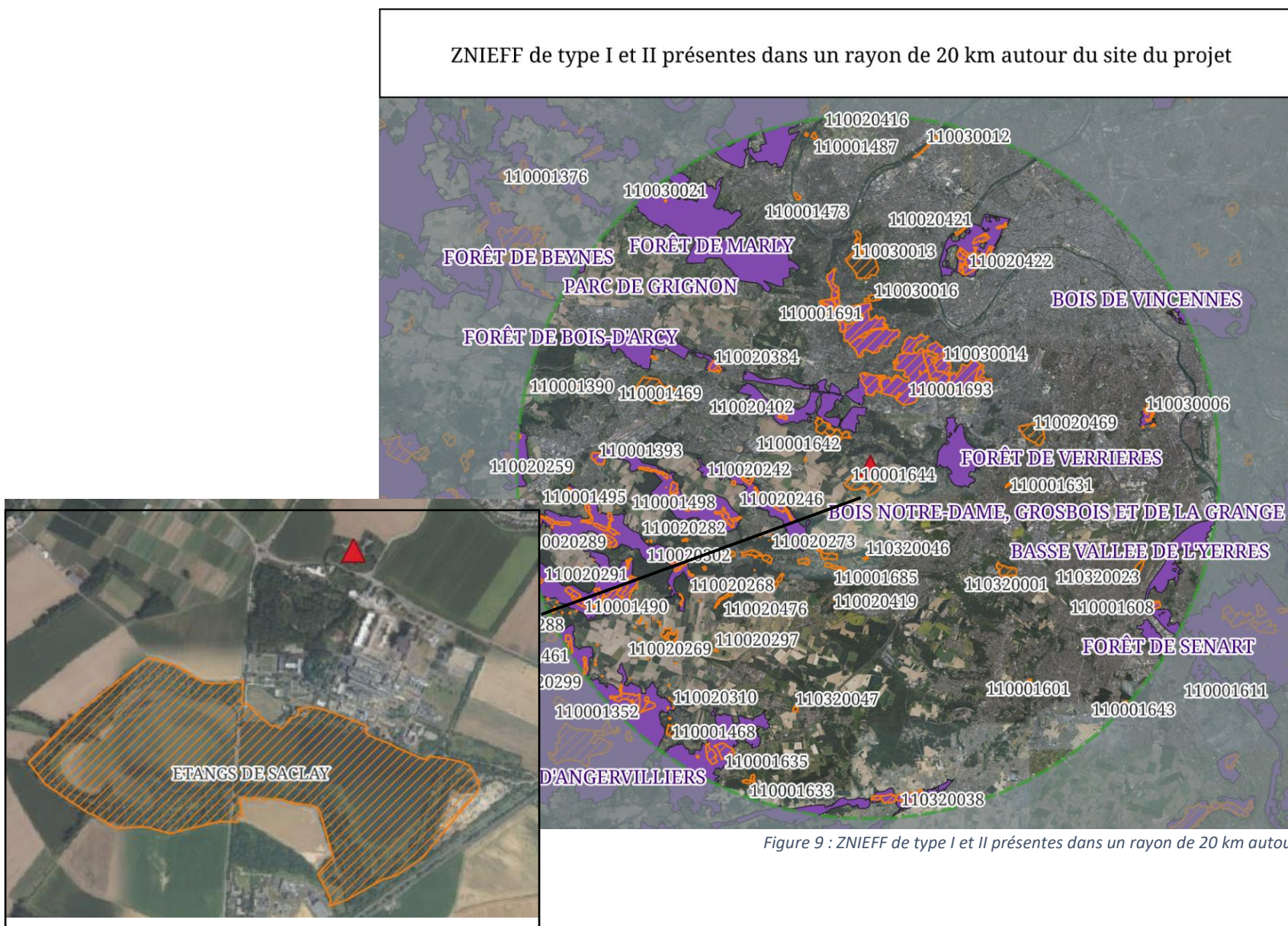


Figure 9 : ZNIEFF de type I et II présentes dans un rayon de 20 km autour du site du projet (source : INPN)

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des zones faisant partie d'un inventaire d'espaces remarquables sans contraintes réglementaires.

Le site ne se trouve pas au sein d'une Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux. Aucune ZICO n'est présente dans un rayon de 20 km autour du site du projet.

CONCLUSION

La zone d'implantation du projet n'est pas concernée par un zonage réglementaire ou d'intérêt pour la faune et la flore sauvage. Cependant, une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique se situe à 0,7 km du site du projet.

Cette ZNIEFF « Etangs de Saclay » est constituée de deux étangs : à l'est l'étang Neuf, qui forme la réserve aquifère du Centre d'Essais des Propulseurs, et à l'ouest l'étang Vieux qui est en réserve naturelle conventionnelle fermée au public. Leur intérêt principal est ornithologique : 202 espèces ont été contactées, et 7 espèces nicheuses figurent sur la liste des espèces déterminantes. Le deuxième intérêt est écologique, par les milieux variés qu'offrent les rives des étangs.

Ce site est un **réservoir de biodiversité** relié par un **corridor écologique** au site d'étude, il convient pour la faune volante un **espace refuge ou relais**.

II. Habitats naturels et anthropiques

Le site d'étude est contrasté entre un milieu anthropique dégradé et la recolonisation spontanée de la nature.



Figure 10 : Photographie du site d'étude -février 2026

a) Typologie des habitats

Tableau 5: Liste des habitats du site d'étude

Intitulé	Code EUNIS	Aire(s) d'étude	Surface approximative	Particularité
Végétations herbacées anthropiques / Champs d'herbacées non graminéoïdes des terrains en friche	E5.15	AEI	13 150m ²	Colonisées par les EVEC
Boisements caducifoliés à Salix x Fourrés tempérés	G1.1	AEI	7 540m ²	Habitat caractéristique de zones humides Dégradées par la présence d'EVEC
Lacs, étangs et mares eutrophes permanents - Communautés des eaux peu profondes à <i>Ranunculus</i>	C1.3411	AEI	175 m ²	Habitat caractéristique de zones humides
Roselières et formations de bordure à grands hélophytes autres que les roseaux <u>Diverses zones en mélange à :</u> - C3.23 Typhaies / C3.231 Typhaies à <i>Typha latifolia</i> - C3.24 Communautés non-graminoïdes de moyenne-haute taille bordant l'eau / C3.24B Formations à Iris faux acore - C3.21 Phragmitaies à Phragmites australis / C3.211 Phragmitaies inondées	C3.2	AEI	4 170 m ²	Habitat caractéristique de zones humides
Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	I1.5	AEI et AER	18 650 m ²	Arrêt de l'activité agricole
Dépôts de déchets x remblais x revêtements imperméables	J6	AEI	10 800 m ²	Origine anthropique ; issue d'une déconstruction ou vestige d'infrastructure
Délimitations construites	J2.5	AEI	250 m ²	Origine anthropique
Monocultures intensives	I1.1	AER	2 650 m ²	Origine anthropique
Réseaux routiers	J4.2	AER	4 250 m ²	Origine anthropique

Aucun habitat n'est d'intérêt communautaire.

b) Description des habitats

VEGETATIONS HERBACEES ANTHROPIQUES

Code Cahier Habitats : E5.15



Description sur le site d'étude

Peuplements de grandes herbacées ou fougères, apparaissant sur des terrains en déprise urbaine ou agricole, près des cours d'eau, à la lisière des boisements ou envahissant les pâturages. Peuplements d'herbacées plus petites formant une zone distincte (ourlet) à la lisière des boisements. Peuplements herbacés se développant sur des terrains en déprise urbaine ou agricole, sur des terrains qui ont été repris sur les réseaux des transports ou sur des terrains qui étaient utilisés comme décharge. La végétation est dense et variée avec une dominance en Cirses (*Cirsium sp.*), Mélilots (*Melilotus sp.*) et autres espèces rudérales. L'habitat s'apparente à un « **Champs d'herbacées non graminoides des terrains en friche** » (E5.15).

L'habitat est dégradé par la présence d'espèces exotiques envahissantes (Ailanthé glanduleux, Robinier pseudoacacia, Buddleia de David etc.).

Rôle fonctionnel

Le couvert végétal permet de fournir des abris et un lieu d'alimentation pour une entomofaune variée et de nombreux oiseaux.

Le milieu tend à se refermer par la dynamique naturelle des végétations pour donner place à un fourré dense puis un boisement caducifolié.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

BOISEMENTS CADUCIFOLIES A SALIX x FOURRES TEMPERES

Code Cahier Habitats : G1.1 x F3.1



Description sur le site d'étude

Cette unité comprend les zones boisées dominées par les Saules à petites feuilles, l'Aulnes, le Peuplier ou le Bouleau dans toutes les zones, même la méditerranéenne.

Cet habitat est représenté ici par un mélange de Saule blanc (*Salix alba*) et Saule cendré (*Salix cinerea*), il est également peuplé par différents arbres et arbustes caduques indigènes : Aubépine (*Crataegus monogyna*), Eglantier (*Rosa canina*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cerisier (*Prunus avium*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), créant une zone tampon entre les végétations herbacées et arborées. Il s'agit d'une forêt galerie liée à la présence d'une zone humide (la présence de l'eau pouvant éventuellement être temporaire).

L'habitat est dégradé par la présence prépondérante des populations d'espèces exotiques envahissantes (Robinier pseudoacacia, Buddleia de David etc.).

Rôle fonctionnel

Habitat caractéristique de zone humide qui abrite une faune spécifique et opportuniste : Bouscarle de cetti, Rossignol Philomèle, Rougegorge familier, Pouillot véloce etc.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

**Description sur le site d'étude**

Mares à eaux bleu verdâtre, plus ou moins troubles, particulièrement riches en nutriments (azote et phosphore) et en bases dissoutes (pH habituellement > 7). Les eaux modérément eutrophes peuvent héberger des tapis denses de macrophytes, mais ceux-ci disparaissent lorsque la teneur en nutriments s'élève du fait de la pollution. Le site est concerné par plusieurs mares, on observe de nombreuses zones d'atterrissement où les algues séchées recouvrent le sol.

L'habitat considéré ici correspond aux « Communautés des eaux peu profondes à *Ranunculus* » (C1.3411) avec la présence de Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*).

Rôle fonctionnel

Ces mares sont propices à la flore et l'entomofaune associée mais visiblement peu propice à l'accueil de la faune amphibie ou aquatique du fait de sa forte pollution en matière organique et de sa très forte turbidité.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------



Description sur le site d'étude

Peuplements de végétation haute en bordure des lacs ou mares, généralement pauvres en espèces et souvent monospécifiques.

Ces zones sont en eau, au moins une partie de l'année, surtout en hiver.



Elles comprennent des peuplements de *Carex spp.*, *Phragmites australis* et *Typha spp.* Et sont accompagnées ponctuellement par d'autres espèces végétales indicatrices de zones humides comme les Joncs, le Lycopée etc.

Diverses zones en mélange à dominance de :

- C3.231 : Typhaies à *Typha latifolia* ;
- C3.24B : Formations à Iris faux acore ;
- C3.21 : Phragmitaies à *Phragmites australis*.

Rôle fonctionnel

Cet habitat joue un rôle d'accueil de la biodiversité d'espèces inféodées aux milieux humides et un rôle écologique majeur à l'échelle du site.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

FRICHES, JACHERES OU TERRES ARABLES RECEMMENT ABANDONNEES

Code Cahier Habitats : I1.5



Description sur le site d'étude

Champs abandonnés ou en jachère et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés.
Jachères ou terres arables abandonnées plantées d'herbacées non graminéoïdes à des fins de protection, de stabilisation, de fertilisation ou de mise en valeur.
Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières, introduites ou nitrophiles (Armoise, Chardons etc.).
Ils fournissent des habitats qui peuvent être utilisés par des animaux des espaces ouverts.

Habitat de transition qui est temporaire.

Rôle fonctionnel

Ce milieu est propice à l'accueil de la biodiversité malgré les pressions exercées. Le site est utilisé par une colonie d'adultes et de juvéniles après envol de Chardonnerets élégants qui viennent évoluer librement et se nourrir.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

DEPOT DE DECHETS x REMBLAIS x REVETEMENT IMPERMEABLE

Code Cahier Habitats : J6

**Description sur le site d'étude**

Plusieurs zones identifiées de décharges, tas de déchets, généralement indésirables, issus des activités humaines.

Ces amas sont composés de déchets de constructions, gravats, pneus, déchets ménagers etc. sur zones perméables et/ou imperméables. On retrouve une flore rudérale, de nombreuses essences exotiques envahissantes comme le Seneçon du cap (*Senecio inaequidens*), la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) et certaines espèces indigènes pionnières comme l'Orpin âcre (*Sedum acre*).

Rôle fonctionnel

Peu intéressant écologiquement pour la faune à l'exception d'opportunistes tels que certains micromammifères et reptiles comme le Lézard des murailles.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

**Description sur le site d'étude**

Murs en pierres construits pour délimiter la parcelle.

Ils servaient à une époque au bétail.

**Rôle fonctionnel**

Cet habitat entièrement artificiel et imperméable peu jouer un rôle fonctionnel dans l'accueil de la biodiversité notamment pour les chiroptères cavernicoles et certains reptiles (Lézard des murailles). Plusieurs nids d'oiseaux sont construits le long du mur.

Le mur se couvre de végétation spontanée qui pourrait permettre la nidification de certains oiseaux également (Merle noir, Moineau domestique).

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

MONOCULTURES INTENSIVES et RESEAUX ROUTIERS

Code Cahier Habitats : I1.1 et J4.2



Description sur le site d'étude

Le site d'étude ainsi que la majorité de l'aire d'étude rapprochée est composé de cultures monospécifiques et céréalières, occupant de grandes surfaces dans des paysages d'open-fiels. En monoculture, une seule variété de plante est cultivée sur la parcelle au cours des années successives. Généralement, des intrants chimiques y sont utilisés afin de lutter contre les maladies, les insectes ravageurs et les espèces floristiques non désirées. La plante qui est cultivée ici est le maïs.

Une route délimite le site d'étude et les parcelles cultivées à l'est : la Rue de Villeras.

Une autre délimite le site au sud : Rue Jean Rostand.

Rôle fonctionnel

Ce milieu est peu propice à l'accueil de la biodiversité en raison des fortes pressions exercées : intrants chimiques, labourage etc. On y trouve une dominance de plantes messicoles, aux exigences écologiques faibles : Carotte sauvage, Plantain lancéolé etc. Quelques espèces d'oiseaux pourraient utiliser les cultures comme lieu de nidification comme l'Alouette des champs et la Fauvette grisette et de nombreuses les utilisent pour se nourrir (Corneille noire etc.)

Les routes sont des éléments stériles et fragmentant.

Enjeu de conservation

Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------	--------	-------	------

BILAN HABITAT

Malgré le caractère **anthropique et dégradé** du site d'étude, il y a un **enjeu écologique Moyen notable pour les habitats de zones humides**.

Les autres habitats de l'aire d'étude immédiate ont des niveaux d'enjeux de conservation faibles à très faibles même s'ils peuvent abriter des espèces protégées.

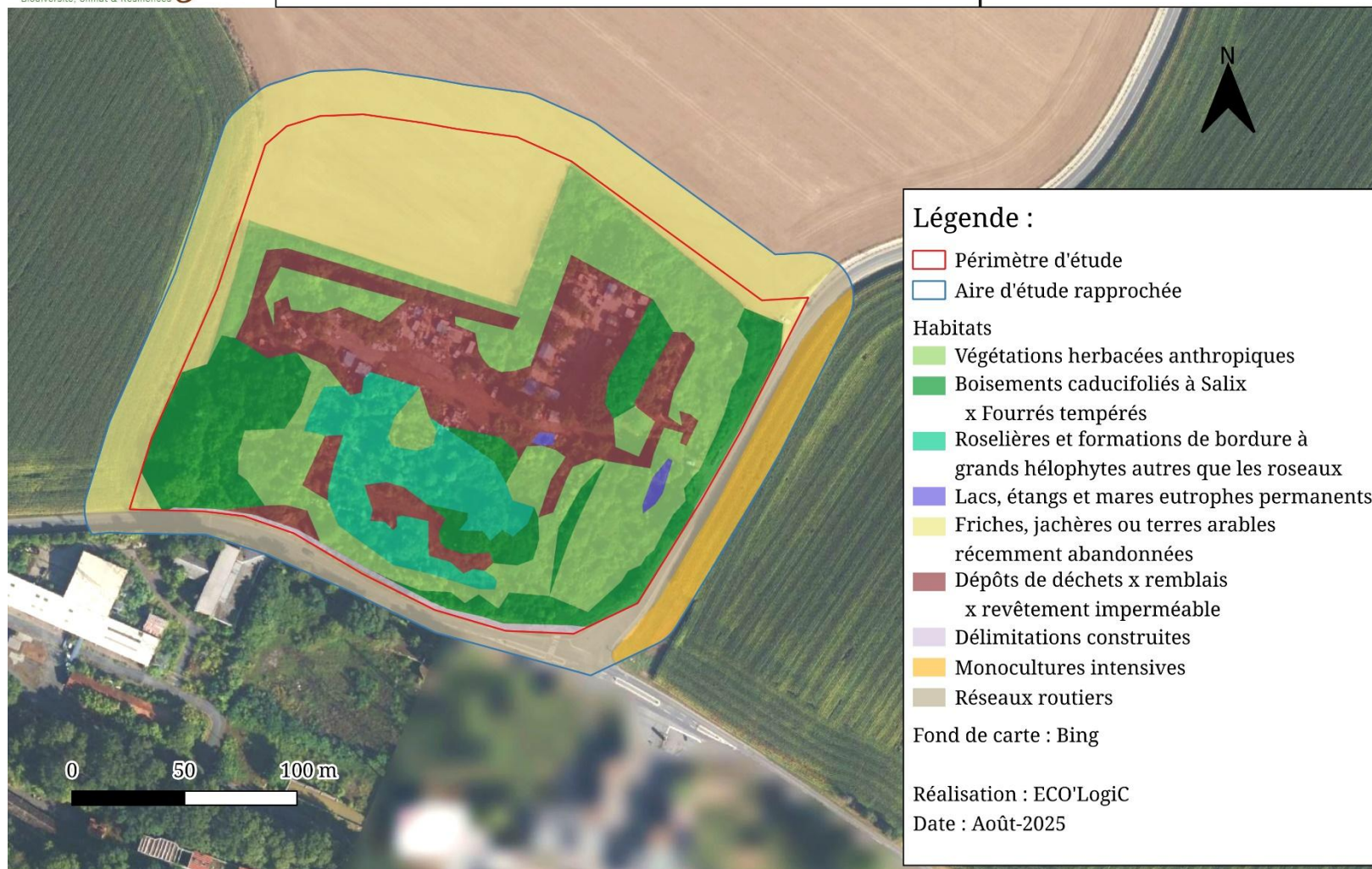


Figure 11 : Cartographie des habitats présents sur le site

III. La flore

1. Données bibliographiques

Tableau 6 : Données bibliographiques de Flore réglementée sur la commune de Saclay

CD NOM	Nom scientifique	Nom vernaculaire	FAMILLE	LR FR	LR REG	RARETE IDF	PROT.	N2000	ZNIEFF	REGL.	NB OBS	Date min	Date max
84472	<i>Asplenium ceterach</i>	Doradille dorée	Aspleniaceae	LC		R			1		1	10/04/2016	10/04/2016
85978	<i>Bidens radiata</i>	Bident radié	Asteraceae	LC	VU	RRR	PR		1		4	31/10/1986	22/09/2018
621765	<i>Bolboschoenus yagara</i>	Bolbochoin de Yagara	Cyperaceae	DD					1		1	27/08/2014	27/08/2014
87136	<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	Butomaceae	LC	VU	RR			1		1	22/09/2018	22/09/2018
88478	<i>Carex disticha</i>	Laîche distique	Cyperaceae	LC	NT	RR			1		2	01/01/1992	11/04/2005
92282	<i>Convallaria majalis</i>	Muguet de mai	Asparagaceae	LC	LC	C	PD			REGL - REGLSO	2	01/07/1997	23/09/1998
94388	<i>Damasonium alisma</i>	Damasonie plantain- d'eau	Alismataceae	EN	EN	RRR	PN		1	REGLSO	9	30/06/2011	03/08/2021
95847	<i>Elatine alsinastrum</i>	Élatine fausse alsine	Elatinaceae	NT	EN	RRR			1		1	04/08/2011	04/08/2011
95858	<i>Elatine hexandra</i>	Élatine à six étamines	Elatinaceae	LC	CR	RRR	PR		1		1	22/09/2018	22/09/2018
95889	<i>Eleocharis acicularis</i>	Éléocharide épingle	Cyperaceae	LC	EN	RRR			1		1	22/09/2018	22/09/2018
96251	<i>Epilobium roseum</i>	Épilobe rosé	Onagraceae	LC	NT	RR			1		1	23/09/1998	23/09/1998
97601	<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	Euphorbiaceae	LC	VU	RR			1		1	22/05/2023	22/05/2023
102870	<i>Hippuris vulgaris</i>	Pesse commune	Plantaginaceae	NT	EN	RRR			1		1	26/06/2019	26/06/2019
610681	<i>Laphangium luteoalbum</i>	Pseudognaphale blanc- jaunâtre	Asteraceae	LC		RRR			1		1	07/09/2011	07/09/2011
106128	<i>Limosella aquatica</i>	Limoselle aquatique	Scrophulariaceae	LC	EN	RRR			1		3	31/10/1986	20/09/2017
108138	<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot	Lamiaceae	LC	EN	RR			1		5	07/09/2011	22/09/2018

111447	<i>Orobanche alba</i>	Orobanche blanche	Orobanchaceae	LC	VU	RR			1		1	21/06/2006	21/06/2006
112853	<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucédan de France	Apiaceae	LC	LC	R			1		1	16/10/1998	16/10/1998
113407	<i>Phyteuma spicatum</i>	Raiponce en épi	Campanulaceae	LC	VU	RR			1		1	01/07/1997	31/07/1997
114312	<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais	Poaceae	LC	EN	RRR	PR		1		2	01/01/1992	30/09/1998
115041	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	Dryopteridaceae	LC	LC	R	PR		1	REGLSO	1	01/07/1997	31/07/1997
115669	<i>Potentilla supina</i>	Potentille couchée	Rosaceae	LC	VU	RRR	PR		1		4	07/09/2011	22/09/2018
119533	<i>Rumex maritimus</i>	Patience maritime	Polygonaceae	LC	LC	RR			1		11	31/10/1986	22/09/2018
119698	<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant	Asparagaceae	LC	LC	AR		DH		REGLSO	3	13/08/1993	23/09/1998
120732	<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérand	Primulaceae	LC	NT	R			1		1	23/09/1998	23/09/1998
121554	<i>Schoenoplectiella supina</i>	Schénoplectielle couchée	Cyperaceae	NT	CR				1		1	29/10/2023	29/10/2023
123568	<i>Silene nutans</i>	Silène penché	Caryophyllaceae	LC	LC	RR			1		1	23/09/1998	23/09/1998

BIBLIOGRAPHIE

Les espèces floristiques réglementées ou d'intérêt patrimonial inventoriées à l'échelle de la commune ont été recherchées durant les inventaires.

La plupart de ces données sont anciennes et leurs exigences écologiques ne correspondent pas forcément au site d'étude.

2. Inventaire printemps

Tableau 7 : Flore inventoriée sur le site d'étude au printemps

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Rareté Région	Dernière obs 91	Prot. Nat	Prot. Région	LR France	LR Région	Dir Hab	Dét. ZNIEFF	EEE	ZH
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	CCC	2024			LC					
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	N	CC	2023							Averées implantées	
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus sylvestre	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Brassica napus</i>	Colza	C		2019								
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David	N	CC	2023							Potentielles implantées	
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère à foulon	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	CC	2023							Potentielles implantées	
<i>Ervum tetraspermum</i>	Ers à quatre graines	I	CC	2023			LC	LC				
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	CCC	2023			LC	LC				

<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre terrestre	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore	I	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimaque des champs	I	CCC	2024			LC					
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire camomille	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Phacelia tanacetifolia</i>	Phacélie à feuilles de tanaïs	S		2020								
<i>Phragmites australis</i>	Phragmite austral	I	CCC	2023			LC	LC				Ar. ZH
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Populus x canescens</i>	Peuplier grisard	N	?	2023								
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Prunus avium</i>	Prunier merisier	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélératte	I	CC	2023			LC	LC				Ar. ZH
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	CC	2024			LC	LC				
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	CCC	2024							Averées implantées	
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	C?	2023			LC	LC				

<i>Rubus gp. fruticosus</i>	Ronce commune	I	CCC	2023				LC				
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	I	CC	2024			LC	LC				
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	N	CC	2024							Potentielles implantées	
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	CCC	2023			LC	LC				Ar. ZH
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc	I	CC	2022			LC	LC				
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Tripleurosperme inodore	I	CCC	2023			LC	LC				
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	CC	2023			LC	LC				
<i>Typha latifolia</i>	Massette à feuilles larges	I	CC	2023			LC	LC				Ar. ZH
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	CCC	2024			LC	LC				
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	CC	2023			LC	LC				
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	CCC	2024								
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	N	CC	2021								

Légende : Statut d'indigénat : Indigène (I) ; Planté/Cultivé (C) ; Naturalisé (N) ; Subspontanée (S) ; **Rareté :** Extrêmement commun (CCC) ; Très commun (CC) ; Commun (C) ; **Menace ou Liste Rouge (LR) :** Préoccupation mineure (LC) ; **Protection Nationale ou régionale :** Oui ou non ; **Espèce déterminante de ZNIEFF en région (Dét. ZNIEFF) :** Oui, Non ; **Espèce indicatrice de zone humide (ZH) :** Espèce inscrite à l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 sur les zones humides ; **Espèce végétale exotique envahissante (EVEE) :** Avérée ou Potentielle.



Figure 12 : Photographies d'une végétation de fourrés denses de chardons (à gauche) et de Typha - Typhaie (à droite)

BILAN FLORE

Les espèces floristiques présentes sont toutes **très communes de la région** et aucune espèce observée n'est menacée ou réglementée. La végétation est caractérisée par une **flore herbacée typique** de milieu perturbé (type friche urbaine) et **d'adventices de cultures**. La strate arbustive est **dense en roncier** quasi impénétrable et de **nombreux arbres indigènes** se sont développés **de manière spontanée**.

Un cortège d'espèces **indicatrices de zone humide** a été identifié formant de grandes typhaies et roselières par secteur, accompagnées de la présence d'eau par secteur : **la présence de zone humide est donc avérée par le critère botanique**. La surface projetée au total est de **5 200m²**.

Il y a un **enjeu écologique négatif** avec la présence de nombreuses **espèces végétales exotiques envahissantes (potentielles ou avérées)** sur l'ensemble du site.



Figure 13 : Délimitation des zones humides par le critère floristique et surfaces (approximatives en m²)

3. Inventaire été

Tableau 8 : Liste d'espèces végétales inventoriées printemps-été

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Rareté Régio n	Dernière obs 91	Prot . Nat	Prot . Régio n	LR Fr an ce	LR Régio n	Dir Hab	Dét. ZNIE FF	EE E	ZH	Remarques
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	Naturalisé	CCC	2024			LC						
<i>Aethusa cynapium</i>	Petite cigüe	Indigène	CC	2023			LC	LC					
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	Naturalisé	CC	2023									Avérées implantées
<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière	Subspontané	.	2019			LC						
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus sylvestre	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	Subspontané	.	2017			LC						
<i>Brassica napus</i>	Colza	Planté/cultivé	.	2019									
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David	Naturalisé	CC	2023									Potentielles implantées
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	Indigène	CCC	2023			LC	LC					

<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies	Indigène	CCC	2023			LC	LC			Ar. ZH	(= Calystegia sepium (L.) R.Br.)	
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère à foulon	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	Indigène	CCC	2023			LC	LC			Ar. ZH		
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	Indigène	CCC	2023			LC	LC			Ar. ZH		
<i>Epilobium palustre</i>	Épilobe des marais	Indigène	RR	2008			LC	CR		Déterminant ZNIEFF / Ar. ZH			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	Naturalisé	CC	2023							Potentielles implantées		
<i>Ervum tetraspermum</i>	Ers à quatre graines	Indigène	CC	2023			LC	LC			(= <i>Vicia tetrasperma</i> subsp. <i>tetrasperma</i>)		
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	Indigène	CCC	2023			LC	LC			Ar. ZH		
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluët	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre terrestre	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	Indigène	CCC	2024			LC	LC					

<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore	Indigène	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Jacobée commune	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	Indigène	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	Indigène	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimaque des champs	Indigène	CCC	2024			LC						Seule ssp. possible en Île-de-France
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	Indigène	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire camomille	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	Sans objet	.	2023			LC	LC					
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc	Indigène	CC	2022			LC	LC					
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélilot officinal	Indigène	C	2023				LC					Archéophyte
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	Indigène	CCC	2023			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Onobrychis viciifolia</i>	Sainfoin à feuilles de vesce	Naturalisé	C	2023			LC						
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	Indigène	CCC	2023			LC	LC					Archéophyte
<i>Persicaria maculosa</i>	Persicaire maculée	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Phacelia tanacetifolia</i>	Phacélie à feuilles de tanaïs	Subspontané	.	2020									
<i>Phragmites australis</i>	Phragmite austral	Indigène	CCC	2023			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Populus x canescens</i>	Peuplier grisard	Naturalisé	?	2023									P. alba x P tremula
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Prunus avium</i>	Prunier merisier	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux	Indigène	CCC	2024			LC	LC					La var. spinosa à différencier de la var. fruticans
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	Indigène	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH	

<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérat	Indigène	CC	2023			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	Indigène	CC	2024			LC	LC					
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Naturalisé	CCC	2024								Averées implantées	
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	Indigène	C?	2023			LC	LC					
<i>Rubus gp fruticosus</i>	Ronce commune	Indigène	RRR?	2023				LC					Méconnue
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Indigène	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	Indigène	CCC	2024			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	Indigène	CC	2023			LC	LC					
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	Indigène	CC	2024			LC	LC					
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	Naturalisé	CC	2024								Potentielles implantées	
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	Indigène	CCC	2023			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	Indigène	CCC	2024			LC	LC					Archéophyte
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	Indigène	CCC	2023			LC	LC					
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Tripleurosperme inodore	Indigène	CCC	2023			LC	LC					Archéophyte - (= Matricaria perforata)
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	Indigène	CC	2023			LC	LC					
<i>Typha latifolia</i>	Massette à feuilles larges	Indigène	CC	2023			LC	LC				Ar. ZH	
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	Indigène	CCC	2024			LC	LC					
<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	Indigène	AR	2021			LC	LC					
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	Indigène	CC	2023			LC	LC					
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	Indigène	CCC	2023			LC	LC					

<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Naturalisé	CCC	2024									
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	Naturalisé	CC	2021									

Légende : Statut d'indigénat : Indigène (I) ; Planté/Cultivé (C) ; Naturalisé (N) ; Subspontanée (S) ; **Rareté** : Extrêmement commun (CCC) ; Très commun (CC) ; Commun (C) ; **Menace ou Liste Rouge (LR)** : Préoccupation mineure (LC) ; **Protection Nationale ou régionale** : Oui ou non ; **Espèce déterminante de ZNIEFF en région (Dét. ZNIEFF)** : Oui, Non ; **Espèce indicatrice de zone humide (ZH)** : Espèce inscrite à l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 sur les zones humides ; **Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)** : Avérée ou Potentielle.

4. Inventaire en période hivernale

Quelques espèces à floraison hivernale ont été inventoriées durant les visites au mois de février :



Figure 14 : *Galanthus nivalis*
(février 2026)

Tableau 9 : Liste d'espèces végétales inventoriées en hiver 2026

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Rareté Région	Dernière obs 91	Prot. Nat	Prot. Région	LR France	LR Région	Dir Hab	Régl_Cueil	Dét_ZNIEFF	EEE	ZH
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	Naturalisé	AC	2023			LC						
<i>Galanthus nivalis</i>	Galanthe perce-neige	Naturalisé	R	2017			LC		DH 5	R. C.			
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe des jardins	Naturalisé	CC	2023			LC						
<i>Carex pendula</i>	Laîche à épis pendants	Indigène	CC	2023			LC	LC					ZH
<i>Prunus cerasus</i>	Cerisier acide	Subspontané		2012								Avérées implantées	

Légende : Statut d'indigénat : Indigène (I) ; Planté/Cultivé (C) ; Naturalisé (N) ; Assez commun (AC) ; **Rareté** : Très commun (CC) ; Rare (R) ; **Menace ou Liste Rouge (LR)** : Préoccupation mineure (LC) ; **Protection Nationale ou régionale** : Oui ou non ; **Dir Hab** : Appartenance éventuelle du taxon à une des listes de la directive Faune Flore-Habitats avec distinction de son appartenance aux différentes annexes (DH 5 : pour l'annexe 5 dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion). **Espèce déterminante de ZNIEFF en région (Dét. ZNIEFF)** : Oui, Non ; **Espèce indicatrice de zone humide (ZH)** : Espèce inscrite à l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 sur les zones humides ; **Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)** : Avérée ou Potentielle.

a) Espèces protégées et/ou patrimoniales

Aucune flore protégée ou patrimoniale n'a été inventoriée.

Aucune espèce protégée ou patrimoniale recensée dans la bibliographie sur la commune de Saclay n'a été observée.

b) Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

Six EVEE, trois avérées :

- Ailante glanduleux ;
- Robinier pseudoacacia ;
- Cerisier acide.

Et trois potentielles :

- Buddleia de David ;
- Erigeron annuel ;
- Séneçon du Cap.

Ces espèces représentent une menace pour les autres espèces du site. L'enjeu écologique est **Moyen à Fort** puisque le site est colonisé par de nombreuses espèces exotiques envahissantes et en grand nombre. La colonisation par ces espèces est probablement sous-évaluée.

Commune(s) : SACLAY

Observateur(s) : FEINARD Alexis, LÉVÊQUE Philippe, THAURONT Marc, FEUILLAS Dominique, BARDIN Philippe, RAVARY Antoine, DALLE Bertrand, MARCHAL Olivier, JEANPERT Henri-Edouard, JAUZEIN Philippe, BERTRAN Anaïse, BEUTIN Sabine, MONDION Julien, ARNAL Gérard, LE MARECHAL Pierre, GAULTIER Cyrille, CHAPOULIE Emmanuel, FOURNET Thierry, FERNEZ Thierry, RUMELHART Marc

Organisme(s) : Ecosphère, Sans organisme, Parc Naturel Régional du Vexin français, Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, Inconnu

Période d'observation : 01/01/1911 - 18/01/2025

Taxons : 14 espèces

☐ Afficher/masquer les statuts associés

Validation	Groupe taxonomique	Nom retenu	Dernière observation
	Plantes à fleurs	Rumex maritimus L., 1753	16/09/2024
	Plantes à fleurs	Mentha pulegium L., 1753	16/09/2024
	Plantes à fleurs	Bidens radiata Thuill., 1799	19/09/2012
	Plantes à fleurs	Butomus umbellatus L., 1753	27/07/2022
	Plantes à fleurs	Limosella aquatica L., 1753	16/09/2024
	Plantes à fleurs	Zannichellia palustris L., 1753	27/07/2022
	Plantes à fleurs	Eleocharis ovata (Roth) Roem. & Schult., 1817	16/09/2024
	Plantes à fleurs	Laphangium luteoalbum (L.) Tzvelev, 1994	16/09/2024
	Plantes à fleurs	Poa palustris L., 1759	03/07/2024
	Plantes à fleurs	Potentilla supina L., 1753	16/09/2024
	Plantes à fleurs	Ulex minor Roth, 1797	14/06/2018
	Plantes à fleurs	Damasonium alisma Mill., 1788	28/08/2015
	Fougères et affines	Asplenium ceterach L., 1753	18/01/2025
	Plantes à fleurs	Carex disticha Huds., 1762	31/12/1993

Figure 15 : Rappel des espèces patrimoniales et protégées issues de la bibliographie sur la commune de Saclay

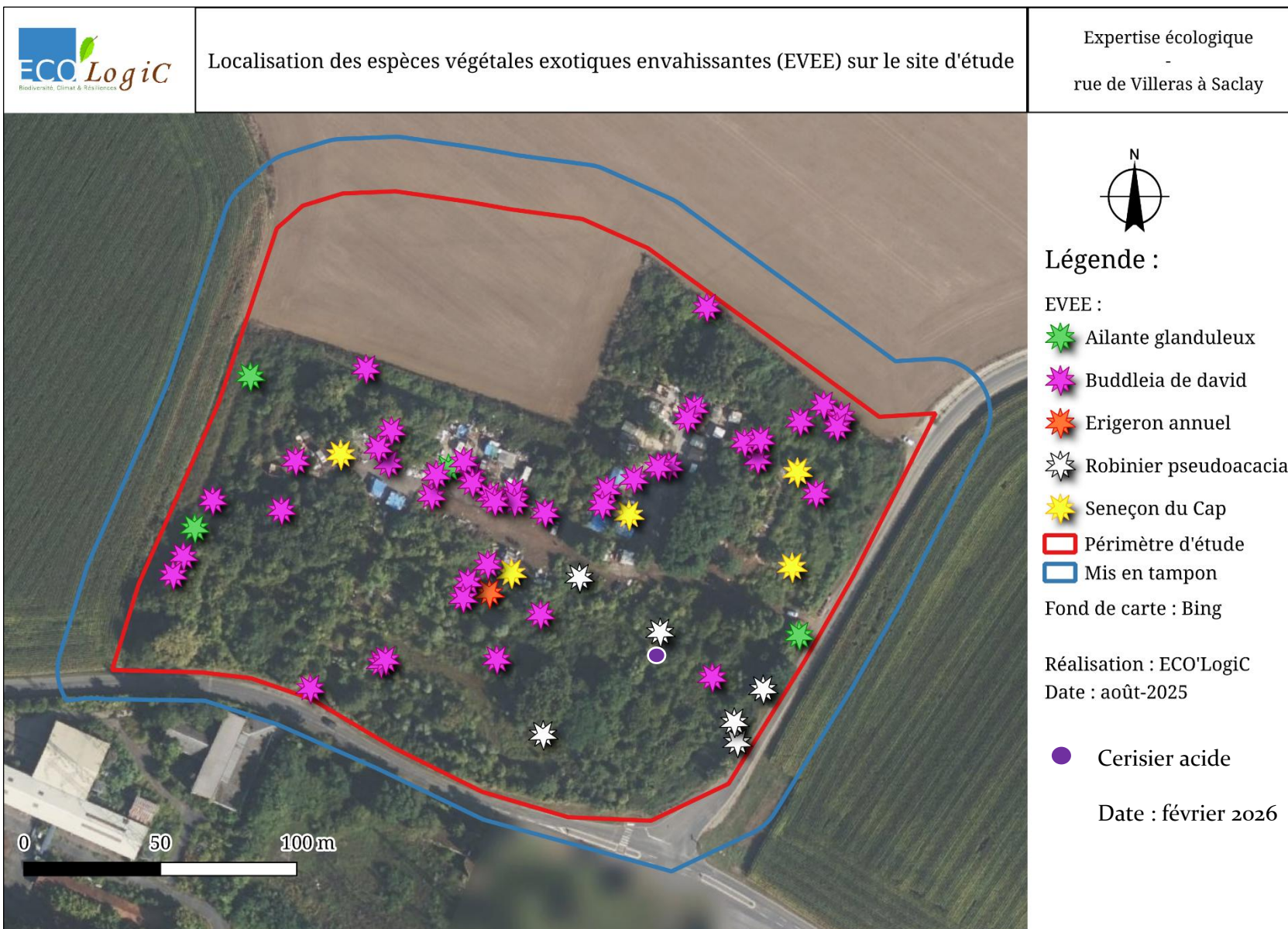


Figure 16 : Localisation des EVEE sur le site d'étude

Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)



L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) a été introduit en France en 1786, pour réaliser les alignements ligneux dans les avenues et remplacer le Tilleul dans les parcs urbains, mais aussi pour l'élevage du ver à soie (Muller, 2004). Très bien adapté au stress des milieux anthropisés, l'Ailante tolère les polluants des milieux urbains et possède une capacité à rejeter des souches et à drageonner vigoureusement (Fried, 2012). La plante semble coloniser préférentiellement les milieux fortement anthropisés (friches, abords d'habitations, etc.) et dans un second temps les milieux naturels thermophiles (ourlets de dune boisée, fourrés dunaires et coteaux calcaires). L'Ailante réagit très fortement à toute coupe ou blessure par multiplication végétative et notamment par drageonnement. Les rejets de souche sont très nombreux et les coupes doivent être répétées plusieurs années afin d'épuiser les réserves de la plante, ce qui implique une gestion rigoureuse menée pendant plusieurs années si l'on souhaite avoir des résultats efficaces et durables. Les individus femelles adultes fructifères permettent la dispersion de l'espèce par dissémination des graines qui peut se faire à plusieurs dizaines de

mètres, voire jusqu'à plusieurs centaines de mètres sous des vents dominants.

Méthode de gestion

L'arrachage de souche d'individus « adultes » nécessite des moyens mécaniques et doit être suivi d'arrachage des repousses les années suivantes (ainsi que des plantules car la perturbation du sol favorise alors la germination des graines si présence de stock dans le sol). Après l'abattage, les rejets sont arrachés ou fauchés plusieurs fois par an (5-6 fois) pendant la période de végétation pendant plusieurs années (au moins 5 ans). Un contrôle doit être réalisé régulièrement après les 5 années d'intervention ([UICN France, 2016](#)). Une coupe des tiges peut être faite à environs 1 m de hauteur afin de provoquer des rejets sur tige et essayer de limiter les drageonnements, puis il s'agira là également de couper les rejets les années suivantes (si possible plusieurs fois par an pour essayer d'épuiser les souches).

L'arrachage manuel des semis et des plantules (moins de 60 cm de haut) doit se faire sur sol humide et meuble afin d'extraire l'appareil racinaire dans son entièreté. A défaut de moyens mécaniques, un confinement via l'arrachage manuel des jeunes individus en circonférence permet de contenir les sujets les plus mûres et éviter toute coupe stimulatrice. Dans certaines situations, la gestion des drageons à la tondeuse sur plusieurs années peut permettre également de venir à bout d'un jardin envahi et le piétinement peut contribuer au contrôle de l'espèce en cassant et empêchant la germination et les repousses.

Le développement d'un couvert végétal dense dans les différentes strates (arborées, arbustives, herbacées) permet de ralentir la dynamique de l'espèce, en diminuant sa fructification et freinant la dissémination de ses graines. En effet cette espèce se développe mal à l'ombre. **Le cerclage de la tige** peut également être pratiqué sur les sujets de plus de 10 cm de diamètre ([UICN France, 2016](#)) mais cette technique semble peu efficace en raison de l'abondance du drageonnement.

Calendrier d'intervention

- **Arrachage manuel et mécanique** : Technique la plus employée actuellement. Les coupes répétées et le fauchage peuvent être employés sur les jeunes plants et les pieds adultes, avant la période de fructification (fin du printemps et début d'été (juin)).
- **Suivi** : Arrachage des rejets et plantules 5 ou 6 fois par an pendant au moins 5 ans.

Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre originaire d'Amérique du nord qui a été importé initialement pour l'utilisation de son bois très résistant. Le Robinier faux-acacia est un arbre portant des rameaux épineux et pouvant atteindre 30 m de hauteur. Son écorce, de couleur gris-brun, est profondément crevassée. Ses feuilles sont composées, imparipennées (nombre impair de folioles). Les fleurs sont blanches, très parfumées, regroupées en longues grappes très attractives pour les pollinisateurs. Les fruits sont des gousses plates.

Cet arbre pionnier à croissance rapide s'installe préférentiellement sur les zones ouvertes, les milieux pauvres ou récemment perturbés. Le Robinier faux-acacia croît en pleine lumière, il est résistant à la sécheresse et s'établit sur des sols bien drainés. On le trouve dans les zones urbaines et au niveau des réseaux de transport. En contexte naturel, il est

présent dans les zones alluviales, les pelouses, les lisières forestières et les clairières. L'arbre produit de nombreuses graines qui lui permettent de coloniser rapidement le milieu. Il est également capable de se reproduire très efficacement de façon végétative : il s'étend rapidement par rejet de souche et drageonnement et forme parfois des bosquets relativement denses.

Méthode de gestion

Arrachage manuel pour les semis et les jeunes individus ; Attention : Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure...), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la souche.

Méthode de l'écorçage : L'écorçage consiste à réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 15 cm autour du tronc et de quelques centimètres de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie de l'arbre, située sous l'écorce). L'écorce située entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de un à trois ans (alors qu'une coupe le stress et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc et au début de l'automne. Maintenir un suivi car d'éventuelles repousses sont possibles.

Coupe de l'arbre : Pour les zones infestées non adaptées à la gestion par écorçage pour des raisons de sécurité (parcs, bords de route, zones fréquentées) une coupe de l'arbre suivie d'un dessouchage est nécessaire. Afin d'éviter toute dissémination des graines, ces opérations doivent être réalisées avant ou pendant la floraison, avant la fructification. Une fauche annuelle permet de limiter la propagation des jeunes semis dont le système racinaire n'est pas encore très développé.

Il faut éliminer les déchets par incinération ou les laisser sécher hors de toute zone inondable.

Calendrier d'intervention

- Arrachage manuel sur les jeunes plants : Toute l'année
- Ecorçage : Début d'automne afin d'éviter la descente de la sève (=énergie) dans les racines pour l'hiver
- Coupe de l'arbre suivie d'un dessouchage : Afin d'éviter toute dissémination des graines, ces opérations doivent être réalisées avant ou pendant la floraison (printemps), avant la fructification (été et automne)

Le Cerisier acide (*Prunus cerasus*)



Le Cerisier acide ou Griottier est un arbre de petite taille (2 à 5m), à branches étalées, à rameaux grêles et pendants ; feuilles obovales-oblongues, acuminées, planes, doublement dentées-glanduleuses, glabres et luisantes dès leur jeunesse ; pétiole sans glandes au sommet ; fleurs blanches, grandes, en fascicules ombelliformes, naissant avant les feuilles de bourgeons à écailles intérieures devenant foliacées; drupe globuleuse, déprimée, rouge, jamais noire, à pulpe molle, non adhérente à l'épicarpe, ni au noyau, à saveur acide.

Afin de lutter efficacement contre ces espèces et limiter de potentiels nouveaux foyers d'invasions, il est nécessaire de bien identifier les exigences écologiques de ces espèces afin de bien définir les conditions/contextes dans lesquels une lutte peut ou doit être envisagée. Des campagnes de sensibilisation mériteraient d'être portées par certains acteurs du territoire (PNR entre autres) à l'attention des citoyens et des pépiniéristes afin de limiter la plantation de nouveaux individus et l'apparition de nouveaux foyers d'invasions.

Largement cultivé pour ses cerises acidulées, le Griottier présente depuis peu les caractéristiques d'une espèce envahissante. Il est particulièrement problématique dans les stations bien exposées sur substrats riches en bases où il participe activement à la recolonisation des pelouses calcicoles de fort intérêt patrimonial. En dehors de ces contextes, l'espèce ne semble pas poser de problème.

Méthode de gestion

Technique de l'écorçage des plants par la réalisation de deux entailles distantes de 15cm et de quelques cm de profondeur jusqu'à l'aubier. L'écorce entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de un à trois ans (alors qu'une coupe le stress et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc.

Coupes répétées pendant plusieurs années et à la floraison pour appauvrir les réserves et la banque de graine.

Ou arrachage manuel des jeunes plants **en veillant à extraire l'appareil racinaire**. Il est conseillé d'éliminer systématiquement les arbres adultes avant la production de semence donc avant septembre.

Calendrier d'intervention

- Ecorçage : au début de l'automne
- Coupes répétées : en floraison juin à septembre et pendant plusieurs années
- Arrachage manuel : avant septembre

Suivi

Il est possible que certains individus, même affaiblis, rejettent tout de même après cerclage. Il s'agira alors de couper ces repousses l'année suivante.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Arbre aux papillons ou Buddleia de David (*Buddleja davidii*)



Cet arbuste est particulièrement abondant dans la Région des Hauts-de-France. Il est originaire de Chine et bien qu'il soit **exotique et invasif avéré**, il est toujours commercialisé dans certaine pépinière. Même stériles, les différentes variétés disponibles présentent un danger pour les pollinisateurs en étant très attractif mais ne livrant aucun nectar. L'arbre aux papillons appartient à la famille des Buddléacées.

L'arbre aux papillons est capable de créer un nouvel individu à partir de fragments de racines ou de branches même si ce n'est pas par ce moyen qu'il se propage majoritairement. Il forme des fourrés denses jusqu'à remplacer la végétation indigène des milieux ouverts. Or certaines espèces remplacées peuvent représenter un enjeu patrimonial. Lorsqu'il colonise les berges des cours d'eau par exemple, il rend celle-ci difficilement accessible et peut constituer une gêne pour les activités de loisir. Par ailleurs, leur gestion est indispensable pour éviter la perte considérable de biodiversité et l'uniformisation des espaces. De plus, son système racinaire peut endommager les murs et les routes.

Méthode de gestion

Pour limiter sa propagation et contenir l'espèce où elle est déjà présente, il est possible **de couper les inflorescences et de les exporter**. Il faut réaliser la coupe avant septembre pour qu'elle n'est pas le temps de fructifier.

Lorsqu'il s'agit de jeunes plants, il est possible de procéder à un **arrachage manuel**. Il faut veiller à ne pas laisser de fragments de tige ou de racine afin d'assurer l'efficacité de l'intervention. Comme pour la castration, il faut exporter les plants arrachés.

Concernant les plants d'arbres aux papillons adultes, il est possible de réaliser un arrachage mécanique coupe. Comme dans les méthodes précédentes, l'intervention est à réaliser avant la fin de la floraison. On évite ainsi sa dispersion et c'est également à cette période que l'arbre aux papillons sera le plus faible car il utilise beaucoup de ressources pour développer ses inflorescences.

Calendrier d'intervention

- Coupe et exportation des inflorescences : **Début août ou Deuxième quinzaine du mois d'août**. Il faudra assurer un suivi pour vérifier que les individus ne développent pas de nouvelles inflorescences.
- Arrachage manuel (jeunes plants) : Toute l'année **en dehors des mois de septembre à décembre** afin d'éviter la propagation des graines pendant l'arrachage et le transport.
- Arrachage-coupe mécanique (plants adultes) : Toute l'année **en dehors des mois de septembre à décembre** afin d'éviter la propagation des graines pendant l'arrachage et le transport.

Remarque : Après intervention, il semble prévenant de procéder à un lavage du matériel afin d'éviter de disperser des fragments de l'arbre aux papillons et d'envahir d'autres sites.

L'Érigéron annuel ou Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*)



La Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) est une espèce de plantes herbacées de la famille des Astéracées. Originaires d'Amérique du Nord, elles sont maintenant largement répandues en Europe où elles sont considérées comme envahissantes. L'Érigéron annuel est apomictique, il produit des graines sans fécondation, qui lui sont génétiquement identiques, mais une reproduction sexuée est également possible. Un individu peut produire jusqu'à 100 000 graines, qui sont dispersées par le vent.

L'Érigéron annuel a une grande plasticité écologique, il se rencontre dans les milieux anthropisés, mais aussi semi-naturels ou naturels. Il a une forte capacité de colonisation (croissance rapide et grande production de graines), et peut

entrer en compétition avec les espèces indigènes, pour l'espace, la lumière et les nutriments. De plus, il produit des composés allélopathiques qui peuvent limiter la germination et la croissance des autres espèces.

Méthode de gestion

L'arrachage manuel est possible pour gérer les populations d'Érigéron annuel dans les petites stations. Il doit être réalisé avant la maturation des fruits. Bien qu'annualisées, ces opérations doivent être répétées durant plusieurs années afin d'épuiser la banque de graines du sol.

Le **labour** permet de détruire les rosettes d'Érigéron annuel.

La **fauche** doit impérativement être réalisée avant la floraison, et répétée très régulièrement et pendant plusieurs années, sinon elle favorise le développement de l'espèce. Attention : si elle est réalisée lorsque les fruits de l'Érigéron annuel sont matures, c'est l'une des causes principales de sa propagation, et peut lui permettre de devenir dominant sur le site géré.

Gestion des déchets : Si des graines sont présentes, les plantes arrachées doivent être exportées avec précaution en dehors du site et brûlées pour éviter la dissémination des graines.

Attention : L'Érigéron annuel produit beaucoup de graines, il faut donc impérativement réaliser les opérations de contrôle avant la maturation des fruits.

Calendrier d'intervention

- Arrachage manuel : Avant la fructification courant mai-juin ; à répéter sur plusieurs années
- Fauche : Avant le mois de mai et surtout pas durant la période de fructification
- Suivi : Suivi des repousses au printemps et en été

Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)



Originale d'Afrique du Sud, le Séneçon du Cap est une plante herbacée vivace haute d'environ 50 cm de la famille des Astéracées. Les premières graines furent introduites en Europe à la fin du 19^e siècle avec les importations de laine de mouton. Même si elle forme rarement des foyers denses, l'espèce y colonise des milieux qui abritent souvent une flore indigène à fort enjeu patrimonial. Le séneçon du Cap produit des milliers de petites graines légères et à forte capacité de dissémination : elles volent au vent, flottent sur l'eau, s'accrochent facilement aux fourrures des animaux ou aux habits des promeneurs, mais la pollinisation se fait essentiellement par les insectes. Le stock de semences a une durée de vie de moins de deux ans. La germination est rapide et massive, elle peut avoir lieu

toute l'année, avec des pics au printemps et en automne. Les graines germent sur des sols dénudés et à la surface des sols tassés de préférence. Les jeunes pousses sont très vigoureuses. Floraison de mai à décembre, fructification de juin à janvier. Il n'y a pas de dormance des graines. Les touffes ont une longévité de 5 à 10 ans. Le Séneçon du Cap résiste bien aux incendies et repousse facilement de la base (à moins d'avoir été calciné).

En occupant rapidement les surfaces où il s'implante par apport de graines, il concurrence et étouffe les espèces indigènes qui ne peuvent persister sous son couvert. Sa capacité à sécréter dans le sol des substances chimiques qui inhiberaient le développement des plantes adjacentes favoriserait son propre démarrage.

Méthode de gestion

L'arrachage et la fauche sont les interventions de gestion les plus fréquemment appliquées.

L'arrachage peut être réalisé lorsque la colonisation débute, lorsque seuls quelques pieds sont présents ou lorsque que la zone est peu praticable pour des engins mécaniques. Elle doit être réalisée avant la fructification (avant juin). Les plants arrachés doivent être stockés dans des sacs (les fleurs en bouton d'un plant arraché peuvent fructifier en 2 ou 3 jours). Sur sol humide, on constate que les tiges couchées au sol peuvent émettre des racines et bouturer. Après l'arrachage, les graines des années précédentes peuvent germer. Il convient donc de répéter l'arrachage chaque année, pendant plusieurs années et chaque fois que de nouveaux pieds apparaissent. Il est également possible de réaliser, après l'arrachage, un ensemencement avec des espèces végétales à fort pouvoir couvrant.

La fauche ne tue pas la plante, mais limite son expansion en l'empêchant de produire des graines. Elle peut être réalisée sur une zone largement colonisée et doit être réalisée avant la fructification (avant juin). La fauche doit être répétée pendant plusieurs années et chaque fois que de nouveaux individus apparaissent. Le Séneçon du Cap **est toxique pour le bétail**, la fauche ne doit donc pas être utilisée comme fourrage.

Calendrier d'intervention

- Arrachage et fauche : Réalisé avant la fructification (avant juin), stockage des plants arrachés dans des sacs et destructions adéquats.
- Suivi des repousses et arrachages : Fréquemment tous les ans pendant 5 ans, puis une fois par ans pendant la période de floraison

IV. La faune

a) Avifaune

1. Données bibliographiques

Tableau 10 : Liste de données ornithologiques bibliographiques à l'échelle de la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR FR	LR REG	RARETE IDF	PROT.	N2000	ZNIEFF	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR FR	LR REG	RARETE IDF	PROT.	N2000	ZNIEFF
<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé			R	PN			<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	EN - NA	EN	R	PN	DO	1
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC - NA	EN	R	PN		1	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LC - NA	CR	R	PN		1
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	LC - NA	LC	C	PN			<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NA - NT	VU	R	PN	DO	1
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	NA - VU	CR	RR	PN		1	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	EN - NA	RE	RR	PN		1
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	LC - NA	LC	AR	PN			<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	NA - NT	LC	C	PN	DO	
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	DD - LC	EN	R	PN		1	<i>Larus cachinnans</i>	Goéland pontique	NA		R	PN	DO	
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC - NA	LC	C	PN			<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	EN - LC	CR	AR	PN	DO	1
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	DD - NA - NT	NA	C	PN			<i>Larus fuscus graellsii</i>	Goéland brun				PN	DO	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	LC - NA	NT	C	PN			<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC - NA	VU	C	PN	DO	
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	LC - NA - NT	VU	C		DO		<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	LC - NA	NA	C	PN		
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	NA - VU	LC	AR	PN	DO	1	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	LC - NA		RR		DO	
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	LC	DD	AR		DO		<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse			C	PN		
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	LC - NA		AR		DO		<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	NA - NT	LC	AR	PN		
<i>Anas crecca crecca</i>	Sarcelle d'hiver					DO		<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée		LC	C	PN		
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	LC - NA - VU	CR	C		DO	1	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC - NA	EN	AR	PN	DO	1
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC - NA	LC	CC		DO	1	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC - NA	LC	C	PN		
<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	NA		RR		DO		<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	DD - NA		RR		DO	

<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	LC - NA - VU	NA	AR		DO		<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur			AR		DO	
<i>Anser fabalis</i>	Oie de taïga	NA - VU		RRR		DO		<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau		EN	C		DO	1
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	DD - NA - VU	EN	C	PN		1	<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune	EN		RR		DO	
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC - NA		AR	PN			<i>Mergellus albellus</i>	Harle piette	VU		R	PN	DO	
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	DD - LC	NT	C	PN			<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	LC - NT		R	PN	DO	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	DD - NT	LC	CC	PN			<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	CR - LC		RR	PN	DO	
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	NT		AR	PN	DO		<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC - NA	CR	R	PN		1
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC - NA	LC	C	PN		1	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC - NA	NT	AR	PN	DO	1
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	LC	NA	RR	PN	DO	1	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	NA - VU		R	PN	DO	
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	LC		RRR	PN	DO		<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	NA - NT			PN		
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierre à collier	LC - NA		RR	PN			<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise			C	PN		
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	NA - VU	NA	R	PN	DO		<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC - NA	NT	C	PN		
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC - NA	LC	AR	PN			<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC - NA	LC	C	PN		
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	NT	R	PN		1	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	DD - LC	NT	C	PN		
<i>Aythya affinis</i>	Fuligule à tête noire	NA		RRR	PN			<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	DD - NT		AR	PN		
<i>Aythya collaris</i>	Fuligule à bec cerclé,	NA		RRR	PN			<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	LC - NA	NT	AR		DO	1
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	LC - NA - VU	CR	C		DO	1	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	LC - NA - VU	NA	R		DO	
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC - NT	NT	C		DO	1	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	NA - VU		RR		DO	
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	NT		R		DO		<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris, Héron bihoreau	NA - NT	VU	R	PN	DO	1
<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	NA		RR	PN	DO		<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	DD - NT	NA	AR	PN		
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	NA - VU	RE	R	PN	DO	1	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe, Loriot jaune	LC - NA	NT	C	PN		
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	NA	NA	C		DO		<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	LC - NA - VU	CR	R	PN	DO	1
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	NA		RR	PN	DO		<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC - NA	LC	CC	PN		
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs, Pique boeufs	LC - NA	NA	RR	PN		1	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC - NA	VU	CC	PN		

<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or	NA	CR	AR		DO	1	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN	EN	R	PN		1
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC - NA	VU	AR	PN	DO	1	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	LC	VU	C		DO	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC - NA	LC	C	PN			<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	NA	LC	AR	PN		
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	LC - NA		RR	PN			<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	VU	C	PN	DO	1
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	LC - NA		AR	PN			<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC - NA	LC	C	PN		1
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	LC		R	PN			<i>Phalacrocorax carbo carbo</i>	Grand Cormoran (Atlantique)			C	PN		
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	LC - NA		R	PN			<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	Grand Cormoran (continental)				PN		
<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié, Chevalier combattant			R		DO		<i>Phalaropus fulicarius</i>	Phalarope à bec large	NA		RRR	PN		
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	NA - VU	NT	CC	PN			<i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit	NA		RRR	PN	DO	
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	CC	PN			<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	LC	C		DO	
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	NT	VU	R	PN		1	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC - NA	LC	CC	PN		
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	LC - NA	VU	AR	PN		1	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC - NA	LC	C	PN		
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	LC - NA - VU		R	PN			<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC - NA	LC	CC	PN		
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	NA - VU	RE	R	PN	DO		<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	DD - NT	EN	C	PN		
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	DD - EN	RE	AR	PN	DO		<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	CC		DO	
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe			CC	PN			<i>Picus viridis</i>	Pic vert, Pivert	LC	LC	C	PN		
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	LC - NA - NT	LC	C	PN	DO		<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	NA - NT - VU		RR	PN	DO	
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC - NA		AR	PN	DO		<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	NT		RR	PN	DO	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN - NA - VU	NA	RR	PN	DO	1	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	LC		C		DO	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC - NA	CR	RR	PN	DO	1	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	LC - NA		RR		DO	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NA - NT	CR	AR	PN	DO	1	<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	VU		RR	PN	DO	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	LC - NA	VU	AR	PN	DO	1	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC - NA	LC	C	PN		1
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	NA - NT	CR	R	PN	DO	1	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	LC	EN	R	PN		1
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	VU	NA	RR	PN			<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale			R	PN		1

<i>Clangula hyemalis</i>	Harelde boréale, Harelde de Miquelon	NA		RRR		DO		<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		LC	C	PN		
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC - NA	LC	AR	PN			<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	NA - VU	DD	RR	PN	DO	
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	DD	LC	CC		DO		<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC - NA	NT	CC	PN		
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC - NA	LC	C		DO		<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	NA - VU	VU	C	PN		
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC - NA	LC	CC		DO		<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NA - NT	VU	AR		DO	1
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC - NA	LC	CC		DO		<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	LC - NA		R	PN	DO	
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	LC	C		DO		<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC - NA	LC	C	PN		
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC - NA	LC	C	PN	DO		<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NA - NT	LC	C	PN		
<i>Corvus monedula monedula</i>	Choucas des tours				PN	DO		<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline,	CR - DD		RR	PN		
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC - NA	NT	AR		DO		<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	DD - LC	VU	C	PN		
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	DD - LC	NT	C	PN			<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	DD - VU	RE	AR	PN		
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	CC	PN			<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre		VU	C	PN		
<i>Cygnus columbianus</i>	Cygne de Bewick			RRR	PN	DO		<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	NA - VU	EN	C	PN		
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC - NA	LC	C	PN	DO		<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	CC	PN		
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	DD - NT	NT	C	PN			<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet		CR	C		DO	1
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC - NA	LC	C	PN			<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été		CR	AR		DO	1
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	LC	LC	AR	PN	DO	1	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes			C	PN		
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	VU	C	PN			<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC - NA	VU	C	PN	DO	1
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	AR	PN	DO	1	<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique	CR - LC		RR	PN	DO	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC - NA	NA	AR	PN	DO	1	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	LC	CR	R	PN	DO	1
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	LC	EN	C	PN			<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC - NA	LC	CC		DO	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NA - VU	NT	C	PN			<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	NA - VU	EN	C		DO	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN - NA	EN	C	PN			<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC - NA	LC	C	PN		
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familial	LC - NA	LC	CC	PN			<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC - NA	LC	CC		DO	
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	DD - NA		R	PN	DO		<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC - NA	LC	CC	PN		

<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC - NA	VU	R	PN	DO	1	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	DD - NT	VU	C	PN		
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC - NA	LC	AR	PN			<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	DD - LC	LC	C	PN		
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NA - NT	NT	C	PN			<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC - NA	NT	C	PN		1
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	DD - VU	EN	AR	PN		1	<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca	NA	NA	AR	PN	DO	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC - NA	LC	CC	PN			<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	VU	AR	PN		1
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	DD - NA		C	PN			<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	DD - NA		R		DO	
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC - NA	LC	CC		DO	1	<i>Tringa flavipes</i>	Chevalier à pattes jaunes	NA			PN		
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	LC	EN	R	PN			<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	LC		AR	PN	DO	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR - DD - NA	RE	AR		DO	1	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	LC - NA		AR		DO	
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	LC - NA	LC	C		DO		<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	LC - NA		C	PN		
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC - NA	LC	CC		DO		<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	LC - NA		AR		DO	
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	VU		RR	PN	DO		<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC - NA	LC	CC	PN		
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	DD - NA		RR	PN	DO		<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	LC - NA		C		DO	
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR - NA - NT		AR	PN	DO		<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC - NA	LC	CC		DO	
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	LC		RR		DO		<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC - NA	LC	CC		DO	
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	NT		RR	PN	DO		<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	NA	C		DO	
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	LC	NA	R	PN	DO		<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	DD - LC		R	PN		
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC - NA	NT	C	PN			<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC - NA	LC	C		DO	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD - NT	VU	C	PN			<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	VU	R	PN		
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	LC - NA		R	PN	DO		<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	LC - NA - NT	VU	C		DO	1
<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	LC	NT	AR	PN	DO	1								

2. Inventaires printemps

Tableau 11 : Liste de l'avifaune inventoriée le 26 mai 2025

Nom scientifique	Nom Vernaculaire	LR IDF	LR Nicheur France	LR Nicheur EU	Prot. Nat	BERNE	BONN	Statut de Nidification	Effectif obs	Niveau d'enjeux écologiques	Enjeux réglementaires
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	LC	LC	PIII	Bell		Npr	2	Faibles	oui
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	NT	NT	PIII	BeIII		Nn	4	Faibles à moyens	oui
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	NAa	NAa	/		BeIII	Boll	Nn	8	Négligeables	Non (EEE)
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	LC	LC	PIII	Bell	Boll	Nn	1	Négligeables	oui
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	VU	NT	LC	PIII	Bell		Nc	2	Forts	Oui et dét. de ZNIEFF
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	LC				Nn	3	Négligeables	non
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grise	LC	LC	LC	PIII	Bell		Nc	2	Faibles à moyens	oui
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	LC	PIII	Bell		Nc	2	Faibles à moyens	oui
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	NT	LC	LC	PIII	Bell		Nc	2	Faibles à moyens	oui
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	VU	LC	PIII	Bell		Npo	2	Moyens	oui
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	LC	LC	PIII	Bell		Nc	1	Faibles à moyens	oui
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	LC	PIII	Bell		Nc	2	Faibles à moyens	oui
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	LC	PIII	Bell		Nc	2	Faibles à moyens	oui
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	NT	LC	LC	PIII	Bell		Nc	2	Faibles à moyens	oui
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	LC	PIII	Bell		Npr	2	Faibles	oui
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	VU	NT	LC	PIII	Bell		Npr	2	Moyens	oui
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	LC	PIII	Bell		Nc	2	Faibles à moyens	oui
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	LC		BeIII		Npo	1	Négligeables	non

Légende : Liste rouge (LR) : Préoccupation mineure (LC), Quasi menacé (NT), Vulnérable (VU), Non applicable car taxon naturalisé (NAa) ; **Protection Nationale (Prot. Nat.) :** (PIII) : Espèce (tout stade), son aire de repos et aire de reproduction strictement protégée nationalement par l'article 3 de l'arrêté du 20 octobre 2009 ; **BERNE :** Bell : espèces de la faune strictement protégées, BeIII : espèces de la faune protégées dont l'exploitation est réglementée ; **BONN :** Boll : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriés ; **Statut de nidification sur la zone d'étude :** Nicheur possible (Npo) ; Nicheur probable (Npr) ; Nicheur certain (Nc), Non nicheur (Nn).

BILAN AVIFAUNE

15 espèces protégées ont été observées sur le site d'étude dont trois espèces vulnérables et deux espèces quasi-menacées dans la région.

La nidification est avérée pour certaines espèces d'oiseaux, le site étant riche en végétation diversifiée (fourrés denses, roselières et essences arboricoles variées) procurant des niches écologiques attractives pour l'avifaune recensée.

Il y a un **enjeu réglementaire pour la présence et la nidification d'avifaune protégée et un enjeu écologique pour les espèces allant de Faibles à Forts.**

Les espèces à enjeux forts :



La **Bouscarle de cetti** (*Cettia cetti*) appartient à la famille des Cettidés. Ce passereau fréquente les endroits humides à strate inférieure dense, riches en buissons (Saules, ronciers, Pruneliers, lisière de boisements). La Bouscarle de Cetti est insectivore au sens large. Elle se nourrit d'insectes et de leurs larves, mais aussi d'arachnides, de petits mollusques, de vers etc. Elle recherche sa nourriture au sol. L'espèce est connue pour pratiquer fréquemment la polygamie, particulièrement là où elle est commune. La femelle fait normalement deux nichées successives. Le nid est fait d'éléments végétaux (feuilles, herbes sèches, fibres) et tapissé de plumes, poils et autres éléments douillets comme la bourre des inflorescences de **massettes** (*Typha*). Il est accroché dans la végétation arbustive ou herbacée (roseaux, orties,...) jusqu'à une hauteur de 2 mètres, souvent tenu par une fourche.

Ce passereau est vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France et il est menacé et protégé à l'échelle nationale. L'espèce est également déterminante de ZNIEFF.

Cette espèce est aussi identifiée au niveau de la ZNIEFF des étangs de Saclay.

Les espèces à enjeux moyens :



La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) appartient à la famille des fringillidés. Ce passereau est une espèce nicheuse des milieux semi-ouverts en plaine ou à la montagne. Elle occupe en particulier les landes, les grandes coupes forestières, les jeunes plantations de conifères, les zones agricoles bocagères et les friches, ainsi que les jardins et les parcs. Elle s'alimente principalement de semences de petite taille récoltées sur le sol, plus rarement sur les épis ou les plantes séchées. Les invertébrés sont également consommés, surtout en période de reproduction. Le nid est soigneusement dissimulé, souvent construit dans un jeune conifère ou un buisson d'épineux dense. De taille modeste, il est composé de branchettes très fines, d'herbes sèches, de tiges et de mousse.

La Linotte mélodieuse est une espèce menacée et protégée.

Elle est considérée comme étant vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France. Elle est également protégée par l'annexe II de la convention de Berne.



La **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*) appartient à la famille des Sylvidés. La Fauvette des jardins recherche les formations arbustives basses et denses qu'elle trouve dans les stades forestiers jeunes, les régénérations, la ripisylve, les recrues des milieux transitoires ou dégradés, certains milieux d'altitude. Il s'agit d'une espèce migratrice qui passe l'hiver boréale en Afrique, au sud du Sahara. Elle ne revient sur le continent européen qu'en avril – mai.

En Europe moyenne, la reproduction a lieu à la toute fin d'avril et en mai. Le mâle construit des ébauches de nid, et la femelle termine une des ébauches ou en construit un nouveau, avec des brindilles herbacées ou des feuilles linéaires sèches qu'elle fixe aux branches d'une fourche dans un arbuste dense.

L'espèce est protégée et presque menacée en France. Elle est classée comme vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en IDF.



Légende :

Avifaune

• esp. protégée

• non protégée

□ Périmètre d'étude

Fond de carte : Bing

Réalisation : ECO'LogiC

Date : Mai-2025

Figure 17 : Localisation des contacts avec l'avifaune lors des inventaires printemps

3. Inventaire été

Tableau 12 : Liste des oiseaux, effectifs et enjeux écologiques inventoriés sur le site

Nom scientifique	Nom Vernaculaire	CDNO M	LR IDF	LR Hivernant France	LR Nicheur France	LR Nicheur EUROPE	Prot. Nat.	ZNIEFF	BERNE	BONN	CITES / DO	Statut Nidif.	26/05/25	01/08/25	05/08/25	08/08/25	Niveau d'enjeux écologiques
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	4192	LC		LC	LC	PIII		Bell			Npo		~(1)			Faibles
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	4195	LC		LC	LC	PIII		Bell			Npr	2				Faibles
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	3551	LC		NT	NT	PIII		BelIII			Nn	4				Faibles
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	2502	-	LC	NT	LC	PIII		Bell	Boll	DO-AI	Nn				7	Faibles
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	2747	NAa	NAa	NAa	/			BelIII	Boll		Nn	8			1	Négligeables
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	2623	LC	NAd	LC	LC	PIII		Bell	Boll		Nc	1	2	2		Faibles à moyens
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	4583	NT	NAd	VU	LC	PIII		Bell			Npo			>8		Faibles à moyens
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	4151	VU		NT	LC	PIII	oui	Bell			Nc	1				Moyens à forts
<i>Coloeus monedula</i>	Choucas des tours	4494	LC	NAd	LC	LC	PIII					Nn				>30	Faibles
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	3424	LC	LC	LC	LC						Nc	4	10	>10		Faibles
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	4503	LC	NAd	LC	LC						Nn	3		1	2	Négligeables
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	534742	LC		LC	LC	PIII		Bell			Npo		1		2	Faibles
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	459478	NT		NT	LC	PIII		Bell			Nn		1			Faibles

<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	4252	LC		LC	LC	PIII		Bell		Nc	2				Faibles à moyens
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familial	4001	LC	NAd	LC	LC	PIII		Bell		Nc	2	1		2	Moyens
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	2669	NT	NAd	NT	LC	PIII		Bell	Boll	CII	Npr	2	1		Faibles à moyens
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	4215	NT		LC	LC	PIII		Bell		Nc	2				Moyens
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	4588	VU	NAd	VU	LC	PIII		Bell		Npo	2				Faibles à moyens
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	4013	LC		LC	LC	PIII		Bell		Nc	1				Faibles à moyens
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	3764	LC	NAb	LC	LC	PIII		Bell		Nc	2	1		2	Faibles à moyens
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	2440	LC	LC	LC	LC	PIII	oui	BeIII		Nn				2 (en vol)	Faibles
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	4280	LC	NAd	LC	LC	PIII		Bell		Nc	2	1		1	Faibles à moyens
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	4289	EN		NT	LC	PIII		Bell		Npo		1	1		Faibles
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	4474	LC		LC	LC					Npo			1	1	Faibles
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	3603	LC		LC	LC	PIII		Bell		Nn				1	Négligeables
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	3978	NT	NAc	LC	LC	PIII		Bell		Nc	2			2	Faibles à moyens
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	4257	LC	NAc	LC	LC	PIII		Bell		Npr	2				Faibles à moyens
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	4254	VU		NT	LC	PIII		Bell		Npr	2				Faibles à moyens
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	3967	LC	NAd	LC	LC	PIII		Bell		Nc	2			2	Faibles à moyens
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	4129	LC	NAd	LC	LC			BeIII		Npo	1				Négligeables

Légende : Liste rouge (LR) : Préoccupation mineure (LC), Quasi menacé (NT), Vulnérable (VU), Non applicable car taxon naturalisé (NAa) ; **Protection Nationale (Prot. Nat.) :** (PIII) : Espèce (tout stade), son aire de repos et aire de reproduction strictement protégée nationalement par l'article 3 de l'arrêté du 20 octobre 2009 ; **BERNE : Bell :** espèces de la faune strictement protégées, **BeIII :** espèces de la faune protégées dont l'exploitation est règlementée ; **BONN : Boll :** espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriés ; **Statut de nidification sur la zone d'étude:** Nicheur possible (Npo) ; Nicheur probable (Npr) ; Nicheur certain (Nc), Non nicheur (Nn).

BILAN AVIFAUNE

Plusieurs espèces ont été inventoriées en plus des inventaires printemps, dont certaines à enjeux : Rousserolle verderolle, une colonie de Chardonnerets élégants (adultes et juvéniles), Mésange bleue, Hirondelle de fenêtre, un couple de Faucon crécerelle, Pouillot fitis (en danger d'extinction en IdF).

L'inventaire en période estivale a permis de confirmer certains statuts, des comportements territoriaux et des jeunes après l'envol ont été observés notamment chez les Buses variables et les Faucons crécerelles, Rougegorge familier, Accenteur mouchet etc.

Pour les autres espèces, certaines n'ont aucun statut particulier (Pie bavarde, Corneille noire, Pigeon ramier).

Les enjeux écologiques ont été actualisés.



Légende :

▭ Périmètre d'étude

▭ Aire rapprochée

Protection nationale :

● oui

● non

Avifaune en vol :

➡ Buse variable

➡ Choucas des tours

➡ Corneille noire

➡ Grand cormoran

➡ Grande aigrette

➡ Hirondelle de fenêtre

➡ Pigeon ramier

➡ Faucon crécerelle

Fond de carte : Bing

Réalisation : ECO'LogiC

Date : Août-2025

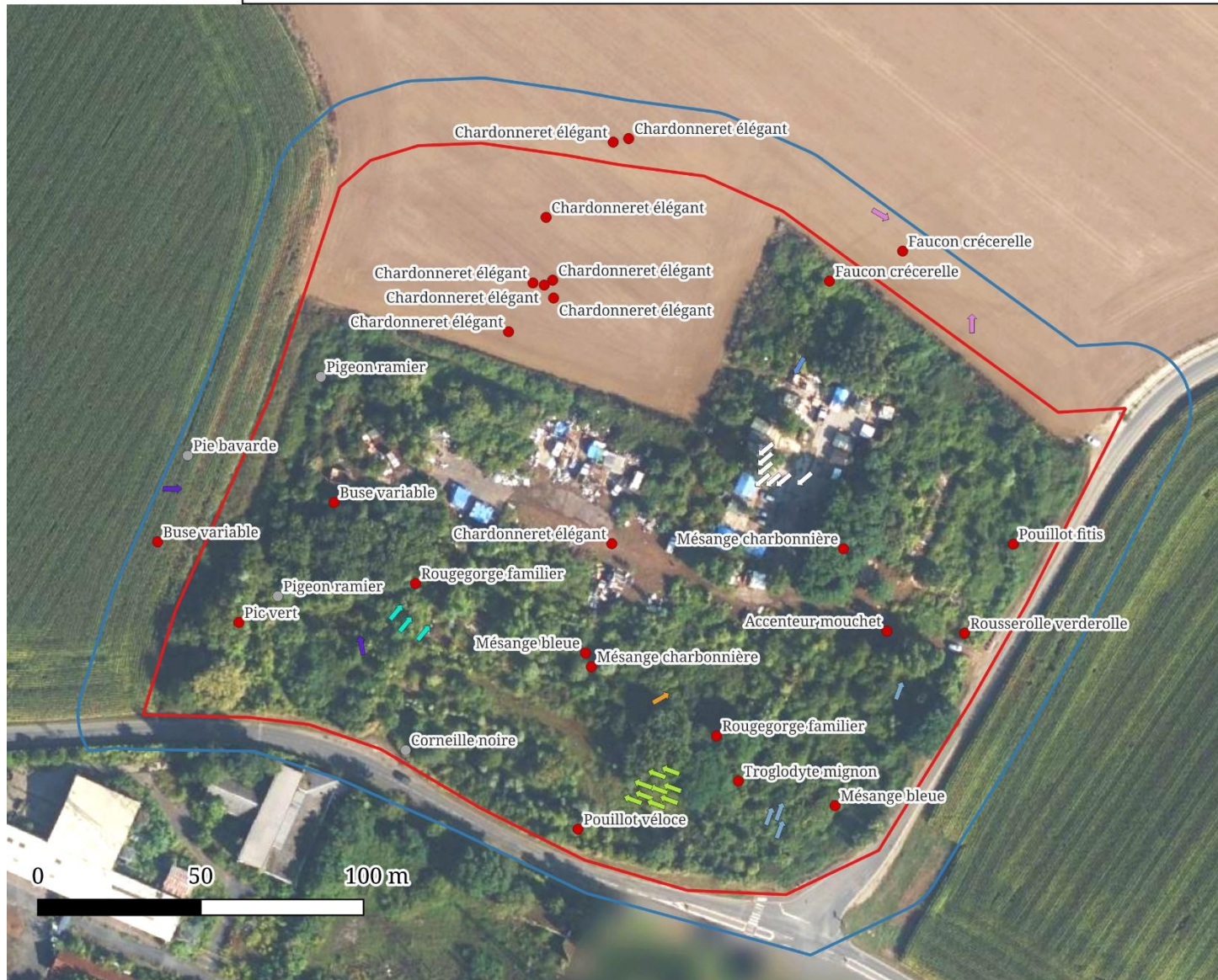


Figure 19 : Localisation des contacts avec l'avifaune durant les inventaires estivaux

4. Inventaire période hivernale

Une nocturne pour l'inventaire des rapaces a été réalisée. Aucun contact ni trace de présence éventuelle de rapaces nocturnes sur le site d'étude. Un inventaire matinal a été réalisé pour la recherche d'espèce hivernante. Deux nouvelles espèces avifaunistiques contactées durant ces sessions en périodes hivernales, il s'agit de l'alouette des champs et du Merle noir. Pas de statut particulier associé.

Tableau 13 : Liste de l'avifaune inventoriée en février 2026

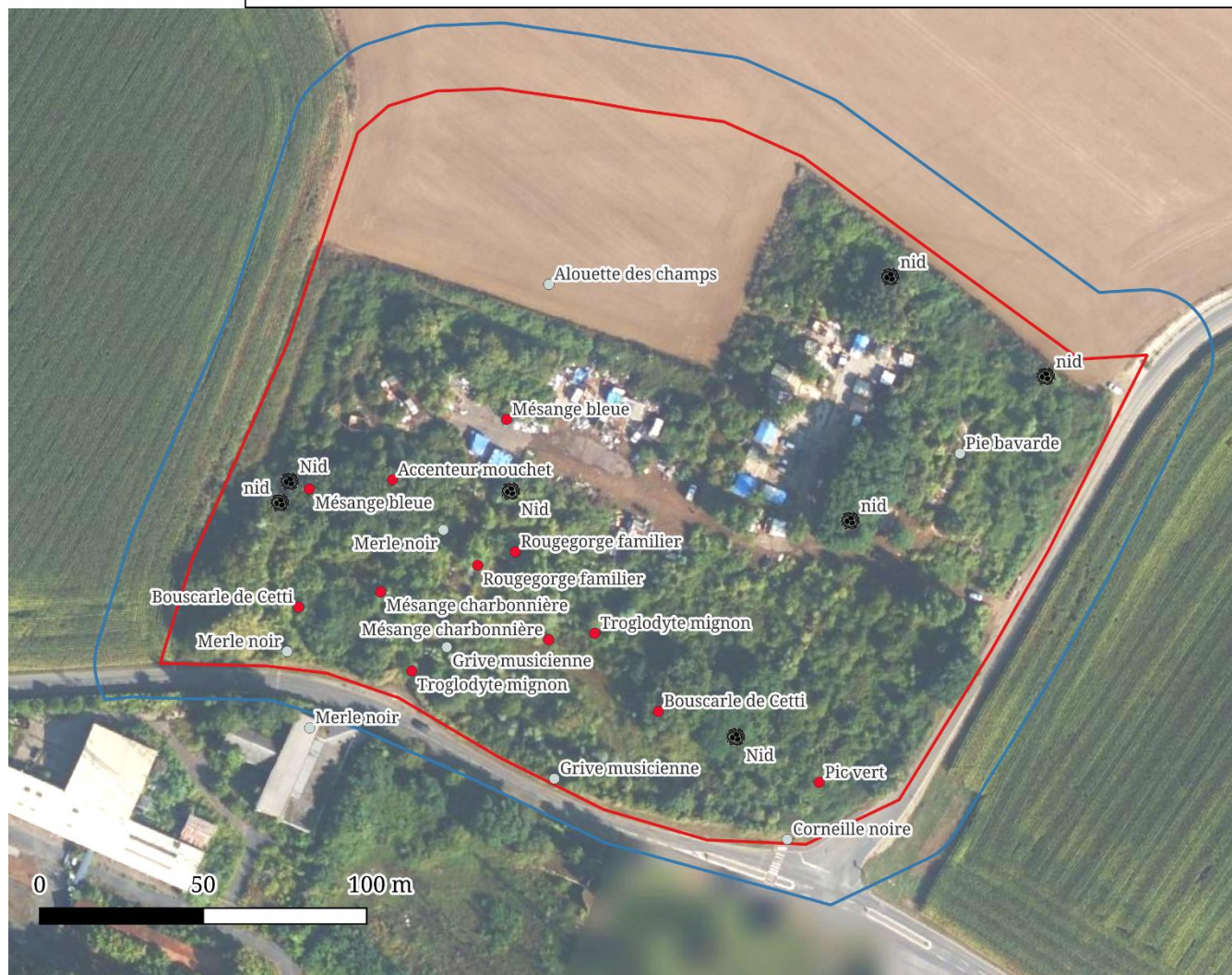
Nom scientifique	Nom Vernaculaire	LR IDF	LR Hivernant France	LR Nicheur France	LR Nicheur EU	Prot. Nat	BERNE	BONN	Effectif
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	VU	LC	NT	LC		Bell		>2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	VU		NT	LC	PIII	Bell		>2
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	NAd	LC	LC				>5
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC		LC	LC	PIII	Bell		>2
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	NAd	LC	LC	PIII	Bell		>2
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	NAb	LC	LC	PIII	Bell		>2
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		LC	LC				>3
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC		LC	LC	PIII	Bell		>2
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	NT	NAc	LC	LC	PIII	Bell		>2
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	NAd	LC	LC	PIII	Bell		>2
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	NAd	LC	LC				>3
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	NAd	LC	LC		BeIII		>2

Légende : Liste rouge (LR) : Préoccupation mineure (LC), Quasi menacé (NT), Vulnérable (VU), Non applicable car taxon naturalisé (NAa) ; **Protection Nationale (Prot. Nat.) :** (PIII) : Espèce (tout stade), son aire de repos et aire de reproduction strictement protégée nationalement par l'article 3 de l'arrêté du 20 octobre 2009 ; **BERNE : Bell :** espèces de la faune strictement protégées, **BeIII :** espèces de la faune protégées dont l'exploitation est règlementée ;

Plusieurs nids observés dans les arbres ainsi qu'à l'abri sur les murs.



Figure 20 : Photographies de nids sous les murs observés pendant les inventaires en période hivernale (février 2026)



Légende :

▭ Périmètre d'étude

▭ Aire rapprochée

Fond de carte : Bing

Réalisation : ECO'LogiC

Date : Février-2026

Figure 21 : Localisation des contacts avec l'avifaune et observation des nids durant les inventaires en période hivernale (février 2026)

b) Mammifères terrestres

1. Données bibliographiques

Tableau 14 : Liste des données bibliographiques de mammifères terrestres sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	RARETE IDF	CONV	LR FR	PROT.	N2000	ZNIEFF	NB OBS	Date min	Date max
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	RR		NT	PN		1	2	04/02/1980	07/04/2015
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	C	BERN	LC				15	22/05/1980	07/03/2024
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	C		LC				2	01/01/1975	31/03/1980
<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	RR	BERN	NT			1	1	01/11/1960	30/11/1960
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	C	BERN	LC				1	01/11/1960	30/11/1960
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	C	BERN	LC	PN			2	16/04/2015	17/04/2018
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	C		LC				19	01/05/1981	04/06/2025
<i>Martes foina</i>	Fouine	C	BERN	LC				8	23/02/1981	11/06/2024
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	AR	BERN	LC				1	16/04/2020	16/04/2020
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	R		LC			1	3	01/11/1960	31/10/1998
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	C		LC				2	01/11/1960	04/02/1980
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	C		LC				2	01/01/1975	04/02/1980
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain	C		LC				2	01/11/1960	30/06/1981
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	C		LC				1	01/11/1960	30/11/1960
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	R	BERN	LC			1	1	25/04/1980	25/04/1980
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	R	BERN	NT		DH	1	2	01/01/1959	30/04/1980
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	C		NA				43	22/04/2015	23/06/2025
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	RR	BERN	LC	PN		1	1	01/11/1960	30/11/1960
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	C		NA				13	01/01/1975	25/12/2021
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	C		NT				48	01/01/2007	15/06/2025
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	C	BERN	LC	PN			7	28/04/2008	20/07/2023
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	C	BERN	LC				2	01/01/1975	31/12/1976
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	AR	BERN	LC				1	01/11/1960	30/11/1960
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	C		LC				11	14/02/1981	17/12/2023
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	C		LC				3	01/11/1960	02/08/2021
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	C		LC				13	01/12/1979	22/07/2024

2. Inventaire printemps

Quelques traces de mammifères : Sanglier (*Sus scrofa*), Chevreuil (*Capreolus capreolus*) mais aucune précision sur la nature de la fréquentation du site d'étude.

Le site sert probablement de zone de repos et d'abreuvement avec la présence d'eau.

Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) a été recherché, pas de traces de présence.

Les enjeux sont potentiels.

3. Inventaire été

Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) a été inventorié sur la parcelle en friche/ jachère et la Musaraigne sp. (*Soricidae sp.*) a été enregistrée la nuit.

4. Inventaire période hivernale

Une surfréquentation du site par les Chevreuils européens (*Capreolus capreolus*) est observée en hiver avec plusieurs passages préférentiels qui se dessinent. Le Lièvre d'Europe fréquente également tout le site d'étude.

Il est probable que l'ensemble du site serve de refuge et de zone pour s'abreuver.



Figure 22 : Photographies des passages préférentiels des grands mammifères (février 2026)

Tableau 15 : Liste des mammifères (hors chiroptères) observés sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	RARETE IDF	CONV	LR FR	PROT.	N2000	ZNIEFF
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	C / Commun		LC / préoccupation mineure			
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	C / Commun		LC / préoccupation mineure			
<i>Soricidae sp.</i>	Musaraigne sp.						



Figure 23 : Mammifères inventoriés sur le site d'étude (inventaire hiver 2026)

Le Lièvre d'Europe, appelé aussi Lièvre brun ou commun, est le plus grand des Léporidés présents en Île-de-France. Cette espèce solitaire est principalement nocturne, mais il n'est pas rare de l'observer au matin ou au crépuscule, ou même en pleine journée, en particulier lors de la saison de reproduction.

Le Lièvre d'Europe présente une occupation quasiment homogène sur tout le territoire francilien, à l'exclusion de la petite couronne : l'espèce semble favorisée par la dominante agricole de l'occupation du sol francilien (46,7 %), et semble éviter le centre urbain. Les prélèvements par la chasse, s'ils sont rarement la cause initiale de régression d'une population de lièvres, constituent l'un des plus importants facteurs de mortalité des lièvres. Les lâchers d'individus issus de l'importation ou de l'élevage, dans l'espoir d'un renforcement de certaines populations affaiblies, rendent actuellement difficile l'estimation de la tendance d'évolution des populations de lièvres franciliennes, même si l'espèce semble bien se porter.

BILAN MAMMIFERES

- Potentialité de présence du Sanglier et de Chevreuil (traces de fréquentation).
- Potentialités de présence pour les micromammifères mais aucune observation lors du passage ponctuel.
- Présence de Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*).

Il y a un **enjeu potentiel** pour les mammifères terrestres. L'enjeu écologique reste **faible**.

Aucune contrainte réglementaire pour ces espèces.

c) Chiroptères

1. Rappel du cycle de vie des chiroptères

Les chiroptères possèdent un cycle vital contrasté dépendant des saisons, avec une alternance de phase active et de phase d'hibernation, impliquant des changements d'habitats ainsi qu'une profonde transformation des paramètres physiologiques.

Le cycle biologique des chauves-souris comprend 4 phases :

- **Au printemps** : période de gestation où les femelles recherchent des gîtes calmes et sombres.
- **A partir du mois de mai et durant l'été** : période de mise bas et d'élevage des jeunes jusqu'à leur maturité.
- **Durant l'automne** : période d'accouplement, de regroupement, « swarming » chez certaines espèces, préparation avant l'hiver, transit et de migration pour certaines espèces.
- **Durant l'hiver** : période d'hibernation.

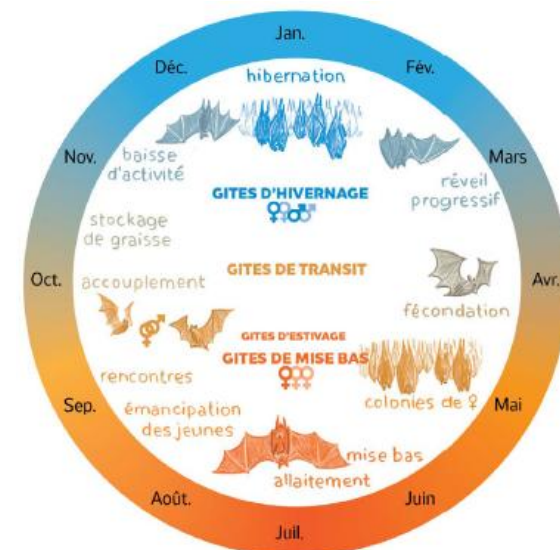


Figure 24 : Cycle de vie des chiroptères (LPO)

Pour accomplir ces étapes de leurs vies, les chauves-souris utilisent un type de **gîte spécifique** selon la saison.

Au cœur d'une même saison, les individus ont besoin également d'un réseau de gîtes important. Au cours d'une année, les chiroptères peuvent faire usage d'un nombre élevé de gîtes et ayant des caractéristiques spécifiques (hauteur, orientation, température, humidité, etc.).

Des « gîtes d'étape » peuvent être utilisés durant quelques jours au cours de ces périodes. La période d'activité s'étend généralement de début mars à fin novembre.

Durant la phase de transit automnal, les individus quittent les gîtes estivaux, cette période est propice aux rencontres entre mâles et femelles. Certaines espèces réalisent des comportements d'activité sociale qui correspondent à de grands regroupements appelé « swarming », permettant un brassage génétique important lors des accouplements. Toutes les espèces ne pratiquent pas forcément ce comportement particulier, il est surtout pratiqué chez les petits Murins (Myotis : M. de Natterer, M. de Daubenton, et M. à moustaches) qui le pratiquent à l'entrée des complexes de grottes avant l'hivernation.

Pour certaines espèces comme la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), c'est également la période de migration.

A cette saison, les chauves-souris chassent tout au long de la nuit avec des périodes d'activité entrecoupées de phases de repos, profitent des derniers insectes pour finaliser leurs réserves d'énergie et prospectent pour trouver le gîte qu'elles utiliseront pour passer l'hiver. Pour passer l'hiver, les chauves-souris ont besoin d'un gîte leur offrant de l'obscurité, du calme, une température stable ne descendant jamais en dessous de 0°C et un taux d'humidité assez élevé.

2. Données bibliographiques

Tableau 16 : Liste des espèces de chiroptères inventoriées sur la commune d'après les sources bibliographiques

Nom scientifique	Nom vernaculaire	CON V	LR FR	LR REG	PROT.	N2000	ZNIEFF	NB OBS	Date min	Date max
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	BERN - BONN	NT	VU	PN	DH	Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation en milieu naturel (grotte, carrières...) sans condition d'effectif, (ii) de sites d'hibernation dans l'habitat humain de 10 individus ou plus, (iii) de sites de reproduction en milieu naturels.	6	15/08/ 2009	29/08/ 2014
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein		NT	NT			Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.	1	22/01/ 2022	22/01/ 2022
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		LC	EN			Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.	1	22/01/ 2022	22/01/ 2022
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer		LC	LC			Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.	2	28/01/ 2018	22/01/ 2022
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		NT	NT			Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.	3	29/08/ 2014	29/08/ 2014
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		LC	LC			Déterminante par la présence de sites d'hibernation de 50 individus et plus.	1	14/08/ 2013	14/08/ 2013
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius		NT	NT			Déterminante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.	1	24/04/ 2012	24/04/ 2012
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		NT	NT			Déterminante par la présence de sites d'hibernation de 50 individus et plus.	25	09/07/ 2008	29/06/ 2023

3. Inventaire printemps

Aucun inventaire nocturne n'a été réalisé lors de ce diagnostic ponctuel printanier.

Le couvert végétal et feuillage des arbres en période printanière obstrue la visibilité des cavités favorables aux chiroptères.

Certains grands arbres sont propices à l'installation d'espèces arboricoles, la présence des murets en pierre est potentiellement favorable à leur installation également.

La présence d'une entomofaune riche et variée permet au site d'étude de convenir comme lieu de nourrissage.

4. Inventaire été

La pose d'un enregistreur à ultrasons pendant plusieurs jours à date du 01/08/25 au 05/08/25 pour identifier les espèces qui évoluent et chassent sur le site d'étude tout au long de la nuit.

Les bilans de résultats sont présentés ci-après.

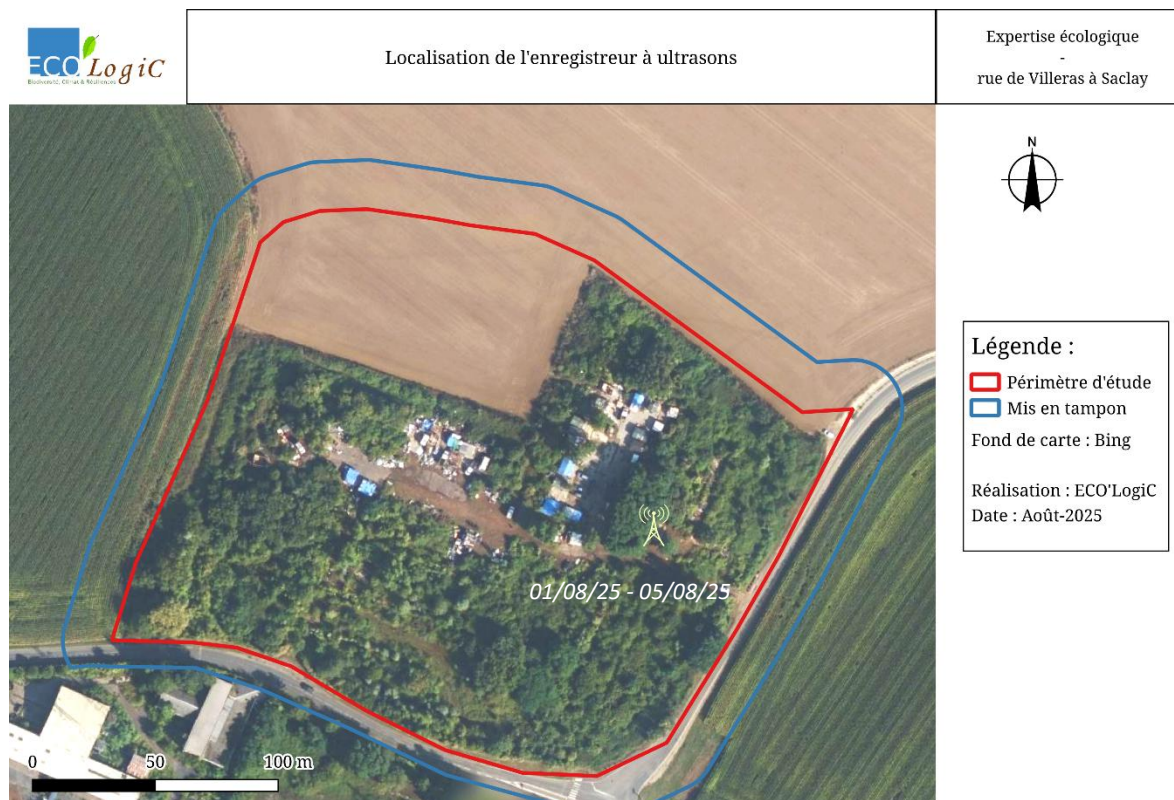


Figure 25 : Localisation de l'enregistreur à ultrasons

Protocole	Appareil utilisé	Période	Configuration	Météo
Point fixe	SM4-SMUU2	01/08/25 au 05/08/25	Enregistrements 30 min avant le coucher du soleil jusqu'à 30 min après le lever du soleil (sous réserve de déclenchement). Seuil de déclenchement : 16 kHz.	Conditions favorables Nuit du 01/08 : plus favorable au vu de l'activité des chauves-souris

7 espèces différentes avec un indice de confiance très élevé (IC >= 0,9).

Bilan des contacts
Carré 910005, point Z8 Année 2025, passage 1 Du 01 08 à 21:02:13 Au 03 08 à 02:18:53

Nombre de contacts	Confiance
	≥ 0.90

Tableau 17 : Liste des espèces contactées sur le site (sans vérification manuelle)

Nom français	Nom scientifique	Risque d'erreur (%)	Nombre de contacts		Niveau d'Activité
			01-août	02-août	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1	658	248	FORTE
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	1	16	8	FORTE
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	2	0	3	MODEREE
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	5	72	12	MODEREE
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	7	7	9	MODEREE
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	10	5	1	MODEREE
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	8	1	0	FAIBLE

Deux espèces ont une activité forte sur le site : la Pipistrelle commune et la Sérotine commune. La Pipistrelle de Kuhl semble avoir été enregistrée à plusieurs reprises (72 contacts la première nuit). Les autres espèces ont été présentes durant une à deux nuits de manière plus ponctuelle voir anecdotique.

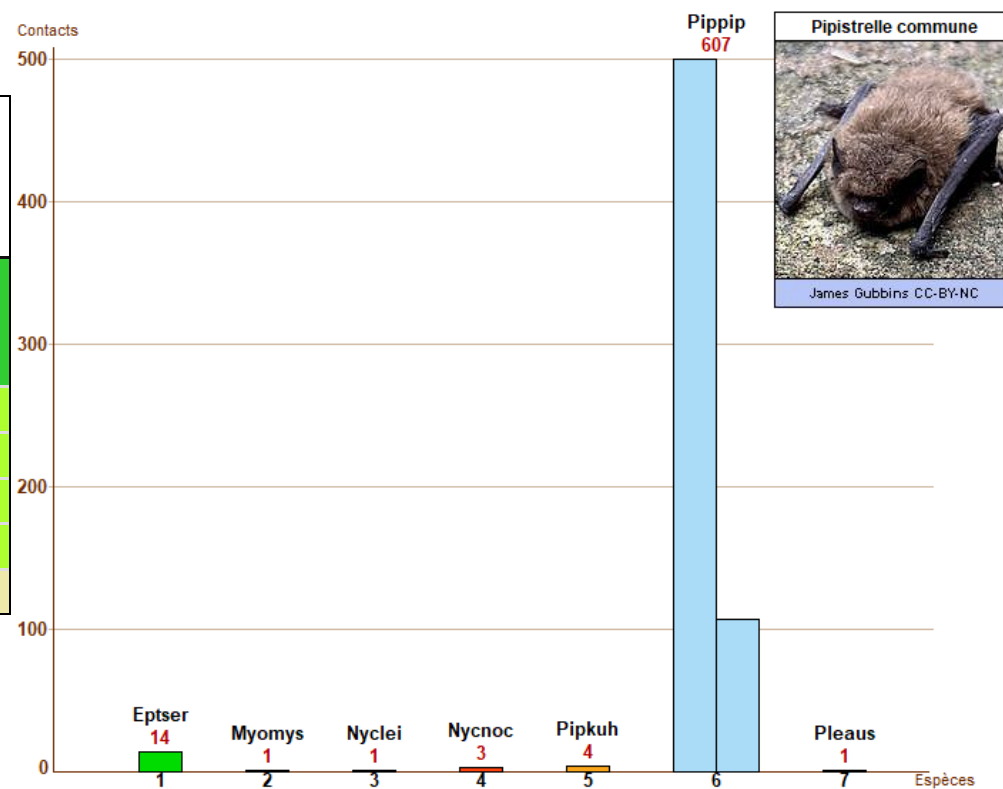


Figure 26 : Nombre de contacts par espèces (IC >= 0,9) d'après le logiciel Tadarida (Graphique ChiroSurf3.2)

Tableau 18 : Ecologie et statut des espèces de chiroptères inventoriées (Source : Guide DREAL, 2017)

Espèce		Statut		Ecologie			
Nom latin	Nom vern.	LR France	LR Ile-de-France	Gîtes d'hibernation	Gîtes d'estivage	Territoires de chasse	Déplacement et migration
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	NT * prioritaire du PNA 2016-2025	Greniers, toitures et murs de différents types de bâtiments anciens ou récents, voire cavités arboricoles , souvent le même gîte en été	Greniers, toitures et murs de différents types de bâtiments anciens ou récents, cavités arboricoles , derrière les écorces (plus fréquemment qu'en hiver) souvent le même gîte en hiver.	Tout type de milieux abritant des insectes , de préférence les zones humides, les milieux urbains comme les lotissements, les milieux forestiers ainsi que les milieux agricoles, les lisières de bois, les parcs et jardins ou encore les éclairages urbains . Distance maximale connue : 5,1 km. Rayon moyen d'action des femelles : 1 à 2 km	Espèce sédentaire effectuant de faibles déplacements entre les gîtes d'été et d'hiver, habituellement inférieurs à 20 km. Territoires de chasse situés dans un rayon de 1 à 5 km autour du gîte estival.
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	LC	VU * prioritaire du PNA 2016-2025	Combles, greniers et toitures de différents types de bâtiments anciens ou récents, cavités arboricoles , souvent le même gîte en été	Combles, greniers et toitures de différents types de bâtiments anciens ou récents, cavités arboricoles, souvent le même gîte en hiver	Milieux ouverts mixtes comme les bocages, les prairies, les zones humides, les lisières de bois, les parcs et jardins ou les éclairages urbains . Distance maximale connue : 5 à 7 km. Rayon moyen d'action des femelles : 3 km	Espèce sédentaire effectuant de faibles déplacements entre les gîtes d'été et d'hiver, habituellement de l'ordre de 50 km. Territoires de chasse situé dans un rayon de 3 à 10 km autour du gîte estival
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Bâtiments, caves et interstices	Bâtiments	Milieux urbains, mais également forestiers, ouverts et humides. Rayon moyen d'action des femelles : 1 à 2 km	Espèce sédentaire
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT * prioritaire du PNA 2016-2025	Cavités arboricoles	Cavités arboricoles, toitures	Milieux forestiers, humides, bocagers ainsi que les étendues céréalières . Distance maximale connue : 17 km. Rayon moyen d'action des femelles : 10 km	Espèce migratrice présentant quelques rares cas de sédentarisation. La migration s'effectue 2 fois par an sur un axe nord-est/sud-ouest ainsi que du nord vers le sud. Les déplacements peuvent atteindre plus d'un millier de km

<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	NT	NT	Cavités arboricoles et disjointements au sein des constructions	Cavités arboricoles et disjointements au sein des constructions	Milieus forestiers, prairies, zones humides. Distance maximale connue : 26 km. Rayon moyen d'action des femelles : 10 km	Espèce migratrice pouvant parcourir plus d'un millier de km. La migration a lieu durant 2 périodes et des transits diurnes peuvent être observés en période automnale. Elle peut parfois se regrouper en large formation de plusieurs dizaines de km
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC * prioritaire du PNA 2016-2025	Cavités souterraines	Cavités arboricoles, espaces disjoints plats comme l'arrière des volets, les bardages de façade des maisons...	Zones humides, plans d'eau, milieux urbains, milieux forestiers... Distance maximale connue : 2,8 km Rayon moyen d'action des femelles : 1 km	Espèce sédentaire effectuant des déplacements de l'ordre de quelques km entre les gîtes d'été et d'hiver, rarement plus de 50 km

Description des espèces actives sur le site :



Figure 27 : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).
©Maren Winter

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) fait partie de la famille des Vespertilionidés. C'est une chauve-souris que l'on peut retrouver aussi bien en milieu urbain qu'en milieu naturel même si pour chasser elle préfère les zones humides. Si on la retrouve même dans les espaces fortement urbanisés c'est parce qu'elle est peu lucifuge (ne craint pas la lumière) ce qui lui permet de chasser des insectes sous les lampadaires par exemple. Elle débute sa chasse le soir, environ 15 minutes après le coucher du soleil. La Pipistrelle commune loge dans une grande variété d'habitats, elle gîte dans les greniers, toitures et murs de différents types de bâtiments anciens ou récents, souvent le même gîte qu'en hiver et peut être trouvée dans les cavités arboricoles ou derrière les écorces. Il n'est pas rare qu'elle change de gîte pendant l'été. Elle est peu exigeante vis-à-vis de son type de territoire de chasse. Les individus observés peuvent provenir d'un gîte estival localisé dans un rayon de 1 à 5 km. Elle hiberne de novembre à fin mars environ (selon les températures). **Cette espèce de chauve-souris est une espèce patrimoniale figurant à l'annexe III de la convention de Berne ainsi qu'à l'annexe II de la convention de Bonn.**



La **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) est une chauve-souris de grande taille (63 à 90 mm, 18 à 35 g), discrète. Elle possède un long pelage dense, brun sombre à pointes dorées, et plus clair sur le ventre. Espèce de plaine, elle est campagnarde ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes. Elle gîte en hiver entre l'isolation et les toitures, dans des greniers, dans des églises etc. En été, elle s'installe dans des bâtiments très chauds, au sein de combles. Espèce lucifuge, elle ne tolère pas l'éclairage des accès à son gîte (INPN). Elle est menacée par la rénovation des bâtiments, la rage, la prédation par les chats et les accidents (éolienne, piégeage accidentel en tubages de cheminées) (Plan d'action national des Chiroptères).

Cette espèce chasse dans les territoires mixtes de types bocages avec une alternance de milieux ouverts prairiales, lisières et zones humides, parcs et jardins.



La **Pipistrelle de Kuhl** (*Pipistrellus kuhlii*) ressemble à la Pipistrelle commune, mais elle est plus massive même si sa taille est similaire. Son ventre est souvent plus gris, et le tour des yeux est plus glabre. Les nurseries sont essentiellement anthropophiles (bâtiments), de même que les sites d'hibernation : bâtiments, fissures de falaises, églises, dis-jointements/joints de dilatation, parois rocheuses et parfois les caves. Ses territoires de chasses couvrent les espaces ouverts, les espaces boisés, zones humides, éclairages urbains, les parcs et jardins etc. C'est l'une des chauves-souris les moins étudiées d'Europe. La portée de ces cris d'écholocation est d'environ 25 m.

Figure 29 : Pipistrelle de Kuhl (©L. Arthur)

BILAN CHIROPTERES

D'après la loi de protection de la nature de 1976, **toutes** les espèces de chauves-souris présentes en France sont **protégées**. Ce sont des espèces toutes menacées au vu de leurs populations fragiles (les femelles ne mettent au monde en moyenne qu'un seul jeune) et puisque leurs gîtes se raréfient : déforestation, augmentation de la pollution lumineuse, rénovation des bâtiments, utilisation des insecticides, et fragmentation des biotopes entraînent la disparition des gîtes et des terrains de chasse.

3 espèces sont présentes sur le site d'étude : Pipistrelle commune, Sérotine commune, Pipistrelle de Kuhl.

Il est fort probable que les chauves-souris inventoriées gîtent sur le site DGA d'essais propulseurs gendarmerie, au sud de la Rue Jean Rostand, plusieurs gîtes potentiels (bâtiments abandonnés) ont été repérés et au niveau du boisement et du Fort de Villeras.

Il y a un enjeu écologique lié à la présence des chiroptères en chasse sur le site d'étude.

d) Herpétofaune : reptiles et amphibiens

1. Données bibliographiques

Tableau 19 : Liste de données herpétologiques bibliographiques à l'échelle de la commune

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	RARETE IDF	LR FR	LR REG	PROT	N2000	ZNIEFF	NB OBS	Date min	Date max
Reptiles	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	C	LC	LC	PN			1	30/03/2021	30/03/2021
	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique	C		LC	PN			1	28/09/2014	28/09/2014
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	C	LC	LC	PN	DH		77	30/08/2006	31/03/2025
	<i>Trachemys scripta elegans</i> (Wied, 1839)	Tortue de Floride			NA				5	25/04/2015	16/08/2015
	<i>Trachemys scripta</i> (Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	I	NA					52	12/10/2005	30/04/2023
Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	AR	LC	NT	PN	DH		4	27/05/2015	12/09/2017
	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	C	LC	LC	PN			9	25/01/2011	13/03/2024
	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	AR	NT	NT	PN	DH	1	1	17/04/2015	17/04/2015
	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	C	LC	LC	PN			4	17/04/2015	13/03/2024
	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	R	NT	VU	PN		1	2	17/04/2015	17/04/2015
	<i>Lissotriton vulgaris vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué				PN			1	13/03/2024	13/03/2024
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	C	NT		PN	DH		2	02/07/2017	13/03/2024
	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	C	LC	NA	PN	DH		20	07/04/2011	25/04/2022
	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	C	LC	LC	PN	DH		3	17/04/2015	25/04/2022
	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	AR	NT	LC	PN	DH		4	17/04/2015	07/06/2018

2. Inventaire printemps

Tableau 20 : Herpétofaune identifié sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge France	Liste rouge IDF	Rareté IDF	Protection Nationale	Directive Habitat	Berne	Bonn	Déterminant ZNIEFF	Niveau d'enjeu écologique
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	C	PII	DHIV	Bell			Fort

Légende : **Liste Rouge :** Préoccupation mineure (LC) ; **Rareté :** Commun (C) ; **Protection Nationale :** Article 2 (PII) ; **Directive Habitat :** Article 4 des Directive Habitats-Faune-Flore (DHIV) ; **Berne :** Annexe 2 de la convention de Berne (Bell) ;

Description de l'espèce protégée :



Figure 30 : Lézard des murailles © M. MILLIET

Le **Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**. Il est inscrit dans l'Annexe IV de la directive européenne Habitat-Faune-Flore ainsi que dans l'article 2 de la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français.

Cette espèce se rencontre partout en Europe, surtout à l'Ouest (France, Pyrénées), dans la partie Sud (pays méditerranéens) et dans le centre (Alpes, Balkans).

Le Lézard des murailles recherche les milieux secs. Il affectionne les murs et perrés avec interstices, les tas de pierres, les voies ferrées (ballast), les trous dans le sol et les friches herbacées et ferroviaire. Il utilise les lisières (bords de chemins, massifs d'arbustes indigènes...) comme zone de refuge ou de chasse. Il recherche une zone bien exposée au soleil pour augmenter la température de son corps avant de s'activer et de se déplacer. La végétation présente sur les murs doit donc laisser subsister de grandes surfaces ensoleillées. Évoluant autour des habitations, son agilité et sa rapidité en font une espèce difficile à observer. Il est très sensible aux mouvements et aux vibrations qui le font fuir. Son territoire s'étend de 3 à 50 m².

Il se nourrit d'araignées, de lépidoptères (papillons, chenilles), d'orthoptères (criquets, grillons), de vers de terre, de pucerons, de diptères (mouches), coléoptères et même d'hyménoptères. L'accouplement a lieu au printemps, suivi de la ponte qui, selon les régions, intervient de fin avril à début juillet. La femelle pond 2 à 10 œufs et 2 à 3 fois par an. La durée de l'incubation est de quatre à onze semaines.

Plusieurs individus ont été vus et entendus au centre du site lors du passage printemps, dont une femelle adulte en gestation.



Légende :

- Périmètre d'étude
- ✂ Lézard des murailles

Fond de carte : Bing

Réalisation : ECO'LogiC

Date : mai-2025



Figure 31 : Localisation des reptiles inventoriés sur le site d'étude au printemps

Figure 32 : Photographie de femelle L. des murailles avant mise-bas

3. Inventaire été

Des adultes et juvéniles Lézards des murailles ont été observés à plusieurs reprises, voici une cartographie des contacts par date et quelques photographies.

La taille de la population est estimée à une quinzaine d'individus minimum.



Localisation des reptiles protégés sur le site d'étude

Expertise écologique
-
rue de Villeras à Saclay



Légende :

- Périmètre d'étude
- Mis en tampon

Héropétofaune :

Lézard des murailles :

- 2025-05-26
- 2025-08-01
- 2025-08-05
- 2025-08-08

Fond de carte : Bing

Réalisation : ECO'LogiC

Date : août-2025

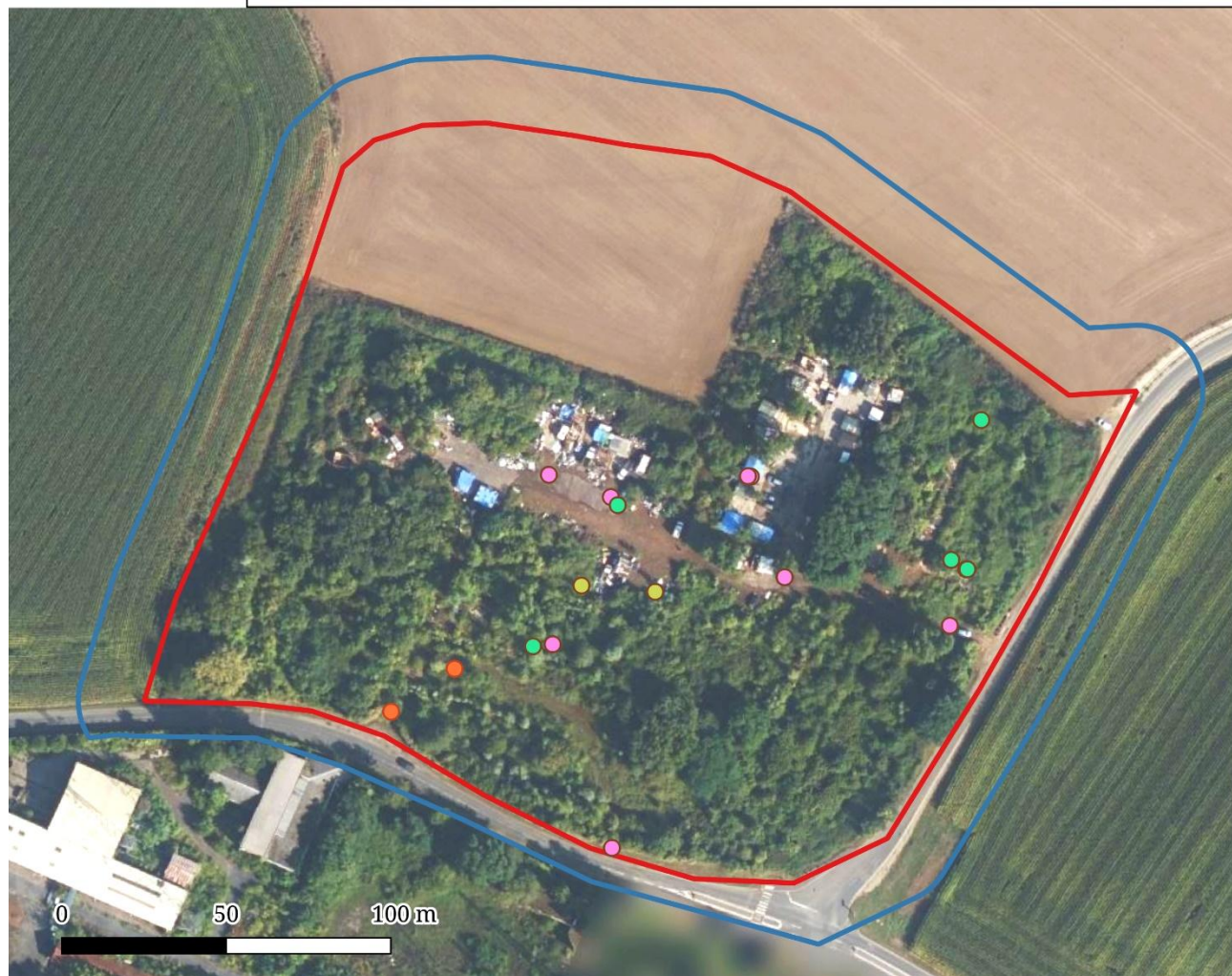


Figure 33 : Cartographie des contacts avec les Lézards des murailles par date



Figure 34 : Photographies sur sites de différents individus de Lézards des murailles observés (du 01/08 et 05/08)

4. Inventaire en période hivernale

Les amphibiens ont été cherché mais aucune trace de présence sur le site, ni chant d'anoures lors de la nocturne fin février. Certaines zones semblent pourtant favorables.



Figure 35 : Photographies des secteurs à intérêt pour les amphibiens (février-2026)

La période hivernale n'est pas propice à l'inventaire des reptiles. Toutefois, l'identification des lieux de refuges est plus facile en hiver.

L'habitat d'hibernation et d'activité du Lézard des murailles est composé de la quasi-totalité du site d'étude, à l'exception de la parcelle culture/jachère, avec :

- Un espace riche en végétation buissonnante pour refuge ;
- La présence d'insectes/ orthoptère pour ressources alimentaires ;
- La présence d'un vieux murs ;
- La présence de nombreux tas de déchets, gravats et enrochement sur le site ;
- Un lieude quiétude sans fréquentation humaine.



Figure 36 : Photographies de la diversité d'habitat favorable au lézard des murailles (février-2026)

BILAN HERPETOFAUNE

Il y a un enjeu écologique fort avec la présence avérée de reproduction d'une population d'espèce protégée sur le site : Le Lézards des murailles.

Le site est en partie imperméable, entouré par des murets en pierre et la présence de dépôts de déchets et gravats est un environnement favorable pour cette espèce.

Le Lézards des murailles :

- Espèce intégralement protégée par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 et par arrêté du 22 juillet 1993 : Interdiction sur tout le territoire national et en tout temps de détruire ou d'enlever les œufs ou les nids, de détruire, de mutiler, de capturer ou d'enlever, de naturaliser et qu'ils soient vivants ou morts, de transporter, de colporter, d'utiliser et de commercialiser cette espèce.
- Il est inscrit en annexe 4 de la Directive Européenne Habitat (92/43/CE)* et est protégé en France par la loi sur la protection de la nature de juillet 1976. *La directive habitat a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages. L'annexe 4 donne la liste des espèces strictement protégées.*

e) Entomofaune

1. Données bibliographiques

Tableau 21 : Liste des insectes inventoriés sur la commune et protégés régionalement

GROUPE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR FR	LR REG	RARETE IDF	PROT.	N2000	ZNIEFF	NB OBS	Date min	Date max
Coléoptères	<i>Panagaeus cruxmajor</i>	Grand-Croix			AR	PR		1	4	01/01/1985	15/06/2018
	<i>Synuchus vivalis</i>	Synuque des bois				PR		1	1	01/01/1985	31/12/1985
Lépidoptères	<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	LC	NT	AR	PR		1	1	09/06/2015	09/06/2015
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC	NT	AC	PR		1	3	26/04/2020	17/04/2025
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	LC	LC	AR	PR		1	1	18/05/2025	18/05/2025
	<i>Satyrrium w-album</i>	Thécla de l'Orme	LC	LC	R	PR		1	1	15/06/2018	15/06/2018
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée			C		DH		1	15/07/2017	15/07/2017
Odonates	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	LC	LC	PC	PR			1	18/06/2022	18/06/2022
	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	LC	NT	PC	PR		1	1	04/07/2024	04/07/2024
	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	LC	LC	AR	PR			2	23/08/2012	30/05/2015
Orthoptères	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie		LC	AR	PR			1	19/07/2025	19/07/2025
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		LC	C	PR			4	25/07/2012	26/06/2019

Sur les 772 espèces d'entomofaune au sens large (insectes et araignées) inventoriées à la commune, voici le tableau qui liste les 11 espèces notifiées sur la commune protégées et l'espèce inscrite à la directive Habitat (L'écaille chinée). L'entomofaune déterminante de ZNIEFF dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Liste de l'entomofaune déterminante de ZNIEFF sur la commune d'après les données bibliographiques

GROUPE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR FR	LR REG	RARETE IDF	PROT.	N2000	ZNIEFF	NB OBS	Date min	Date max
Coléoptères	<i>Agonum thoreyi</i>				AR			1	7	01/01/1985	24/07/2018
	<i>Amphotis marginata</i>							1	1	15/06/2018	03/07/2018
	<i>Brachinus sclopeta</i>	Bombardier escopette			C			1	1	01/05/1997	30/09/1998
	<i>Brachygonus megerlei</i>							1	1	17/07/2012	17/07/2012
	<i>Carabus monilis Fabricius</i>	Carabe perlé			R			1	1	01/05/1997	30/09/1997
	<i>Chrysolina sanguinolenta</i>	Chrysomèle noire à bordure rouge			AR			1	1	01/05/1997	30/09/1998
	<i>Panagaeus cruxmajor</i>	Grand-Croix			AR	PR		1	4	01/01/1985	15/06/2018
	<i>Synuchus vivalis</i>	Synuque des bois				PR		1	1	01/01/1985	31/12/1985
	<i>Cryptophonus tenebrosus</i>							1	1	01/05/1997	30/09/1997
	<i>Donacia cinerea Herbst</i>				RR			1	2	01/05/1997	22/05/2023
	<i>Donacia clavipes Fabricius</i>				RR			1	1	08/05/2016	08/05/2016
	<i>Eucnemis capucina Ahrens</i>	Eucnème moine						1	2	18/05/2018	15/06/2018
	<i>Grypus equiseti</i>				AR			1	1	01/01/1985	31/12/1985
	<i>Harpalus attenuatus Stephens</i>				R			1	1	01/05/1997	30/09/1998
	<i>Hylobius transversovittatus</i>	Hylobe des marais			AR			1	3	01/01/1985	08/06/2018
	<i>Lebia chlorocephala</i>	Lebia verte			R			1	2	01/01/1985	30/04/1998
	<i>Leistus spinibarbis</i>				C			1	1	01/05/1997	30/09/1997
	<i>Leistus terminatus</i>							1	1	01/01/1985	31/12/1985
	<i>Odacantha melanura</i>	Odacantha			AR			1	7	01/01/1985	08/06/2018
	<i>Oedemera croceicollis Gyllenhal</i>	Cycliste des marais						1	3	31/05/2018	08/06/2018
	<i>Onthophagus coenobita</i>				AC			1	2	01/05/1997	25/07/2012
	<i>Onthophagus vacca</i>	Onthophage vacca			AR			1	1	01/05/1997	30/09/1998
	<i>Ophonus rupicola</i>				R			1	1	17/07/2012	17/07/2012
	<i>Oxyporus rufus</i>	Staphylin jaune à tête						1	2	01/05/1997	03/07/2018
	<i>Panagaeus bipustulatus</i>	Petites Croix			R			1	1	01/05/1997	30/09/1998
	<i>Prionychus ater</i>				AC			1	2	17/07/2012	03/07/2018
	<i>Tanymecus palliatus</i>				AC			1	2	01/01/1985	30/09/1998
	<i>Tanysphyrus lemnae</i>				AR			1	1	01/05/1997	30/09/1998

Lépidoptères	<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	LC	LC	PC			1	3	28/06/2012	15/06/2018
	<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	LC	NT	AR	PR		1	1	09/06/2015	09/06/2015
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC	NT	AC	PR		1	3	26/04/2020	17/04/2025
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	LC	LC	AR	PR		1	1	18/05/2025	18/05/2025
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du Lotier	LC	LC	AC			1	1	22/05/2023	22/05/2023
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	LC	LC	AC			1	2	15/07/2017	15/06/2018
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC	LC	C			1	3	05/07/2016	08/07/2020
	<i>Satyrion w-album</i>	Thécla de l'Orme	LC	LC	R	PR		1	1	15/06/2018	15/06/2018
	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	LC	PC			1	1	02/07/2017	02/07/2017
Odonates	<i>Aeshna affinis</i>	Aesche affine	LC	LC	PC			1	5	15/08/1998	11/07/2022
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	LC	AC			1	14	21/06/1998	18/05/2025
	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée	LC	LC	AC			1	7	31/05/1998	18/05/2025
	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	LC	NT	PC	PR		1	1	04/07/2024	04/07/2024
	<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	LC	LC	AC			1	13	18/10/1997	11/07/2022
Orthoptères	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé		LC	AR			1	1	17/08/2016	17/08/2016

2. Inventaire printemps

Tableau 23 : Liste de l'entomofaune inventoriée sur le site au printemps

ORDRE	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge IDF
COLEOPTERES	Œdomère noble	<i>Oedemera nobilis</i>		
HEMIPTERES	Punaise verte	<i>Palomena prasina</i>		
HYMENOPTERES	Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i>		
HYMENOPTERES	Bourdon des champs	<i>Bombus pascuorum</i>		
HYMENOPTERES	Bourdon des pierres	<i>Bobmus lapidarius</i>		
HYMENOPTERES	Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>		
HYMENOPTERES	Abeille sauvage	<i>Halictidae sp.</i>		
DIPTERES	Syrphe porte-plume	<i>Sphaerophoria scripta</i>		
DIPTERES	Tipule	<i>Tipula sp.</i>		
ODONATES	Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	Protégée en IdF	Préoccupation mineure
LEPIDOPTERES	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>		
ORTHOPTERES	Pholidoptères cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>		
ORTHOPTERES	+quelques orthoptères trop immatures à cette saison			

NB : En général, il y a un manque de données d'évaluation des populations d'entomofaune, ce qui explique l'absence de données sur la liste rouge.

Une espèce inventoriée est protégée en Ile-de-France : l'Agrion mignon.



Figure 37: Photographie de reproduction d'Agrion mignon © nature22

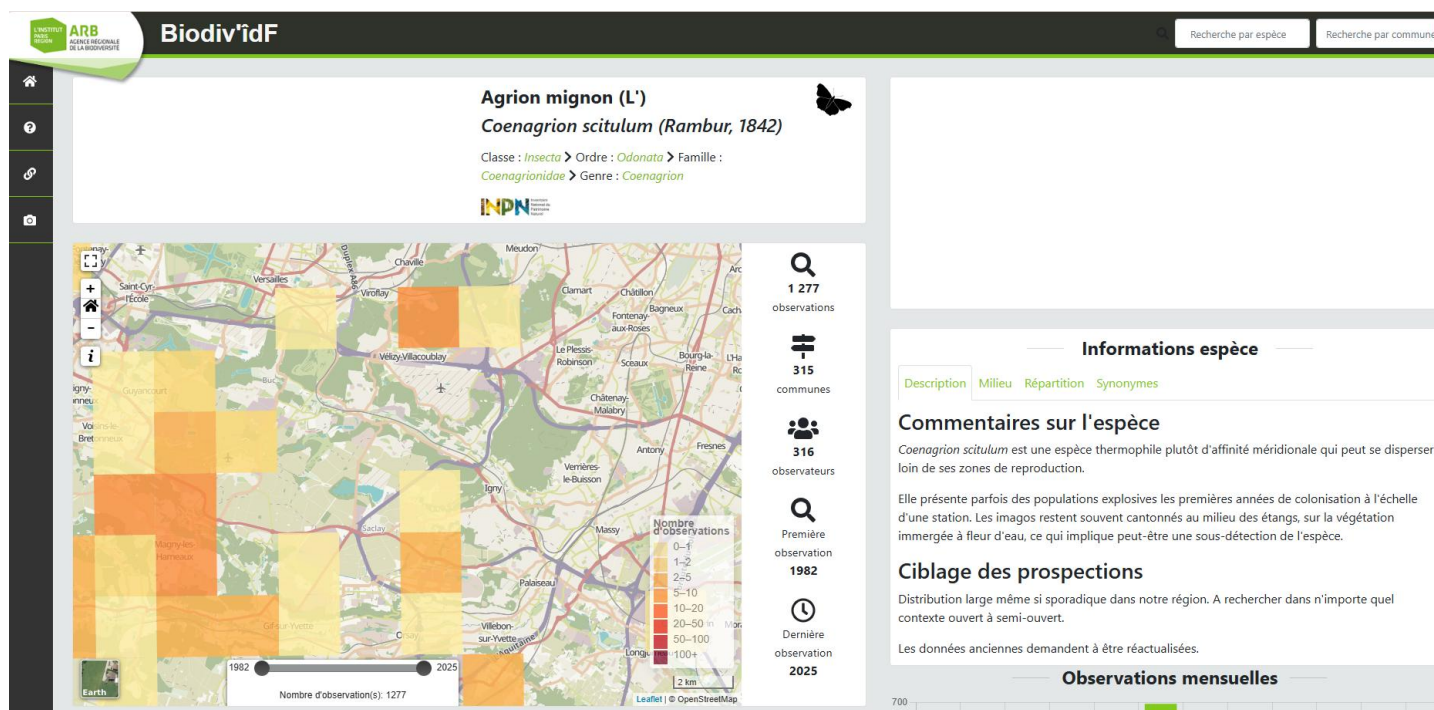
L'**Agrion mignon** (*Coenagrion scitulum*) est une demoiselle (libellule d'allure frêle) de couleur dominante bleue chez le mâle comme chez tous les Coenagrions. Les larves de l'Agrion mignon se développent dans la végétation aquatique immergée des milieux stagnants comme des mares ou des étangs possédant un important peuplement de végétaux hydrophytes flottants et d'hélophytes. Tous types de pièces d'eau peu végétalisées sur les rives mais ensoleillée, peu profonde et avec des herbiers aquatiques fournis et/ou des petits hélophytes à tige tendre sur les bords. Les imagos restent souvent cantonnés au milieu des étangs, sur la végétation immergée à fleur d'eau, au soleil, ce qui implique peut-être une sous-détection de l'espèce. La période de vol des adultes s'étale d'avril à septembre, avec un pic de mi-mai à fin juillet.

Coenagrion scitulum est une espèce thermophile plutôt d'affinité méridionale qui peut se disperser loin de ses zones de reproduction.

Elle présente parfois des populations explosives les premières années de colonisation à l'échelle d'une station. Distribution large même si sporadique dans la région.

Espèce de préoccupation mineure (LC) en Ile-de France, il est inscrit sur la liste des **espèces protégées d'Ile-de- France** (Arrêté du 22 juillet 1993).

Un mâle a été identifié au centre du le site au printemps dans les roselières à grandes hélophytes.



Localisation de l'Agrion mignon

Expertise écologique
-
rue de Villeras à Saclay



Légende :

 Périmètre d'étude
Fond de carte : Bing

Réalisation : ECO'LogiC
Date : Mai-2025



Figure 38 : Localisation et photographie de l'entomofaune réglementé à savoir : contact avec l'Agrion mignon

3. Inventaire été

Tableau 24 : Liste des insectes inventoriés durant les inventaires printemps-été et hiver

ORDRE	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Prot. régionale	Rareté	LR IDF	Printemps	Eté		Hiver	
						26/05/2025	01/08/2025	05/08/2025	08/08/2025	23/02/26
COLEOPTERES	Cédémère noble	<i>Oedemera nobilis</i>				2				
	Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>						2	x	
	Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis conspicua</i>						1		
	Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>						2		
	Cétoine funeste	<i>Oxythyrea funesta</i>						1		
	Coccinelle à deux points	<i>Adalia bipunctata</i>						1		
DIPTERES	Syrphe porte-plume	<i>Sphaerophoria scripta</i>				2			x	
	Eristale	<i>Eristalis sp.</i>								
	Tipule	<i>Tipula sp.</i>				x				
	-	<i>Dasysyrphus albobistriatus</i>						2		
HEMIPTERES	Punaise verte	<i>Palomena prasina</i>				2		2	x	
HYMENOPTERES	Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i> (pattern)				2	5	2	x	
	Bourdon des champs	<i>Bombus pascuorum</i> (pattern)				2	4	2	x	
	Bourdon des pierres	<i>Bobmus lapidarius</i> (pattern)				2	2	2	x	
	Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>				>10	>10	>10	x	
	Abeille sauvage	<i>Halictidae sp.</i>				5			x	
	Cynips du Rosier	<i>Diplolepis rosae</i>					>10		x	
LEPIDOPTERES	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>		CC	LC	1	1	1		
	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>		CC	LC				1	
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>		CC	LC		2	2	x	
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>		CC	LC		1		x	
	Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>		CC	LC		1			
	Azuré indéterminé	<i>Polyommata sp.</i>					3			
	Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>		CC	LC		1			
	Pieris indéterminé	<i>Pieris sp.</i>					4			

	Souci	<i>Colias croceus</i>		AC	LC		1	2		
	Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>		CC	LC			1		
	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>		C	LC			2 (mâle et femelle)		
	Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>		CC						1
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	oui	AC	NT			1		
	Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>						3		
	Géomètre à barreau	<i>Chiasmia clathrata</i>						>10		
MOLLUSQUES	Escargot des jardins	<i>Cepaea hortensis</i>					1		x	
ODONATES	Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	oui	PC	LC	2				
	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>		C	LC		1x femelle	1x mâle		
ORTHOPTERES	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>		C	LC	x				
	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biggutus</i> (groupe)		C	LC		x			
	Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i> <i>caerulea</i>	oui	AC	LC		x	x	x	
	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>		AC	LC		1			
	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>		AC	LC			2		

Légende : Rareté : Commun (C), très commun (CC), assez commun (AC), peu commun (PC) ; **Liste rouge (LR) :** Préoccupation mineure (LC), quasi menacé (NT).

Les inventaires ont été complétés avec plusieurs passages au mois d'août, les conditions météorologiques étaient favorables : jours ensoleillés et peu venteux.

L'utilisation de filets a été compromise par la densité et la nature de la végétation (cf. Méthodes utilisées et difficultés rencontrées). Les inventaires sont alors non exhaustifs et les effectifs sous évalués.

Pour les orthoptères, les inventaires ont été complétés par les enregistrements de stridulations : Bruits modulés et mécanisme principal de communication acoustique chez certains insectes (cigales, criquets...).

Résultat : Au total 18 espèces différentes ont été identifiées par le logiciel, certaines à faibles probabilités sont écartées.

Tableau 25 : Liste et activité des espèces d’orthoptères enregistrées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom français	Risque d'erreur (%)	Nb de Contacts probable	Nb de Contacts par Nuit	Niveau d'Activité
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Sauterelle ponctuée	1	9161	4580	TRES FORTE
<i>Tettigonia viridissima</i>	Sauterelle verte	1	6091	3046	FORTE
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional	1	5655	2828	TRES FORTE
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	1	5284	2640	TRES FORTE
<i>Yersinella raymondii</i>	Decticelle frêle	3	9	4	MODEREE
<i>Platycleis intermedia</i>	Decticelle intermédiaire	9	707	354	FORTE
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	10	569	284	TRES FORTE
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	38	272	136	FORTE

A l’issue des inventaires estivaux, 2 autres espèces réglementées en Île-de-France ont été inventoriées sur le site d’étude : le Flambé et l’Ædipode turquoise. Elles sont présentées ci-dessous.



L'Ædipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) est une espèce de criquet mimétique dont la coloration du corps est très variable en fonction du substrat de son développement allant de brun rouge, gris, jaunâtre, noirâtre ou blanchâtre. Les tegmina présentent 2 ou 3 bandes transversales sombres. Les ailes postérieures sont bleues. Il possède un décrochement marqué sur le fémur 3. D'une taille de 15 à 20 mm pour le mâle et 22 à 28 mm pour la femelle., cette espèce est principalement présente sur les zones minérales, sèches à végétations éparées et basses des milieux naturels (dunes/éboulis rocheux) comme anthropisés (zones d'activités humaines : terrils, voix ferroviaires), elle a besoin d'un bon équilibre entre soleil et ombre. Un contraste que l'on retrouve dans les défis actuels qui pèsent sur la biodiversité : le dérèglement climatique représente une chance pour lui, mais l'artificialisation des sols raréfie son habitat naturel. **C'est une espèce protégée en Ile de France et déterminante ZNIEFF. Il a été observé à chaque passage (3 jours différents) durant le mois d'août et n'avait pas été inventorié sur Saclay (1 observation sur la commune voisine en 2023). Le site d'étude est un habitat très propice à sa présence et sa reproduction.**

Figure 39 : Ædipode turquoise © Blickwinkel / F. Perseke

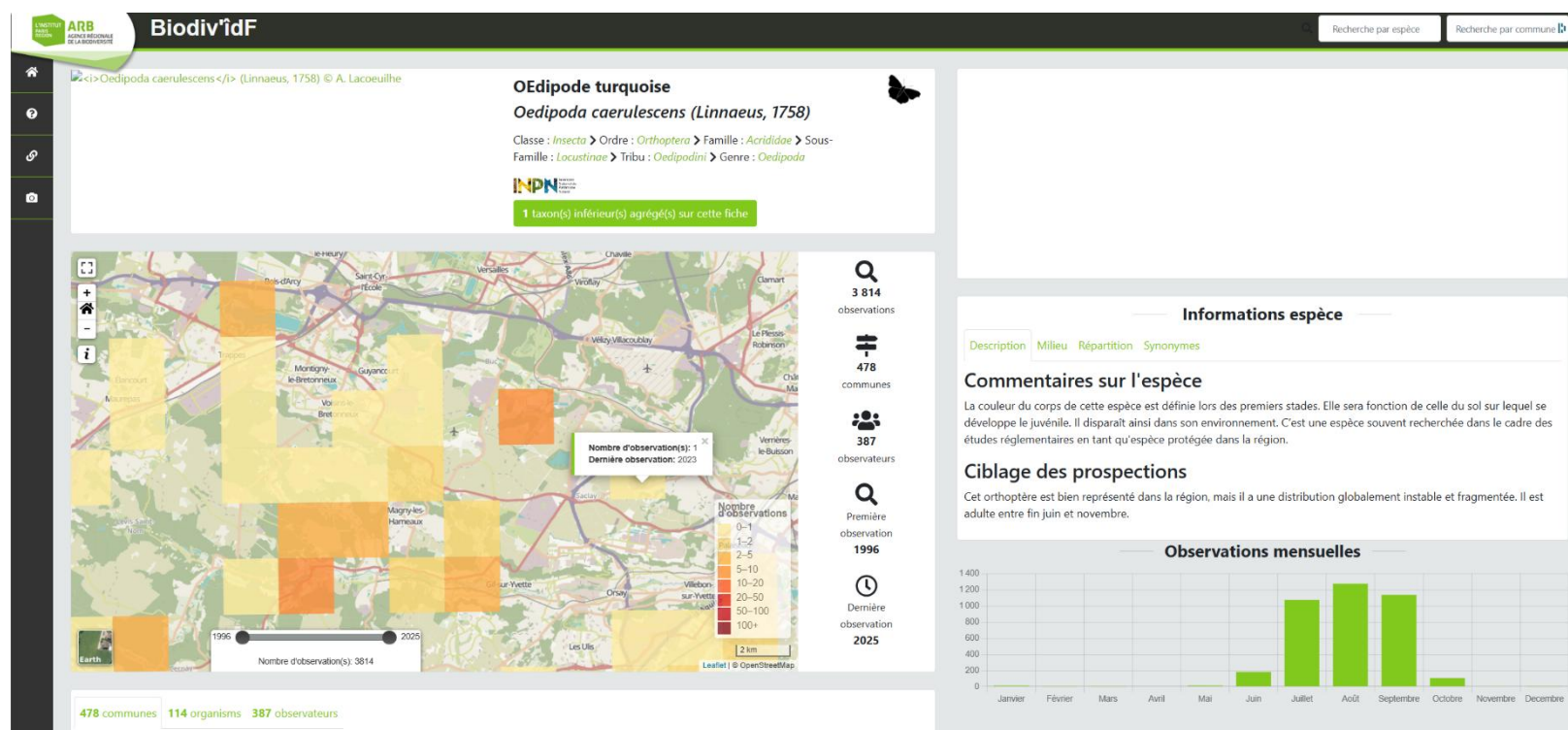




Figure 40 : Flambé (*Iphiclidides podalirius*) © Nadine Perdu

Le **Flambé** ou **Voilier** (*Iphiclidides podalirius*) est un grand papillon avec les ailes blanches à bandes transverses noires sur les ailes antérieures. L'aile postérieure possède une longue queue et est marquée de bleu. La face inférieure de l'aile postérieure est marquée d'une lunule anale bleue surmontée d'une tache orange. Il fréquente les bords des champs, les zones rudérales, les parcs, les jardins, les fourrés, les vergers et les boisements lâches, jusqu'à 1500m. En Île-de-France, les principaux milieux de vie de l'espèce sont :

- Végétations des cultures et des friches
- Végétations des landes et fourrés
- Végétations forestières
- Végétations herbacées des lisières forestières

Plantes hôtes : Aubépines (*Crataegus*), Pruniers, Prunelliers et Cerisiers (*Prunus*, *Prunus mahaleb*) etc.

Il a été observé une fois sur le site, il est attiré par les fourrés de Buddleia de David, il a été observé ponctuellement depuis 2020 à 2025 sur la commune de Saclay et en 2023 sur la commune voisine. Il est protégé dans la région Île-de-France.

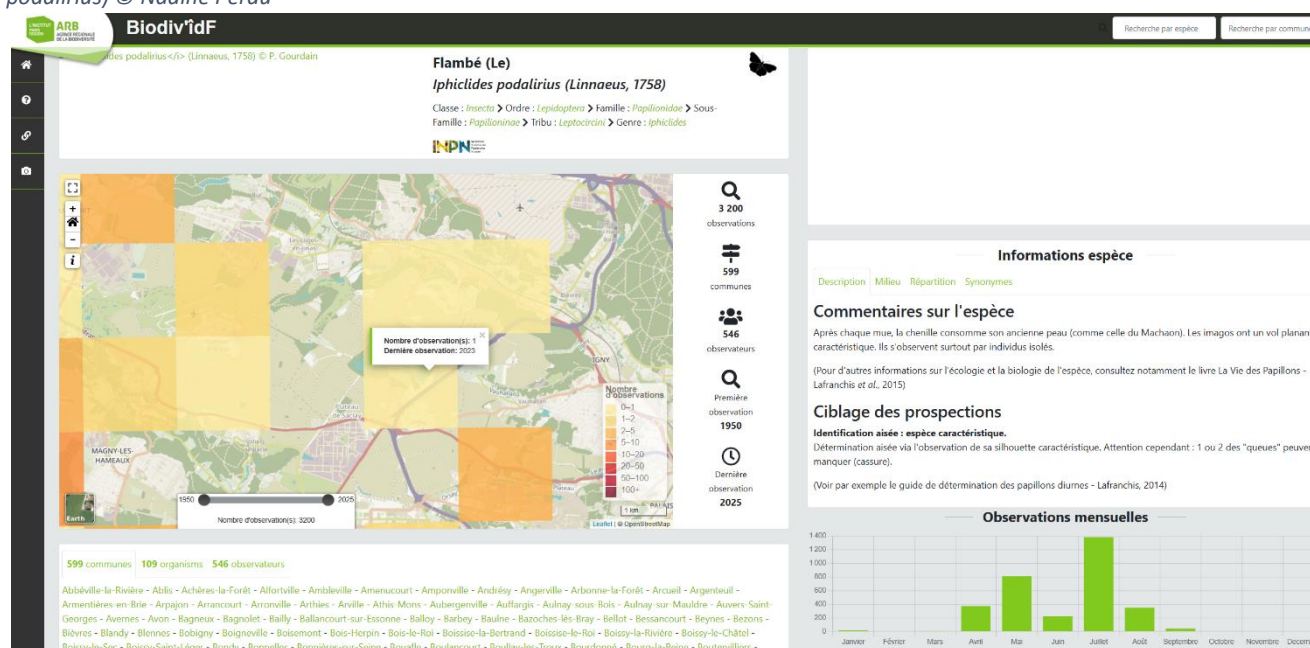




Figure 41 : Localisation de contacts avec les insectes à protection réglementaire

BILAN ENTOMOFAUNE

Le site d'étude est très attractif pour l'entomofaune, les plantes à fleurs (*Cirsium*, *Crataegus*, *Prunus*, *Sambucus*, *Tanacetum* etc.) attirent de nombreux pollinisateurs dont les hyménoptères (Bourdons, Abeilles etc.) et la présence de l'espèce végétale exotique envahissante (EVEE) : le *Buddleia* de David en surnombre qui colonise l'entièreté du site va être très attrayant pour les Lépidoptères (papillons), malheureusement, cela leur est défavorable au long terme.

Le site va abriter divers cortèges d'insectes grâce à une mosaïque d'habitats et de végétations variées :

- Végétations des cultures et des friches ;
- Végétations des landes et fourrés ;
- Végétations forestières ;
- Végétations herbacées des lisières forestières ;
- Végétations de milieux humides ;
- Milieux thermo-xérophiles.

3 espèces sont remarquables et inscrites à l'arrêté du 22 juillet 1993, relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France, ont été inventoriées sur le site d'étude, et sont issues de cortèges différents :

- 1- L'**Agrion mignon**, inféodé aux milieux humides de contexte ouvert à semi-ouvert ;
- 2- L'**Œdipode turquoise**, qui se développe sur les zones minérales, sèches à végétations éparsees et basses correspondantes aux milieux anthropiques et dépôts de déchets présents ;
- 3- Le **Flambé** présent et observé majoritairement en lisières forestières et végétation arbustives et herbacées hautes.

Pour rappel, il est strictement interdit « en tout temps, sur le territoire de la région Ile-de-France, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la capture, l'enlèvement, la préparation aux fins de collections des insectes suivants ou qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat. » d'après l'arrêté du 22 juillet 1993.

4. Inventaire en période hivernale

Une espèce de Lépidoptère a été inventorié sur le site, le 23-février 2026, il s'agit du Paon-du-jour (*Aglais io*), il n'avait pas été notifié durant le printemps et l'été. Il s'agit d'un papillon qui passe tout l'hiver sous sa forme imago (adulte) pendant l'hibernation.

Il a été rajouté dans le tableau 22 : liste de l'entomofaune inventoriée sur le site.

Cette espèce n'a pas de statut particulier, il n'y a pas d'enjeu supplémentaire.

04. CONCLUSIONS ET ENJEUX

I. Les sensibilités écologiques – potentialités et contraintes

Le diagnostic écologique a révélé plusieurs sensibilités écologiques sur le site d'étude, à l'instant « t », ceux-ci ont été résumés dans le tableau suivant et cartographiés page suivante.

Tableau 26 : Enjeux écologiques sur le site d'étude

MILIEU NATUREL		CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	NIVEAU D'ENJEUX
Zonages du patrimoine naturel	Réglementaire	Non compris dans un périmètre réglementaire. Localisation des sites réglementés à plus de 5 km du site d'étude.	Faible
	Inventaire	Le site d'étude ne se trouve pas au cœur d'une ZNIEFF. Etangs de Saclay à 0,7km. Espace relais potentiel pour les espèces volantes au sein du réseau de ZNIEFF.	
Habitats naturels et anthropiques de l'AEI		Habitats anthropiques et dégradés	Faible
		Présence d'habitat de zones humides (critère floristique) (S = 5 200 m ²)	Moyen
		Pas d'intérêt communautaire	Faible
Flore		Aucune flore protégée ou patrimoniale n'a été inventoriée	Faible
		Cinq EVEC qui dégradent la qualité du site	Moyen
Faune	Avifaune	15 espèces protégées dont trois vulnérables et deux quasi-menacées et nombreux nicheurs certains : Bouscarle de cetti (espèce déterminante de ZNIEFF à partir de 1 couple nicheur), Linotte mélodieuse, Fauvette des jardins etc.	Faible à Fort
	Mammifères	Quelques espèces ponctuelles et traces de présences	Faible
	Chiroptères	3 espèces à activité notable sur le site d'étude en été Enjeu de gîte d'été et terrain de chasse	Fort
	Entomofaune	3 espèces protégées : Agrion mignon, Cédipode turquoise et Flambé	Fort
	Herpétofaune	Population d'espèce protégée : le Lézard des murailles	Fort

Le projet est soumis à des contraintes réglementaires avec la présence de zones humides identifiées par le critère floristique et la présence d'espèces protégées.

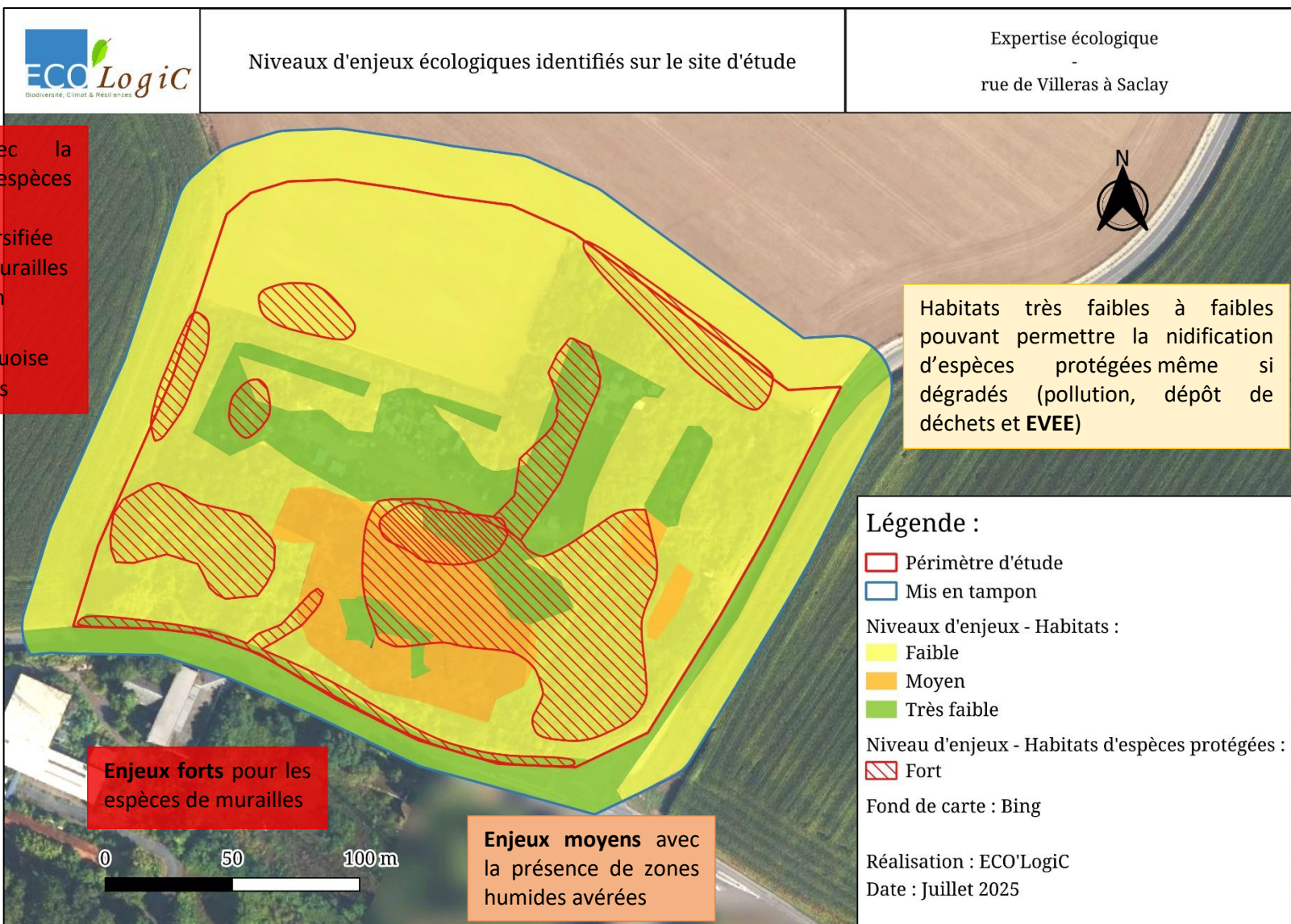


Figure 42 : Cartographie des sensibilités écologiques du site d'étude

II. Conclusions et préconisations

a) Zones humides

En parallèle, la caractérisation et **délimitation de zones humides par le critère pédologique**, confirme la présence de zone humide. La surface totale de zone humide délimitée par les sondages pédologiques est de **4 399 m²** (cf. **Rapport ZH - Rue de Villeras - Critère pédologique**).

Voici la délimitation des zones humides sur le site en associant le critère floristique et pédologique. **La surface totale de zone humide sur le site est de 5 979 m².**

Comme indiqué dans le Rapport ZH, conformément à l'Article R214-1 du Code de l'environnement, la réalisation de tout projet d'aménagement induisant un assèchement, une mise en eau, une imperméabilisation ou un remblai de cette zone humide sur une surface comprise entre 1 000 m² et 10 000 m², devra faire l'objet d'une **demande de Déclaration au titre de la Loi sur l'eau** (au sens de la rubrique 3.3.1.0) auprès de la Préfecture de la Seine-et-Marne.

En tout état de cause le projet devra prendre en compte son existence et appliquer une démarche dite ERC, (Éviter, Réduire, Compenser) pour s'adapter au mieux à l'enjeu global de la préservation de la ressource en eaux.

Figure 43 : Délimitation des zones humides (en bleu) sur le site après association des deux critères



b) Les espèces protégées

Différents arrêtés ministériels fixent, par groupe taxonomique, la **liste des espèces protégées** de faune et de flore, et les modalités de leurs protections.

Concernant la faune, ces arrêtés **interdisent** la capture, l'enlèvement, la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens, de nids et d'œufs, mais également la destruction, l'altération ou la dégradation (même partielle) de leurs habitats de reproduction et de repos. Concernant les espèces végétales, la coupe, l'arrachage, la cueillette, l'enlèvement des spécimens protégés sont interdits.

Le site d'étude n'est pas concerné par une flore protégée.

La présence d'espèces faunistiques protégées sur le site en saison de nidification nécessite par conséquent l'application de la séquence ERCA.

En l'état actuel du projet, et sans mesures d'évitement et de réduction suffisantes, les impacts résiduels resteront significatifs, de ce fait pour mener à bien le projet d'aménagement, une demande de dérogation à la destruction d'habitats et/ou d'espèces protégées est nécessaire.

Dans le cas présent, la destruction, l'altération ou la dégradation de **différents habitats d'espèces** identifiés sur le site d'étude devrait faire l'objet d'une demande de dérogation espèces protégées.

L'article L411-2 du code de l'environnement prévoit que l'on puisse déroger aux dispositions prises pour la protection des espèces dans la mesure où le projet **cumule** et **justifie** les conditions suivantes :

1/ Être motivées par un des cas prévus par l'article L411-2-4° ;

2/ Qu'il n'existe pas d'alternative satisfaisante autre que l'atteinte aux espèces protégées ;

3/ Ne pas nuire au maintien de l'état de conservation des espèces concernées, le cas échéant après application de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

La poursuite des inventaires est conseillée pour établir un état des lieux complet de la biodiversité présente et potentielle sur le site et pouvoir monter un dossier pour la demande de DEP.